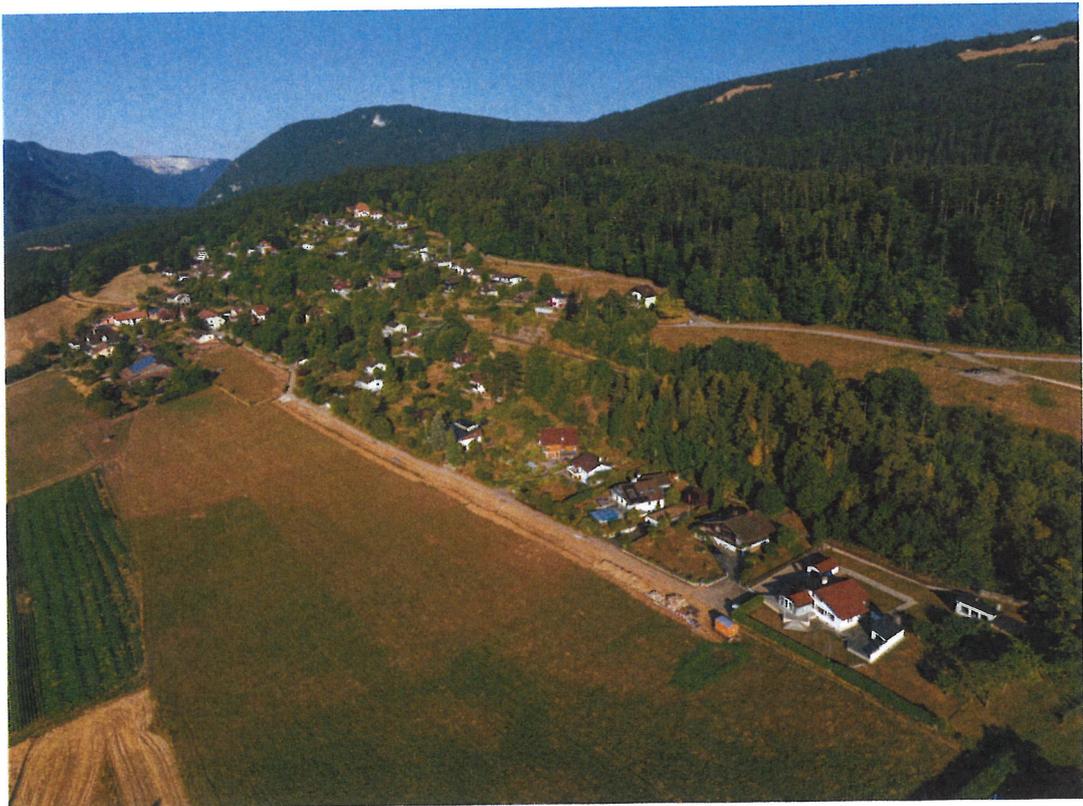




Commune de Rochefort

Budget 2023



(Séance du Conseil général du 9 décembre 2022)

TABLE DES MATIERES

0.	Glossaire
	<i>Par ordre alphabétique</i>
1.	Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2023
	<i>Pages 1 à 21</i>
2.	Rapport de la Commission financière de Rochefort (CFin)
	<i>Rapport CFin, séance du 21 novembre 2022</i>
3.	Plan financier et des tâches 2023 - 2026 (PFT 23-26)
	<i>Investissements / Tâches / Planification financière 2023-2026, avec rapport à l'appui</i>
4.	Compte de résultats du budget 2023
<i>Feuille rouge</i>	<i>à trois niveaux (résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel), par nature</i>
5.	Compte de résultats condensé en fonctionnelle
<i>Feuilles jaunes</i>	<i>à une, deux et quatre positions</i>
6.	Détail du budget (compte de résultats), avec commentaires
	<i>Compte de résultats, fonctionnelle à 5 positions, nature à 7 positions</i>
7.	Détail du budget (compte des investissements), avec commentaires
<i>Feuilles lilas</i>	<i>Compte des investissements, récapitulation et fonctionnelle à 4 positions, nature à 7 positions</i>
8.	Détail du budget (compte de résultat), par nature
<i>Feuilles bleues</i>	<i>par nature à 5 positions</i>
9.	Contrôle des crédits d'engagement
<i>Feuille orange</i>	<i>Crédits d'engagements, votés, en cours et à voter, état au 31.12.2021</i>
10.	Indicateurs financiers harmonisés, selon RLFinEC
<i>Feuille verte</i>	<i>Taux d'endettement net, degré d'autofinancement, part des charges d'intérêts, degré de couverture des revenus, dette brute par rapport aux revenus, part du service de la dette, taux d'autofinancement, poids des intérêts passifs</i>
11.	Procédures de contrôles du respect des dispositions prévues par le Règlement communal sur les finances
<i>Feuilles saumon</i>	<i>Equilibre budgétaire, couverture du déficit, capital propre, taux d'endettement et degré d'autofinancement</i>
12.	Informations financières diverses
	<i>Amortissements légaux + excédentaires, imputation des intérêts aux chapitres autofinancés, récapitulation charges de transferts, emprunts communaux, dépenses exceptionnelles 2023</i>
13.	Arrêté du Conseil général approuvant le budget 2023
	<i>Propositions et approbation</i>



Budget 2023

Commune de Rochefort

0. Glossaire

Par ordre alphabétique

Glossaire

ACN	Association des communes neuchâteloises
ADB	Acte de défaut de biens
AI	Assurance invalidité
ALFA	Allocations familiales
APG	Assurance perte de gain
AVS-AC	Assurance vieillesse et survivants - Assurance chômage
BCP	Bâtiment communal polyvalent de Rochefort
CAD	Chauffage à distance au bois
CANEP	Syndicat Corcelles-Peseux pour l'épuration des eaux
CC	Conseil communal
CEE	Commission de l'énergie et de l'environnement
Cescole	Cercle scolaire de Colombier et environs
CFF SA	Chemins de fer fédéraux suisses
CFin	Commission financière
CG	Conseil général
COMUL	Communauté urbaine du Littoral
CRSP	Conseil régional de sécurité publique
DILAC	Déchèterie intercommunale de la Croix
ECAP	Etablissement cantonal d'assurance et de prévention
EFS	Entrepreneurs forestiers suisses
EP	Eclairage public
EPT	Equivalent plein temps
ESTI	Inspection fédérale des installations à courants forts
F	Fonctionnelle
FFPP	Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel
GSR	Guichet social régional de Val-de-Ruz
IFI	Imputation forfaitaire impôts
ISIS	Impôt à la source
LACI	Loi fédérale sur l'assurance chômage
LAE	Loi sur l'accueil extrafamilial
LAEL	Loi sur l'approvisionnement en électricité
LAMAL	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LHAND	Loi pour l'égalité des personnes handicapées
LIM	Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne
LRVP	Loi sur les routes et voies publiques
LTVRB	Loi sur la taxe des véhicules automobiles des remorques et des bateaux
MCH 1 /2	Modèle de comptabilité harmonisé 1 / 2
MIP	Mesures d'intégration professionnelles
N	Nature

Glossaire

NVA	Non-valeurs
OPC	Organisations de protection civile
PA	Patrimoine administratif
PAL	Plan d'aménagement local
PCi	Protection civile
PDR	Plan directeur régional
PF	Patrimoine financier
PFT	Plan financier et des tâches
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PM	Personnes morales
PP	Personnes physiques
RCF	Règlement communal sur les finances
RIFRONT	Réforme de l'imposition des frontaliers
RUN	Réseau urbain neuchâtelois
SAT	Service de l'aménagement du territoire
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SIAr	Service intercommunal d'archivage
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Services d'incendie et de secours
SLR	Sociétés locales de Rochefort
SSCL	Service de la sécurité civile du Littoral
STEPCO	Station d'épuration de la Saunerie de Colombier
TP	Travaux publics



Commune de Rochefort

Budget 2023

1. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2023

Pages 1 à 21



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2023

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Le Conseil communal vous soumet le budget 2023 de la commune de Rochefort qui est établi sur la base du modèle de comptabilité harmonisé 2 (MCH2).

Utilisé depuis 2017, le nouveau modèle comptable a impliqué d'importants changements, il faut les relativiser sachant qu'ils ne bouleversent pas la perception des finances communales, bien au contraire puisqu'il est sensé à terme en faciliter la transparence et de favoriser les comparaisons (harmonisation).

Enfin, il est nécessaire de rappeler que le passage au MCH2 permet de répondre aux normes comptables d'aujourd'hui dans la mesure où il est accompagné d'instruments législatifs contraignants (mécanismes de frein à l'endettement en particulier).

Ces précisions purement techniques fournies, l'exécutif relève que le budget qui vous est soumis consiste en une prévision des charges et revenus du ménage communal, compte tenu des éléments qui sont connus à l'heure de son établissement.

Le présent budget tient également compte des exigences découlant du Règlement communal sur les finances (RCF) accepté par votre Autorité en date du 11 décembre 2015. Nous y revenons dans le présent rapport (point No 5).

D'un point de vue général, le budget qui vous est présenté permet de maintenir les prestations auxquelles la commune est astreinte, ainsi qu'un entretien rationnel des biens communaux.

Le budget du compte de fonctionnement 2023 boucle sur un excédent de revenus prévisible de

CHF 16'000.00

L'on peut ainsi considérer que le **budget 2023 est équilibré.**

Comme de coutume, l'exécutif a intégré à ses prévisions les mesures adoptées par le Canton dans le cadre de son propre budget et qui ont une incidence directe sur notre compte de fonctionnement, quand bien même certaines d'entre elles sont encore susceptibles d'évoluer.

Nous pensons-là en particulier aux mesures salariales impactant le personnel, à la facture sociale harmonisée, à notre part au pot commun des transports, à la fiscalité ou encore à la péréquation financière réformée de façon significative en 2020.

S'agissant des récentes réformes évoquées précédemment (fiscalité, péréquation, Loi sur les routes et voies publiques LRVP notamment), elles impactent la prévision qui vous est présentée, ce qui était déjà le cas pour le budget 2022.

En outre, le Conseil communal a également prévu certaines dépenses particulières qui relèvent exclusivement de la compétence communale et qu'il résume au point No 2 du présent rapport.

Enfin, l'exécutif relèvera encore que l'évaluation des recettes fiscales attendues est basée sur les tableaux de bord du Canton, état à fin octobre 2022, qui nous laissent à penser que la projection se confirmera, ce tant pour 2022 que 2023.

2. Budget de fonctionnement

L'excédent de revenus prévisible qui vous est présenté s'inscrit dans la même ligne que celle définie par les Autorités depuis une douzaine d'années et à l'entame de l'actuelle période administrative : la volonté d'équilibre financier.

Du point de vue du Conseil communal, il n'y a en effet aucune raison de déroger à ce principe qui est accompagné d'autres objectifs fondamentaux, tels que la stabilité de la fortune communale, la maîtrise de l'endettement communal, la nécessité d'entretenir et de développer le patrimoine et les infrastructures (effort d'investissement). Tout cela en sus d'assumer les tâches et prestations courantes incombant à une collectivité publique telle que la nôtre.

Notre Commune a atteint ces dernières années les objectifs qu'elle s'était fixés, les quatorze derniers exercices (2008 – 2021) s'étant soldés par des excédents de revenus.

La prévision 2023 intègre les impacts importants de la réforme fiscale cantonale des personnes physiques à compter du 1^{er} janvier 2020 ainsi que les effets du volet lié aux personnes morales. Rappelons que cette moins-value fiscale est toutefois partiellement compensée par les effets découlant d'une réforme parallèle de la péréquation financière (verticale entre autres volets).

Dans le cadre de ces deux réformes, il est utile de rappeler que le Canton a également prévu un autre levier permettant aux communes d'atténuer les conséquences financières en découlant, à savoir la possibilité d'étendre la perception de l'impôt foncier à toutes les personnes physiques possédant un bien immobilier dit de rendement. Notre Commune a activé cette option dès 2020 (taux de l'impôt foncier fixé à 0.8‰).

Au chapitre des charges, le budget qui vous est soumis tient compte d'une augmentation non négligeable des charges dites de transferts (+CHF 78'000.— en regard de la prévision 2022). L'augmentation des frais d'écolage (+CHF 30'000.—), des coûts en matière d'accueil préscolaire (+CHF 30'000.—) et de la facture sociale (+CHF 22'000.—) en constitue les raisons principales.

Pour de plus amples précisions quant à l'évolution des principales charges de transferts, qui représentent plus de 40% des charges du ménage communal, nous pouvons vous inviter à prendre connaissance du tableau suivant :

Classification fonctionnelle	Nature	Désignation	Montant 2022	Montant 2023	Différence
02200	36120.16	Part communale au SIAR (archives)	6'000	8'000	2'000
11100	3612000	Dédommagement à communes et syndicats intercommunaux (CRSP)	0	200	200
14000	3611000	Dédommagement Canton (émoluments CdH)	3'000	3'500	500
14060	3601004	Dédommagement Canton (émoluments documents d'identité)	1'500	1'500	0
14060	3612000	Etat civil régional Boudry	11'900	11'780	-120
	3612017	ECAP, missions de secours	13'060	13'250	190
4220		<i>Grimp</i>	520	530	
6190		<i>Secours routiers</i>	7'840	7950	
6220		<i>Ferroviaire / Aéronef</i>	130	130	
7610		<i>Chimique / Radioprotection</i>	3'000	3050	
7690		<i>Hydrocarbure</i>	1'570	1590	
15000	3610000	Dédommagement Confédération (redevances radios)	800	800	0
15000	3612018	Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)	78'440	83'650	5'210
16200	3612000	Dédommagements aux communes et syndicats (poste sanitaire Bôle)	1'750	1'200	-550
16200	3611020	Part à la protection civile	17'930	18'480	550
21110	3612005	Ecolage cycle 1	390'600	235'950	-154'650
21200	3612018	Ecolage cycle 2	334'200	328'520	-5'680
21300	3612018	Ecolage cycle 3	269'800	460'250	190'450
32900	3634000	Subventionnement au Bibliobus neuchâtelois	11'000	11'000	0
34200	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	3'000	4'000	1'000
35000	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0
35010	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0
42200	36120.19	Part communale au SIS	53'120	52'800	-320
42200	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	100	100	0
53300	3637000	Subventions au personnes physiques	5'500	5'500	0
54510	3636001	Subventionnement accueil parascolaire	120'000	150'000	30'000
54510	3636003	Subventionnement à Sakado	68'200	45'000	-23'200
57200	3636000	Subvention à organisations privées à but non lucratif	500	500	0
57960	3612000	Guichet social régional du Val-de-Ruz / Estimation	60'000	65'000	5'000
		Facture sociale harmonisée	664'620	686'670	22'050
23000	3611005	<i>Bourse d'études</i>	17'600	17'870	
51200	3611002	<i>Subsides LAMAL</i>	224'220	261'200	
54100	3611009	<i>Allocation familiales pour personnes sans activités lucratives</i>	17'430	17'700	
54300	3611014	<i>Avances sur contributions d'entretien</i>	3'100	2'650	
55100	3611003	<i>Part financement LACI</i>	15'100	15'440	
55900	3611008	<i>Mesures d'intégration professionnelle</i>	31'990	32'140	
57200	3611004	<i>Lutte contre les abus</i>	5'020	5'110	
57200	3611006	<i>Aide sociale</i>	336'800	318'960	
57900	3611010	<i>Social privé</i>	13'360	15'600	
62200	3611011	Part au pot commun des transports	177'700	181'570	3'870
62310	3614000	Dédommagements aux entreprises publiques (Noctambus)	1'050	1'340	290
72000	3612000	Dédommagements à communes et Syndicat (CANEP, Corcelles)	5'500	5'500	0
72000	3612009	Part au Syndicat de la Step de la Saunerie	83'200	86'000	2'800
73010	3612000	Dédommagements à communes et Syndicat (DILAC, Val-de-Ruz)	41'000	44'000	3'000
79000	3611015	Sanction plans par SAT	10'000	8'000	-2'000
79000	3614000	Dédommagements aux entreprises publiques (ACN)	1'260	1'260	0
81200	3611000	Dédommagements à cantons et concordats	1'800	2'200	400
84000	3611012	Subventionnement à organisations touristiques	3'990	3'960	-30
87201	3610001	Cotisation à Suisse Energie	1'300	1'600	300
91010	3601002	Taxe des chiens - Part Etat	3'700	3'700	0
93000	3622700	Péréquation financière intercommunale	13'200	9'800	-3'400
			2'460'720	2'538'580	77'660

L'exécutif salue ce budget équilibré qui s'inscrit dans la ligne des résultats positifs de ces dernières années et qui permet d'envisager l'avenir à court et moyen termes de façon sereine.

Un optimisme conforté par le fait que ce budget qui prévoit comme à l'accoutumée des dépenses qualifiées d'extraordinaires, pour la plupart non pérennes, de l'ordre de **CHF 115'000.—**, dont la majeure partie impacte le compte de résultat, le solde portant sur des dépenses consacrées aux comptes autofinancés (eau, épuration et chauffage à distance).

Celles-ci sont les suivantes :

Classificat. fonctionnelle	Nature	Désignation	Précisions, remarques	Montant usuel	Montant additionnel	Montant Budget 2023
2200	3113000	Matériel informatique	Remplacement de 2 poste de travail dont serveur	500	4'000	4'500
2200	3612016	Archivage	Poursuite des travaux d'archivage + déménagement	1'000	7'000	8'000
2900	3144000	Entretien bâtiments	Eclairage salle Tablettes, remplacement chaises salle polyvalente et lave-vaisselle professionnel	18'000	15'000	33'000
1110	3101000	Matériel d'exploitation et fournitures	Nouvelles structures roby-dog (3)	1'000	2'500	3'500
1500	3142000	Entretien hydrantes	Déplacement d'une hydrante	6'500	6'000	12'500
1620	3144000	Entretien des abris	Mises en conformité diverses	500	5'000	5'500
2170	3144000	Entretien du Collège	Remplacement armoire, contrôle paratonnerre, réfect. d'un fond d'une classe et aspirateur dorsal	5'000	14'200	19'200
3420	3199000	Loisirs - Autres charges d'exploit.	Accueil d'un cinéma "open air"	3'000	3'000	6'000
3500	3144003	Entretien terrains bâtis et bât. PA	Contrôle paratonnerre Temple	2'000	1'200	3'200
6150	3101000	Matériel d'exploitation, fournitures	Bacs à fleurs entrée de village	1'000	1'000	2'000
6150	3111000	Machines, appareils, véhic. et outils	Tronçonneuse électrique (élagage), plaque de compactage	2'500	3'000	5'500
7100 **	3111000	Machines, appareils, véhic. et outils	Génératrice et remplacement mobilier local dédié au réseau d'eau (mobilier)	0	9'000	9'000
7100 **	3132000	Honoraires conseillers externes	Délégation service de piquets (Läderach)	0	5'500	5'500
7100 **	3143016	Entretien du réseau d'eau	Campagne de détection	40'000	2'000	42'000
7410	3142000	Entretien ouvrag. aménag. des eaux	Nettoyage lit Merdasson	500	5'000	5'500
8200	3111000	Machines, appareils, véhic. et outils	Poste à souder	6'000	1'000	7'000
8200	3130050	Frais façonnage et débardage	Location occasionnelle d'un tracteur + frais de débardage selon prévisions (coupes de bois)	16'000	20'000	36'000
8200	3090000	Formation, perfectionn. personnel	Formation de "Ranger" du garde forestier	0	4'500	4'500
8720 **	3151000	Entretien machines	Remplacement de compteurs de chaleur	0	6'000	6'000

Total

114'900 **

** dont imputation aux chapitres autofinancés

22'500

Montant impactant le budget 2023 (résultat)

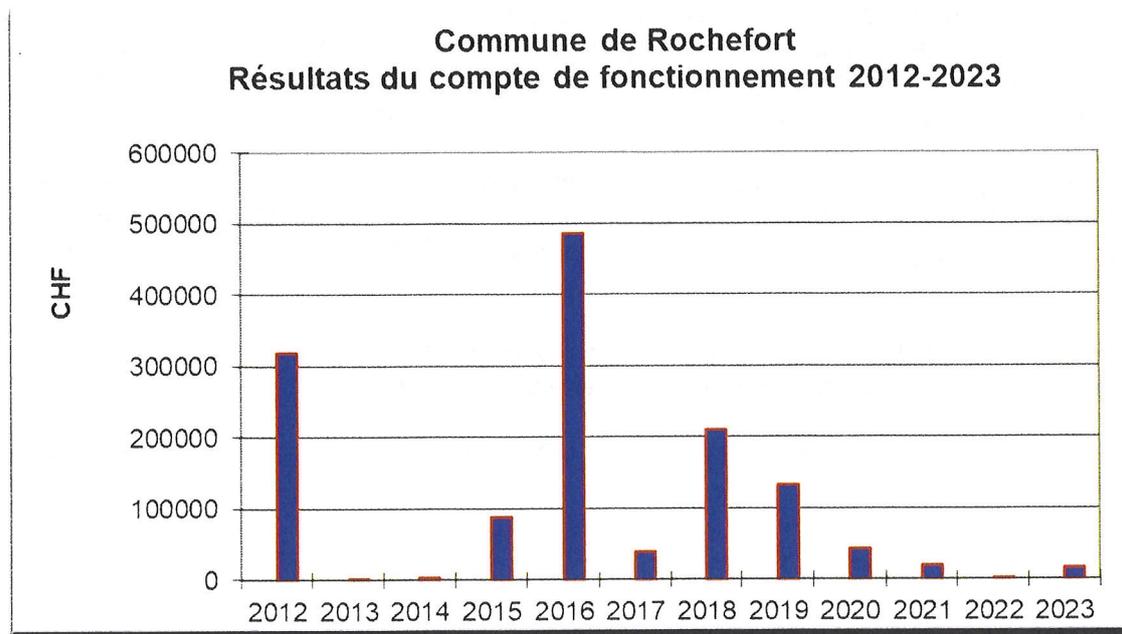
92'400

Le Conseil communal met en évidence que, si l'optimisme est de rigueur, la vigilance demeure la règle, notamment en regard d'éventuelles nouvelles réformes sur le plan cantonal et au vu de la progression de certaines charges dites de transferts (écolage, facture sociale harmonisée, accueil parascolaire et préscolaire, etc.).

Pour le surplus, selon l'usage, le Conseil communal vous fournit ci-après quelques indicateurs financiers, réactualisés et présentés sous la forme de graphiques, qui vous permettront, nous l'espérons, d'apprécier l'évolution des finances de la commune depuis 2012.

En effet, si le MCH2 « taille la part belle » aux projections financières (PFT), le Conseil communal estime important de garder un œil sur le passé.

A noter que les données des exercices 2022 et 2023 sont dressées sur la base de projections budgétaires.

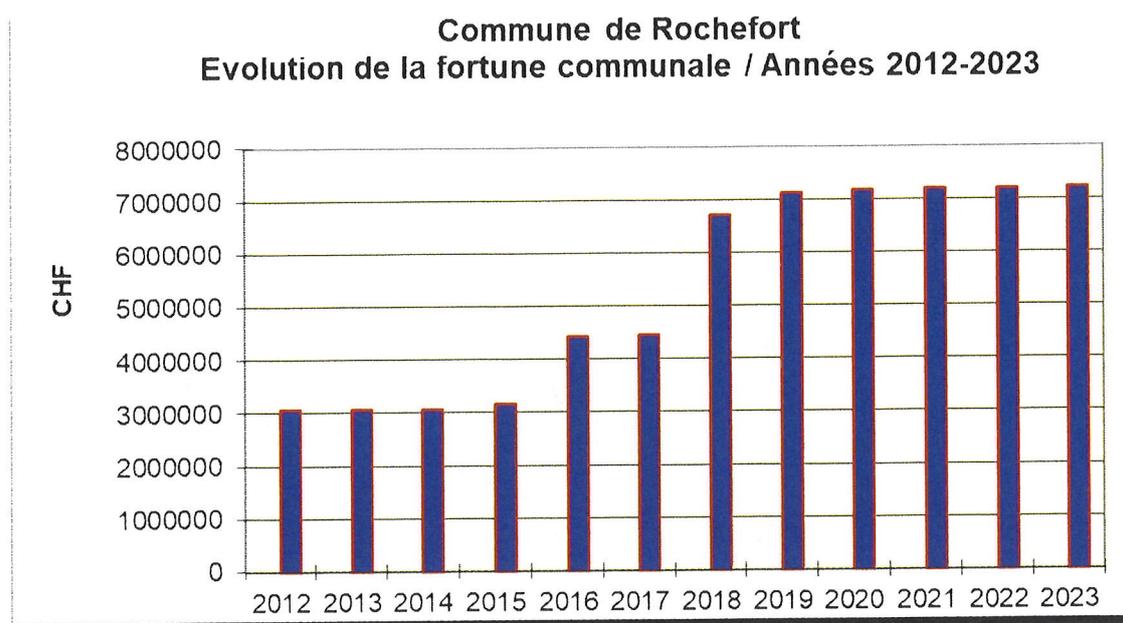


En premier lieu, le graphique ci-dessus démontre les résultats positifs des années 2012 à 2021. Il met en évidence la nette reprise illustrée par le résultat positif des comptes de fonctionnement 2009 à 2012 et la volonté d'équilibre pour les années suivantes, soit dès 2013. Egalement, le résultat historique 2016 ressort de façon marquée.

Depuis 2017, au jeu de l'introduction progressive du nouveau modèle comptable (MCH2), les résultats sont quelque peu difficiles à comparer. Aussi, nous limiterons-nous à relever que ceux-ci sont positifs et qu'ils intègrent des opérations extraordinaires (constitution/dissolution de provision, charges/revenus extraordinaires).

Il est important de rappeler que l'équilibre financier 2013 – 2015 a été atteint alors même que la commune a consacré d'importantes ressources à des financements spéciaux. Nous pensons en particulier à la première étape de l'assainissement de la caisse de pensions et au passage au principe d'échéance dans le domaine du social. Ces éléments cumulés ont eu pour effet d'impacter négativement les résultats des comptes de fonctionnement 2013-2015 de plus de 0.9 million.

Il convient encore de relever que d'importants préfinancements ont été opérés ces dernières années (aménagement extérieurs BCP, Place du Collège, assainissement énergétique BCP, toiture photovoltaïque, mise en valeur de la chapelle de Brot-Dessous), ce pour un montant total de CHF 1,26 million. Si le fonds d'aide à la fusion a permis de constituer ceux-ci, les résultats bénéficiaires y ont aussi contribué à hauteur de CHF 0,45 million.



Il est utile de rappeler que la fortune communale, au 31 décembre 2004, était de 3,2 millions. Etant interdépendante du résultat du compte de fonctionnement, celle-ci a diminué fortement entre 2005 et 2007 (-40%, effets du désenchevêtrement ayant conduit à une spirale déficitaire), pour atteindre son niveau le plus bas en 2007, avec quelque 1,8 million.

Les bénéfices des exercices 2008-2015 l'ont ramené au niveau de 2004. L'objectif d'alors voulu par les Autorités consistant à disposer d'une fortune égale à une levée d'impôt était ainsi atteint.

La fusion des communes de Brot-Dessous et Rochefort (consolidation fortunes : +CHF 0,77 mio), et le premier résultat positif de la nouvelle Commune (CHF 0,5 mio) ont eu pour effet, entre autres, d'augmenter considérablement la fortune communale, au même titre que les opérations menées au bilan (retraitement des patrimoines financier et administratif).

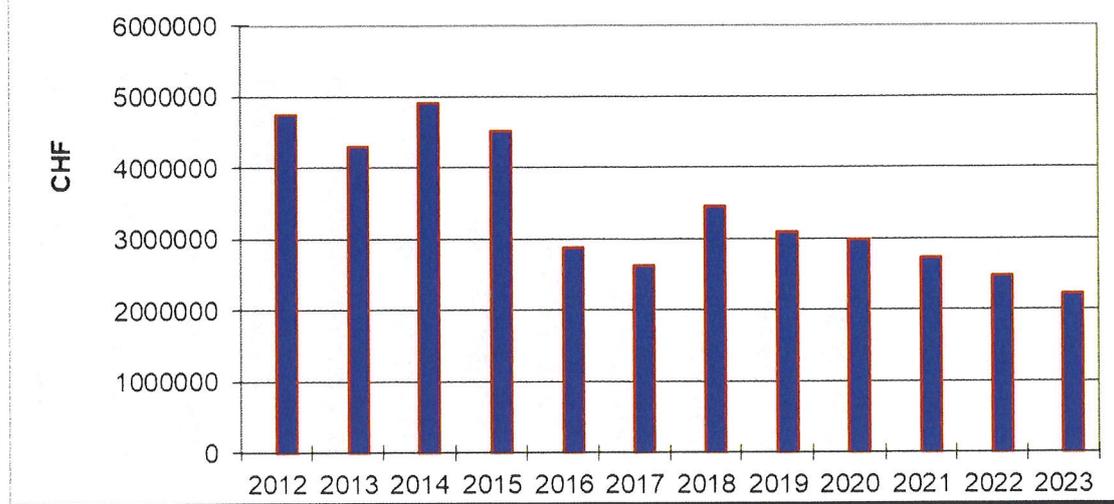
Jusqu'en 2016, la fortune communale constituait la principale « réserve » de la collectivité. Elle était le principal instrument qui permettait aux communes de faire face à leurs engagements durant des périodes économiquement difficiles.

Au jeu du retraitement des bilans des collectivités publiques neuchâteloises, cette règle a quelque peu changé, notamment du fait de la création de la réserve de politique conjoncturelle ou budgétaire – alimentée par le bénéfice de réévaluation – dans laquelle il est à présent possible de puiser lorsque certaines conditions sont remplies.

Ces dernières étant toutefois très restrictives, la fortune communale demeure la véritable « réserve » de la collectivité. Elle constitue l'instrument qui permet aux communes de faire face à leurs engagements durant des périodes économiquement difficiles. En comparaison intercommunale, Rochefort se situe parmi les collectivités neuchâteloises très bien loties.

Au 31 décembre 2021, l'excédent du bilan était de plus de CHF 7,17 millions.

Commune de Rochefort Evolution de la dette communale / Années 2012-2023



Le tableau récapitulatif des emprunts figure dans les informations financières de la brochure du budget 2023 (point No 12, informations financières diverses). Il vous fournira plus de détails sur la constitution de la dette communale.

Les importants investissements consentis au début du siècle ont eu une influence très importante sur l'endettement communal qui a atteint son maximum au 31 décembre 2007 avec une dette totale de CHF 6,2 millions. L'utilité des investissements consentis n'est toutefois pas remise en cause et il y a lieu de relever que trois d'entre eux (CAD, PGEE et réseau d'eau) sont affectés à des chapitres autofinancés, corollaire, qu'ils ne péjorent pas directement les résultats du compte de fonctionnement.

Au 31 décembre 2021, la dette de la commune de Rochefort était de CHF 2,74 mios. Les excellents résultats de ces dernières années (apport en termes de trésorerie), une politique d'investissements saine, les remboursements contractuels auprès de nos différents prêteurs mais aussi l'aide à la fusion octroyée par le Canton (CHF 1,1 million) expliquent ce résultat. Sur ce dernier point, il convient de rappeler que l'aide à la fusion a été partiellement affectée (CHF 0,3 mio) à la diminution de la dette.

Un bilan très positif lorsque l'on mesure le montant des investissements consentis ces dix dernières années et auquel il faut ajouter les remboursements contractuels des emprunts échus, les engagements financiers qui ont été honorés dans le cadre des mesures d'assainissement de la caisse de pensions et le passage au principe d'échéance en matière d'aide sociale (CHF 0,9 million).

Au jeu du programme des investissements futurs (2023 – 2026), en fonction de la planification de ces derniers, il est probable que la dette communale augmente ces prochaines années. Néanmoins, ce mécanisme fera l'objet de la plus grande attention de l'exécutif qui souhaite autant que faire se peut privilégier l'autofinancement plutôt que le recours à l'emprunt.

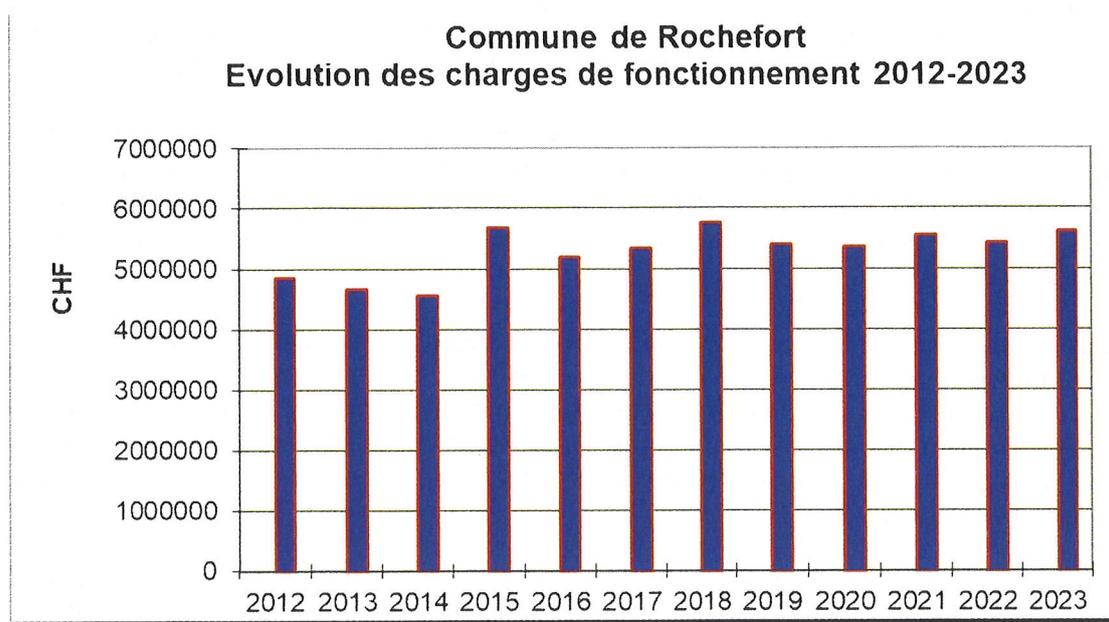
En 2022, un nouvel emprunt d'un million a été contracté auprès de Postfinance, ce pour une durée de dix ans et un taux de 0.99%. Le mécanisme de recours à l'emprunt a été utilisé, non pas pour financer des investissements, mais du fait de la hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers et en prévision du remboursement d'un emprunt d'un million (taux : 1.63%) à intervenir en février 2023. En résultera une diminution de la charge d'intérêts dès 2023.

Au vu de ce qui précède, la politique de la Commune en matière de gestion de sa dette peut être considérée comme saine, notre dette nette par habitant – par ailleurs très inférieure à la moyenne des communes neuchâteloises – étant parfaitement supportable en termes de charge d'intérêts, cette dernière pouvant être qualifiée de relativement faible.

Sur ce dernier point, il faut encore mettre en évidence des taux d'intérêts plus que favorables pratiqués sur les marchés financiers jusqu'en 2022. En témoigne les derniers emprunts contractés (2018 et 2022) à un taux d'intérêt identique de 0,99% pour une durée de 10 ans. A l'avenir, il n'est pas certain de pouvoir bénéficier de conditions aussi avantageuses.

Une politique raisonnable qui ne signifie pas une absence de projets concrets. Pour preuve, une somme d'investissements (nets) de près de CHF 3.57 millions répartis sur les années 2023-2026 (cf. PFT 23-26). Un effort d'investissements considérable lorsque l'on sait que ce montant n'intègre par les travaux menés récemment sur le Bâtiment communal polyvalent (toiture photovoltaïque et assainissement énergétique) ou encore la mesure de séparatif dans le secteur de la Vieille-Fontaine.

Une gestion ambitieuse et cohérente qui permet à notre Commune de réaliser des nouveaux projets, d'entretenir son patrimoine, et de poursuivre son développement, notamment au niveau de ses infrastructures, ce tout en préservant les générations futures d'un endettement déraisonnable.



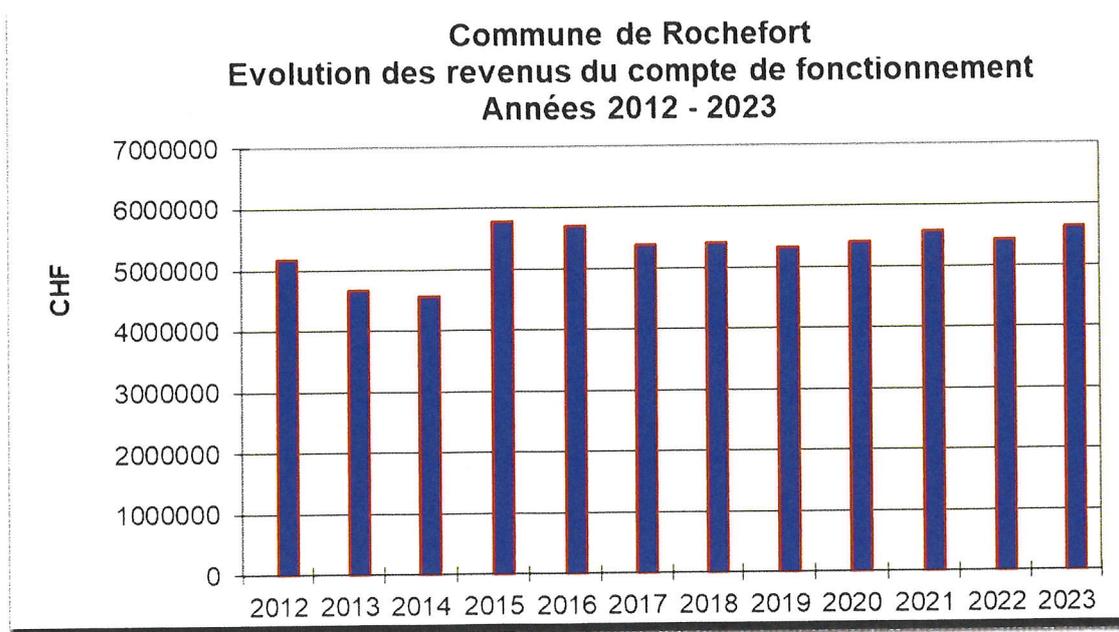
Ce graphique démontre le paramètre qui révèle que la Commune n'a pas une maîtrise totale de ses charges, certaines d'entre elles (environ 70%) découlant de la législation ou étant le fruit d'une gestion centralisée/globale (Etat, syndicat, cercle scolaire).

De surcroît, le graphique ci-dessus est quelque peu biaisé du fait de charges extraordinaires non pérennes, par exemple, en 2012, 2013 et 2018, le premier volet lié à l'assainissement de la caisse de pensions ou encore, en 2015, l'impact du passage au principe d'échéance en matière d'aide sociale.

Relevons encore le préfinancement réalisé sur l'exercice 2015 (BCP / CHF 0,25 million) et, bien évidemment, la fusion avec Brot-Dessous, qui ont un impact sur le graphique en question.

Dès lors, à contrario de la démonstration illustrée par le graphique ci-dessus, qui ne considère que les chiffres et non les éléments qui les constituent, les charges du ménage communal sont stables si l'on excepte les éléments particuliers (par exemple en 2018 : prélèvements/attribution aux réserves eau, épuration et CAD, recettes liées au remboursement du dégrèvement ultérieure de l'impôt préalable, contrebalancées par les prélèvements en découlant). Malgré ceux-ci, les charges de fonctionnement sont demeurées globalement stables ces dernières années, ce d'autant que d'éventuelles augmentations sont à mettre en relation avec des revenus supplémentaires.

Il reste néanmoins difficile d'opérer des comparaisons plus précises sur différentes années tant les fluctuations sont nombreuses.



A l'instar du graphique précédent, l'on dénote des fluctuations importantes qui sont la conséquence de processus/réformes s'opérant à l'échelon cantonal (fiscalité, régionalisation de l'école obligatoire, principe d'échéance en matière d'aide sociale, préfinancement caisse de pensions, etc.), de la fusion avec Brot-Dessous (2016) ou encore des modifications du coefficient fiscal communal (2013, 2018), de la réforme fiscale cantonale (2020-2021) ou encore des préfinancements opérés en 2019.

Ce graphique démontre les impacts de la modification du coefficient fiscal communal des personnes physiques intervenue en 2013. Relevons également que 2017 intègre les effets de report de l'harmonisation fiscale RIFRONT votée par le peuple neuchâtelois (estimation : - CHF 132'000.—). La diminution de la fiscalité intervenue en 2018 n'est par contre pas représentée du fait des opérations extraordinaires menées lors du bouclage 2018 (dissolution provision pour engagements de caisse de pensions).

Comme pour les charges, des analyses plus précises sont rendues difficiles par les importants changements opérés ces dernières années.

Tout au plus, l'exécutif se réjouira du fait que les recettes, hors opérations spéciales (prélèvement aux réserves, fusion, etc.), ont augmenté dans la même proportion que les dépenses alors que la fiscalité a été baissée en 2013 et en 2018. De surcroît, les revenus globaux ont augmenté, ce malgré une diminution notable des rentrées fiscales des personnes physiques observées sur l'exercice 2020 et depuis lors « compensées »

Le Conseil communal se réjouit des réalités et prévisions illustrées par les précédents graphiques puisque ces derniers démontrent que les mesures prises par les Autorités politiques s'avèrent judicieuses.

Il y a encore lieu de noter que le résultat du compte de fonctionnement 2023 nous permet de dégager une capacité d'autofinancement de l'ordre de CHF 0,45 million. Cet important paramètre révèle la capacité financière de la Commune.

Cette dernière indique notamment la proportion dans laquelle la commune peut investir, ou autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer directement ses investissements.

Pour le surplus, selon l'usage, vous trouverez tous les commentaires spécifiques dans la brochure des comptes qui vous est remise avec le présent rapport. Toutefois, votre exécutif tient à vous fournir ci-après les éléments principaux qui influencent la prévision 2023.

a) Traitement du personnel

La commune de Rochefort applique strictement la législation cantonale pour le calcul du traitement de son personnel, notamment la nouvelle échelle salariale, applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Un échelon automatique sera attribué à tous les collaborateurs en 2023, sauf en cas de plafond de classe atteint.

L'allocation de renchérissement a quant à elle été fixée à 1,8%. En raison de la situation financière difficile à laquelle le Canton est confronté, le Conseil d'Etat a décidé de limiter l'indexation des traitements pour 2023.

Les charges de personnel sont en augmentation par rapport à la dernière prévision (+CHF 51'000.—). A noter l'engagement d'un apprenti agent d'exploitation à compter de la rentrée d'août 2022 (+CHF 11'000.—) et l'augmentation de la prime liée à l'assurance maladie (perte de gain) qui est passée de 1.19% à 2.98% entre 2022 et 2023 (+CHF 12'500.—).

A noter également que le MCH2 présente le volet salarial avec des charges patronales nettes, c'est-à-dire déduction faite des charges salariales des employés, précédemment comptabilisées en recettes (MCH1).

b) Commentaires généraux, par chapitres

En préambule, il y a lieu de relever que les amortissements excédentaires découlant du retraitement du bilan (patrimoine administratif) ainsi que leur neutralisation par des prélèvements à la réserve du bilan ont un impact sur les dépenses et les recettes des chapitres du compte de résultats. En raison de l'effet neutre de l'opération, ces variations ne seront pas commentées outre mesure.

0 – Administration générale

L'excédent de charges de ce chapitre est en augmentation par rapport à la dernière prévision (+CHF 49'000.—). Outre le volet salarial, il faut relever différentes variations (ADB et non-valeurs impôts, entretien du patrimoine administratif - BCP, variations en lien avec les imputations internes).

Il est utile de se rappeler que le MCH2 intègre à l'administration générale le patrimoine administratif ou encore le poste « Impôts - Remise, non-valeurs, ADB » via la rubrique « Administration des finances et des contributions ».

A l'inverse les charges et revenus découlant de la police des constructions ont été transférés au chapitre « Aménagement du territoire » (7900 MCH2). Relevons encore une ventilation salariale des « Services généraux » à la rubrique « Police des habitants ».

Au chapitre du Bâtiment communal polyvalent (BCP), plusieurs interventions sont prévues en 2023, en particulier l'éclairage de la salle Tablettes, l'acquisition d'un lave-vaisselle professionnel et le remplacement d'une cinquantaine de chaises destinées à la salle polyvalente. Le budget d'entretien courant nous permet au surplus d'engager certains travaux, au gré des opportunités et/ou des besoins.

1 – Ordre et sécurité publique

L'excédent de charges prévisibles de ce chapitre est de CHF 188'000.— contre CHF 177'000.— prévu pour 2022.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation de notre part au Syndicat intercommunal de la sécurité du Littoral neuchâtelois (+CHF 5'000.—), l'acquisition de nouvelle structure roby-dog (+CHF 2'500.—) et divers travaux de mise en conformité dans les abris de protection civile (+CHF 5'000.—).

Hormis ces fluctuations, les charges et revenus de ce chapitre sont globalement stables.

2 - Formation

Avec le nouveau modèle comptable, pour notre Commune, le chapitre de la formation est divisé en six branches distinctes.

Celles-ci sont les suivantes :

- 21110 Cycle élémentaire (Harmos 1-4)
Ecolage Cescole
- 21200 Degré primaire (Harmos 5-8)
Ecolage Cescole
- 21300 Degré secondaire (Harmos 9-11)
Ecolage Cescole
- 21700 Bâtiment scolaire
Charges de l'école (bâtiment)
- 21920 Ecoles obligatoires, autres
Transports scolaires
- 23000 Formation professionnelle initiale
Part communale aux bourses d'études (facture sociale)

La prévision est marquée par une augmentation des charges d'écolage qui, pour la première fois, font état d'un coût par cycle différencié, à savoir :

Cycle 1	→	CHF	5'424.00
Cycle 2	→	CHF	7'640.00
Cycle 3	→	CHF	13'150.00

Comparatif des coûts d'écolage moyens 2016 – 2023, avec effectifs :

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Coût moyen écolage Cescole	8'434	8'053	7'807	7'785	7'525	7'546	7'515	7'390
Effectif cycle 1	43.50	48.50	47.00	43.50	38.50	38.00	36.00	34.50
Effectif cycle 2	43.00	41.50	36.00	36.50	42.00	44.00	44.00	47.50
Effectif cycle 3	35.00	33.50	32.00	32.50	34.00	37.50	44.00	50.00
Total effectif élèves	121.50	123.50	115.00	112.50	114.50	119.50	124.00	132.00

De manière plus générale, l'augmentation du coût moyen net s'explique principalement par l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale pour le corps enseignant en 2017 ainsi que, dès la rentrée 2021, l'ouverture de 107 classes qui accueillent plus de 2'000 élèves.

Au chapitre de la rénovation des bâtiments de Longueville, le Conseil intercommunal du Cercle scolaire a adopté en 2021 un arrêté portant sur une dépense de l'ordre de **CHF 34 millions**. A terme, cet important investissement aura un impact sur le coût de l'écolage évalué à environ **CHF 60'000.00** annuellement pour notre Commune.

S'agissant du bâtiment scolaire de Rochefort, le budget 2023 prévoit la réfection d'un fond d'une salle de classe, le remplacement d'armoires et l'achat d'un aspirateur dorsal.

3 – Culture, sports, loisirs et Eglises

Les charges de ce chapitre sont stables en regard de la dernière prévision.

Après la pandémie, le Conseil communal se réjouit de la reprise normale des différentes activités locales et culturelles (soirée des SLR, matches au loto, fête villageoise, fête nationale, apéro-truck, course des aînés, Noël des aînés, Rochefort d'ici et d'ailleurs, etc.).

A noter que la Commune accueillera un cinéma en plein air en août 2023.

4 - Santé

A l'instar du chapitre précédent, les coûts de la santé – pour notre Commune – sont stables par rapport aux deux dernières prévisions. Il faut néanmoins se rappeler que ceux-ci avaient augmenté de façon importante entre 2015 et 2016, ce du fait du renforcement des effectifs du SIS, lui-même consécutif à l'externalisation du numéro d'appel 144, décidé par le peuple neuchâtelois.

5 – Sécurité sociale

L'augmentation importante de la charge nette de ce chapitre (CHF 68'000.—) en regard de la dernière prévision est dû à différentes fluctuations des charges de la facture sociale harmonisée mais également à l'augmentation de notre part aux différentes structures d'accueil pré et parascolaires.

Le chapitre de la sécurité sociale constitue une préoccupation majeure pour la collectivité. Après une diminution annoncée en 2021, force est de constater que les prévisions 2022-2025 sont moins réjouissantes avec des augmentations régulières.

Pour information, la facture sociale – dont la totalité des coûts n'est pas imputée au chapitre « Sécurité sociale » (par exemple : part aux bourses d'études → « Formation ») – se décline ci-après.

Part aux bourses d'études	17'870
Subsides assurance maladie (LAMAL)	261'200
Part aux ALFA pour personnes sans activité lucrative	17'700
Avance sur contribution d'entretien	2'650
Part au financement chômage (LACI)	15'440
Mesures d'intégration professionnelle (MIP)	32'140

Lutte contre les abus	5'110
Aide sociale (aide matérielle)	318'960
Social privé	15'600
TOTAL	686'670

A celle-ci, il convient de ne pas oublier notre part aux coûts de fonctionnement du Guichet social régional du Val-de-Ruz, estimée à CHF 65'000.— pour l'année 2023, variable puisque dépendante du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale dans notre Commune.

Pour le surplus, nous relèverons que notre part aux crèches et garderies, y compris la subvention annuelle allouée à l'Association Sakado, est en nette augmentation en regard de la dernière prévision (+CHF 41'000.—), ce en raison principalement de notre participation aux structures d'accueil préscolaires dont le montant a été actualisé compte tenu de la situation intermédiaire 2022.

L'avenir de la structure d'accueil parascolaire saKado est quant à lui assuré. Le Conseil communal s'en réjouit et relève que celle-ci déménagera dans ses nouveaux locaux de la Place du Collège 6 dans le courant du premier trimestre 2023.

6 - Trafic

Ledit chapitre est divisé en deux axes principaux, soit les travaux publics (voirie) et les transports (subsidés abonnements, part aux transports publics, cartes journalières). La charge nette globale de celui-ci est en diminution (-CHF 6'200.—) par rapport à la dernière prévision.

Au chapitre de l'entretien global de notre réseau routier, un inventaire sera réalisé dans les prochains mois. Celui-ci aboutira à la réalisation d'un catalogue qui fixera les priorités et la planification financière liées à l'entretien des routes et chemins de la localité. Ce « plan directeur » intégrera également l'infrastructure souterraine (eau, eau usée + claire, chauffage à distance).

S'agissant de la desserte en transports publics de la Commune, la problématique constitue une priorité de l'exécutif. Malheureusement, ce dernier doit constater qu'il est extrêmement difficile de faire entendre la voix de la Commune sur le plan cantonal, les enjeux à l'échelon supérieur étant importants et complexes. Les discussions sont toutefois toujours en cours avec nos différents partenaires (Canton, communes, privés) et le Conseil communal a bon espoir de voir des améliorations futures en matière de transports publics.

7 - Protection de l'environnement et aménagement

Les résultats du compte de l'eau et la prévision sur quatre ans effectuée (voir PFT 2023-2026) conclut à un équilibre fragile du compte. La nouvelle comptabilisation des taxes d'équipement via le compte de résultats aura toutefois un impact positif sur la réserve comptable figurant au bilan ce qui devrait nous permettre de repousser l'augmentation du prix de l'eau.

Pour 2023, le compte de l'eau conclut sur un bénéfice prévisible de l'ordre de CHF 7'500.—. Celui-ci viendra alimenter la réserve eau figurant au bilan qui était, à fin 2021, de CHF 79'000.—.

Le compte de l'épuration devrait quant à lui se solder sur un léger bénéfice de quelque CHF 2'000.—. Celui-ci sera porté à la réserve Epuration figurant au bilan qui atteignait CHF 168'000.— à fin 2021.

Le niveau de cette dernière nous permettra de maintenir la taxe à son niveau actuel à court et moyen termes. Il faut en effet savoir que d'importantes augmentations de charges sont attendues ces prochaines années, notamment en regard des investissements qui seront engagés dans le cadre de la modernisation de la Station d'épuration de la Saunerie. Un crédit de l'ordre de CHF 47 millions a d'ailleurs été voté par le Conseil intercommunal de la Step de la Saunerie il y a environ deux ans.

Sur la base de la planification des coûts du syndicat et de nos prévisions, nous pouvons espérer pouvoir maintenir notre taxe à son niveau actuel une dizaine d'année encore. Bien entendu, la situation sera réévaluée à intervalle régulier, l'idée étant de planifier au mieux les variations éventuelles des tarifs de nos taxes.

Au chapitre de la gestion des déchets, le financement partiel (30% au maximum) par l'impôt du chapitre de la gestion des déchets a été reconduit.

Pour mémoire, la taxe déchets des ménages a été augmentée (de CHF 60.00 à CHF 77.00 TTC) dès le 1^{er} janvier 2020.

Le compte 7900 « Aménagement du territoire (en général) » contient les charges et produits découlant des activités liées à l'urbanisme et la police des constructions, auparavant comptabilisés dans le compte de l'administration. Le poste « consultation juridiques » a été quelque peu revu à la hausse du fait de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) actuellement en cours.

8 - Economie publique

Le compte de la sylviculture boucle sur un déficit prévisible de CHF 37'000.—.

Si les résultats de ce chapitre sont fluctuants en fonction des années du fait des nombreux paramètres qui l'influencent (planification des coupes, vente de bois, personnel, travaux pour les autres services et la commune de Milvignes), force est de constater que le marché des bois et la qualité de nos produits ne laissent que peu de place à l'optimisme, ce malgré une augmentation du prix du bois constatées ces deux dernières années.

De façon très réaliste, l'année 2023 s'annonce une nouvelle fois difficile. Si la crise sanitaire a eu des retombées positives sur le prix du bois, le marché demeure « tendu ».

Sur le plan strictement économique, la situation de notre Commune demeure acceptable dans la mesure où notre Commune bénéficie d'importantes subventions (forêts protectrices). De plus, l'équipe forestière œuvre presque quotidiennement pour les autres services (imputations internes) ou pour notre commune partenaire, Milvignes.

Le compte affecté du chauffage à distance au bois tient compte des répercussions financières consécutives aux extensions réalisées.

Selon les prévisions, le compte du CAD se soldera par un bénéfice de CHF 16'000.— qui sera porté à la réserve au bilan qui atteignait à fin 2021 CHF 140'000.—. Depuis quelques années, l'on note des frais d'entretien des installations conséquents. Cela est dû à l'âge de l'installation.

La réserve du bilan actuelle nous permet de faire face à quelques exercices déficitaires. Toutefois, celle-ci sera insuffisante pour couvrir les coûts supplémentaires découlant de la mise en conformité et du renforcement de nos installations, prévus d'ici au terme de la présente législature. Selon toute vraisemblance, une demande de crédit sera soumise au législatif dans le courant du 1^{er} semestre 2023, pour une mise en œuvre au plus tard en 2024.

Au chapitre du réseau, les extensions futures sont encore prévues : route de Bourgogne 1 et 4, Place du Collège 1-3-5, route des Grattes 6 et chemin des Ecoliers 2. Les demandes de crédit ad hoc ont été acceptées précédemment par le Conseil général.

9 - Finances et impôts

Les rentrées fiscales ont été évaluées sur la base des tableaux de bord de fin octobre 2022 et ont été estimées avec la prudence requise.

Si l'exercice de la prévision fiscale est difficile, l'exécutif estime avoir établi une projection raisonnable. Si celle-ci ne devait pas se vérifier, il relève que notre Commune dispose d'une réserve de politique conjoncturelle qui pourrait être sollicitée sous certaines conditions.

Pour mémoire, cette mesure était par ailleurs prévue dans la prévision budgétaire 2021. Elle ne l'est pas pour 2023.

Comme évoqué lors de l'établissement des précédentes prévisions, la perte de substance fiscale consécutive à la réforme cantonale est partiellement compensée par la réforme de la péréquation financière, favorable pour notre Commune et pour laquelle le « bénéfice » est estimé à CHF 204'000.— pour 2023.

Egalement, la possibilité d'étendre aux personnes physiques propriétaires d'immeuble(s) de rendement la perception de l'impôt foncier est offerte aux communes depuis 2020. Le législatif a d'ailleurs saisi cette opportunité en fixant un taux généralisé de 0,8‰ à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au chapitre de la péréquation financière, celle-ci a subi une révision complète et est à présent désignée en plusieurs volets (péréquation verticale, scolaire, petite enfance).

A noter encore que le coefficient fiscal n'entre plus dans le calcul de la nouvelle péréquation.

3. Budget des investissements

Le budget des investissements 2023 prévoit un excédent de charges net de **CHF 0,683 mios.**

L'effort d'investissement sera porté sur les projets suivants :

- Réaménagement de la salle de l'Aréteau ;
- Système de clés et de cylindres électroniques ;
- Réaménagement des locaux sis Place du Collège 6 (structure d'accueil parascolaire) ;
- Chemin piétonnier Brot-Dessous ;
- Mesures de modération du trafic ;
- Aménagement place PN Montezillon (écopoint) ;
- Mise en conformité de certains arrêts de bus au sens de la LHand ;
- Extinction partielle de l'éclairage public ;
- Système de gestion du réseau d'eau potable ;
- Acquisition d'un système de relevé des conduites (eau potable, eau usée) ;
- Révision du Plan d'aménagement local (PAL), étape No 2 ;
- Révision du Plan d'aménagement local (PAL), études spécifiques ;
- Extension réseau de chauffage à distance (CA).

La plupart de ces projets ont fait ou feront l'objet de demandes de crédits d'engagement.

L'année 2023 marquera donc un effort d'investissements relativement important pour notre Commune.

En termes de financement de ceux-ci, aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2023. En effet, avec une gestion de trésorerie efficiente, le Conseil communal a bon espoir de disposer de liquidités suffisantes pour renoncer à actionner ce levier. De plus, d'autres options seront envisagées pour palier d'éventuels manques de trésorerie, comme par exemple les avances à terme fixe (prêt à court terme).

Si le Conseil communal dénote en général quelque décalage des dépenses d'investissements en regard du programme établi en début de législature, il devra s'atteler autant que faire se peu à suivre « la ligne » fixée par le Plan financier et des tâches 2023 – 2026 (PFT 23-26).

4. Fortune

Au 1^{er} janvier 2022, la fortune communale se montait à **CHF 7,19 millions**. Les résultats prévisibles cumulés 2022 et 2023 la maintiendront à un niveau sensiblement identique.

L'apport du fonds de fusion (CHF 0,3 mio) consacré au désendettement est venu alimenter la fortune en 2020 (dissolution du fond d'aide à la fusion).

Un excédent appréciable représentant plus de deux levées d'impôts et couvrant plus de 100% des charges de fonctionnement d'une année de la collectivité.

A ce stade, le Conseil communal n'entrevoit pas de nouvelle diminution du coefficient fiscal communal estimant nécessaire d'observer l'évolution financière de la collectivité, notamment les résultats des prochains boucllements. L'équilibre financier demeurant l'objectif.

5. Respect des dispositions réglementaires

Le Règlement communal sur les finances (RCF), adopté par le Conseil général en date du 11 décembre 2015, fixe certaines exigences qui ont notamment pour but de mettre en place des mécanismes financiers contraignants de frein à l'endettement, comprenant au moins une règle relative au degré d'autofinancement.

Selon le règlement en vigueur à Rochefort, la prévision budgétaire doit répondre à plusieurs impératifs, qui sont les suivants :

a) L'équilibre budgétaire, la couverture du déficit par l'excédent du bilan et l'obligation de limiter l'éventuel excédent de charges au 20% du capital propre de la Commune.

Le budget 2023, puisque légèrement bénéficiaire, répond à la notion d'équilibre budgétaire. Les autres exigences sont de fait et au surplus largement respectées.

b) La définition du taux d'endettement net de la collectivité et, partant, du degré d'autofinancement minimal exigé.

Le taux d'endettement net de la collectivité, réactualisé, est de **39,47%** (patrimoine financier + revenus fiscaux – capitaux de tiers). En vertu de l'article 5, al. 2, du Règlement communal sur les finances, il fixe donc le degré d'autofinancement minimal exigé à **50%**.

c) Le respect du degré d'autofinancement minimal fixé.

Sur la base de la prévision effectuée, le degré d'autofinancement 2023 de la commune de Rochefort est de **71%**. Il respecte de ce fait les exigences réglementaires en vigueur.

Pour de plus amples précisions à l'égard des détails inhérents à ces mécanismes financiers, le Conseil communal vous renvoie à l'annexe de la brochure du budget, constituée de trois fiches, intitulée « *Procédures de contrôles du respect des dispositions prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)* ».

6. Conclusion

La prévision budgétaire 2023 atteste une fois encore de l'excellente santé des finances communales, d'autant qu'elle intègre des dépenses extraordinaires, pour la plupart non pérennes, de quelque CHF 115'000.—, dont la grande partie impacte directement le résultat.

De surcroît, le budget 2023 s'inscrit dans l'objectif de **l'équilibre financier** voulu par les Autorités, ce sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

L'exécutif est satisfait de la prévision soumise à votre approbation qui permet à notre collectivité d'envisager l'avenir avec un optimisme certain et confirme la ligne adoptée ces dernières années.

Le Conseil communal estime que la prévision financière qui vous est soumise s'inscrit elle aussi dans la continuité et le respect des objectifs fixés par les Autorités.

En espérant que votre Autorité saluera ce budget équilibré par une acceptation unanime, tout en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 14 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

A. Lazeyras

F. Beutler



Commune de Rochefort

2. Rapport de la Commission financière de Rochefort (CFin)

Rapport CFin, séance du 21 novembre 2022



Commune de Rochefort –Législature 2020-2024

Rapport de la Commission financière au Conseil général sur le budget 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission financière (CFin) s'est réunie le lundi 21 novembre 2022 afin d'examiner le budget 2023 proposé par le Conseil communal (CC). La CFin a également examiné le rapport du CC au Conseil général (CG). Les membres présent•e•s de l'exécutif ainsi que l'administrateur ont répondu clairement aux questions qui leur ont été soumises, à la pleine satisfaction des membres de la CFin.

Le budget présenté est équilibré avec un excédent de revenus prévisible de CHF 16'000.- L'excédent de revenus prévisible s'inscrit dans la continuité et la recherche de l'équilibre financier par les Autorités, ce que salue la CFin.

Comme indiqué par l'exécutif, le budget intègre à ses prévisions les mesures adoptées par le Canton dans le cadre de son propre budget et de la réforme fiscale avec les incidences directes qui en découlent et qui sont détaillées dans le rapport.

L'augmentation de CHF 77660.- des charges porte principalement sur les charges de transfert (écolage, accueil para- et préscolaire et la facture sociale). L'exécutif a convaincu la CFin de bien-fondé de ces prévisions haussières. Des dépenses extraordinaires, pour la plupart non pérennes, de CHF 115'000.-, impactent la prévision, dont CHF 92'000.- le résultat budgétaire. Le solde des dépenses étant affectées aux comptes autofinancés (eau et chauffage à distance).

Les impératifs réglementaires sont respectés à tous les niveaux. Le budget 2023 répond à la notion d'équilibre budgétaire. Le taux d'endettement net est de 39.47%. Le degré d'autofinancement est de 71%.

La CFin remercie le Conseil communal et l'administrateur pour l'excellent travail fourni lors de la préparation du budget 2023.

Lors de la séance, la CFin a approuvé le budget du Conseil communal à l'unanimité. La CFin vous recommande ainsi de l'accepter.

Chambrelieu le 21 novembre 2022.

Le Président

Pascal Küffer

Le rapporteur

Joël Rilliot



Commune de Rochefort

Budget 2023

3. Plan financier et des tâches 2023 - 2026 (PFT 23-26)

Investissements / Tâches / Planification financière 2023-2026, avec rapport à l'appui



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui du Plan financier et des tâches 2023 – 2026 (PFT 23-26)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le Règlement communal sur les finances de la commune de Rochefort (RCF), prévoit la présentation au législatif d'un plan financier et des tâches (PFT) chaque année, ce simultanément à l'établissement de la prévision budgétaire.

Le plan financier et des tâches (PFT), que l'on peut assimiler à un programme de législature réactualisé annuellement, a une portée d'au minimum trois ans. Pour notre Commune, le PFT est réalisé sur une durée de quatre ans.

Il s'agit d'un instrument de planification rendu obligatoire du fait des nouvelles dispositions, en particulier les mécanismes de frein à l'endettement adopté par votre Autorité dans le cadre de l'adoption, en décembre 2015, du Règlement communal sur les finances (RCF).

Sur ce dernier point, l'exécutif tient à relever qu'il a jusqu'alors toujours veillé à établir un programme d'investissements raisonnable, basé sur les besoins et les nécessités, en gardant toujours à l'esprit l'impératif d'une politique économique ambitieuse, adaptée et soucieuse de veiller à une bonne santé financière de la collectivité.

L'instrument qui est soumis à votre examen, qui s'étend sur les années 2023 à 2026, ne déroge pas à la règle comme vous le démontreront les éléments évoqués ci-après, en particulier en terme de respect du degré d'autofinancement minimal exigé.

Plus qu'une somme d'éléments techniques et financiers, le PFT 23-26 – évolutif puisque réactualisé chaque année – constitue ni plus ni moins le « fil rouge » qui nous accompagnera tout au long de la période administrative à venir et au-delà.

Le PFT 23-26 s'inscrit ainsi dans la droite ligne de son prédécesseur. Il répond aux besoins de la collectivité et aux exigences légales.

S'agissant de sa présentation, celle-ci se décline en trois volets distincts, à savoir :

- a) Planification des investissements ;
- b) Planification des tâches ;
- c) Planification financière du compte de résultat et des comptes autofinancés.

Pour la seconde fois, une planification des comptes autofinancés (eau, épuration, chauffage à distance) a été effectuée et réactualisée. Cette option permet une lecture simplifiée du compte de résultats communal et favorise également la planification au niveau des taxes futures (prix de l'eau, taxe de base, taxe d'épuration, prix de la chaleur à distance).

2. Principes fondamentaux

Le Plan financier et des tâches 2023-2026 est basé sur les principes fondamentaux suivants :

Compte de résultat / Equilibre budgétaire visé

Dette communale / Maîtrise de la dette

Investissements / Effort raisonnable, répondant aux besoins et exigences légales

Patrimoine / Infrastructure : Assurer l'entretien et le développement de ceux-ci

Demeurer ambitieux en menant une politique financière saine et rigoureuse

3. Compte de résultat

Comme évoqué à plusieurs reprises par le passé, le Conseil communal relève combien l'établissement d'une prévision financière est délicat, notamment de par le fait que plus de 70% des dépenses communales découlent d'engagements non maîtrisables (charges de transferts, montants incompressibles nécessaires au bon fonctionnement de la Commune).

Considérant ces paramètres, le Conseil communal se veut néanmoins optimiste, ce principalement du fait de la bonne santé des finances rochefortoises.

Il faut en effet se rappeler que les quatorze derniers exercices (2008-2021) ont conclu à des excédents de revenus qui ont permis de (re)constituer une fortune (réserve) de plus de 7,19 millions de francs. Les résultats prévisibles 2022/2023 devraient même l'augmenter quelque peu.

Si ces éléments sont très réjouissants, avec la reconstitution d'une solide réserve nous permettant de « voir venir » et des finances saines, il convient néanmoins de garder à l'esprit que l'équilibre budgétaire demeure fragile. La prévision financière effectuée le démontre.

Nonobstant, l'objectif de viser l'équilibre budgétaire doit demeurer une priorité aux yeux du Conseil communal.

Il est aussi utile de rappeler que l'exécutif a pris l'option ces dernières années de prévoir dans ses processus budgétaires des dépenses non pérennes de l'ordre de 1% à 2% du total des charges du ménage communal.

En francs, cela représente des dépenses de fonctionnement de l'ordre de CHF 50'000.— à CHF 100'000.—, principalement affectées aux infrastructures. Le budget 2023 ne fait d'ailleurs pas exception à la règle puisque prévoyant des dépenses non pérennes de CHF 115'000.—. En règle générale, des dépenses nécessaires et judicieuses qui pourraient cependant être reportées durant des périodes plus difficiles.

L'objectif de viser l'équilibre financier paraît donc raisonnable pour la législature à venir.

4. Dette communale

Au chapitre de la dette communale, celle-ci devrait atteindre 2.22 millions au 31 décembre 2023. Pour mémoire, elle affichait **CHF 6,2 millions** au 1^{er} janvier 2008.

Une diminution substantielle due à plusieurs facteurs, tels que les résultats du compte de fonctionnement de ces dernières années, la capacité d'autofinancement en découlant, ou encore le montant qui nous a été alloué au titre d'aide à la fusion qui, s'il a été affecté à plusieurs projets, n'a pas encore été entièrement « réalisé ».

L'exercice 2023 devrait voir notre collectivité diminuer encore sa dette. En effet, le Conseil communal estime que les investissements planifiés pourront être financés par le biais de la trésorerie courante. A défaut, des avances à courts termes seront sollicitées auprès de nos partenaires financiers.

A futur, par contre, au jeu des investissements prévus, notamment en 2024, il paraît acquis que l'instrument de l'emprunt sera sollicité. Comme il l'a toujours fait, le Conseil communal veillera à n'emprunter que le strict nécessaire pour assumer nos engagements.

5. Compte des investissements

La somme totale des investissements nets prévisibles durant la période 2023 - 2026 atteint **CHF 3,57 millions**.

Vous trouverez sur le plan financier et des tâches 2023 – 2026, joint au présent rapport, les détails inhérents à la planification des investissements.

Nous pouvons néanmoins en résumer ci-après les éléments principaux :

- Réaménagement de la Place du Collège ;
- Réaménagement locaux (salle de l'Aréteau et structure d'accueil parascolaire) ;
- Secteur Burkli, route, accès, desserte ;
- Mise en conformité des arrêts de bus (LHand) ;
- Mise en valeur des fontaines du village ;
- Mesure PGEE, secteur Burkli ;
- Travaux routiers divers ;
- Acquisition d'un tracteur forestier ;
- Mise en valeur de la chapelle de Brot-Dessous ;
- Système de clés et de cylindres électroniques ;
- Révision Plan d'aménagement local (PAL) ;
- Extensions chauffage à distance ;
- Chauffage à distance, mise en conformité et renforcement de l'installation ;
- Immeuble de la Cernia, réfection toiture.

Dans une large mesure, les dépenses prévues portent sur des projets d'infrastructures durables.

Il convient en outre de distinguer les investissements nets dévolus aux chapitres autofinancés (chauffage à distance, réseau d'eau, épuration) qui atteindront **CHF 1,38 million**. Les dépenses nettes consacrées aux autres chapitres, c'est-à-dire celles qui impacteront directement le compte de fonctionnement, dépasseront quant à elles **CHF 2,18 millions**. Un programme d'investissement ambitieux mais réaliste qui témoigne de l'attention portée à l'entretien et au développement du patrimoine et des infrastructures communales.

L'exécutif relèvera au surplus que la législature en cours est témoin de la mise en œuvre des projets ayant fait l'objet de préfinancement ces dernières années. Nous pensons en particulier au projet de toiture photovoltaïque du Bâtiment communal polyvalent (BCP) et à son assainissement énergétique.

Il est encore à relever que le Conseil communal a pris l'option de considérer dans sa planification les investissements déjà prévus précédemment et ceux s'imposant comme une nécessité/obligation.

6. Respect des dispositions réglementaires

Depuis l'adoption du Règlement communal sur les finances (RCF), en décembre 2015, des dispositions réglementaires contraignantes ont été instaurées. Celles-ci visent à mettre en place des mécanismes financiers contraignants de frein à l'endettement, comprenant au moins une règle relative au degré d'autofinancement.

Selon le règlement en vigueur à Rochefort, plusieurs exigences doivent être respectées. Nous vous les rappelons ci-après :

- a) L'équilibre budgétaire, la couverture du déficit par l'excédent du bilan et l'obligation de limiter l'éventuel excédent de charges au 20% du capital propre de la Commune.
- b) La définition du taux d'endettement net de la collectivité et, partant, du degré d'autofinancement minimal exigé.
- c) Le respect du degré d'autofinancement minimal fixé.

Si le Conseil communal entend respecter ces dispositions, il considère néanmoins qu'une certaine mesure doit être appliquée dans la mise en œuvre de celles-ci. En effet, dans certains cas, la stricte application des règles établies peut s'avérer totalement contreproductive en finalité, corollaire aboutir à des situations ubuesques.

C'est dans cet esprit que les Autorités ont inclus au RCF une disposition prévoyant une dérogation actionnable une fois par législature. Pour la législature à venir, compte tenu de la planification établie, il n'est pas prévu de recourir à cet instrument dérogatoire.

Dans le même ordre d'idées, les investissements affectés aux chapitres autofinancés – comme les amortissements de ces derniers – sont exclus du calcul lié au respect du degré d'autofinancement minimal exigé.

Cela étant, il convient de relativiser cet outil, ce au vu de ce même PFT 23-26 qui prévoit des dépenses d'investissements nettes impactant le compte de fonctionnement de **CHF 2,18 millions** sur quatre ans, soit environ **CHF 0,54 million** en moyenne par exercice.

Un montant somme toute proche (voire même inférieur parfois) à notre capacité de financement moyenne de ces dernières années et se voulant respectueux des mécanismes de frein à l'endettement mise en place.

Bien entendu, nous ne pouvons occulter l'éventualité d'investissements non prévus, rendus nécessaires par la situation ou les opportunités, qui impacteraient négativement la planification. A contrario, des résultats financiers (compte de fonctionnement) meilleurs qu'attendus auraient l'effet inverse. Dans tous les cas, le PFT 23-26 serait alors adapté en conséquence.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime que la ligne adoptée dans le cadre de l'établissement du PFT 2023-2026 est adaptée et respectera les dispositions réglementaires, en définitive que le programme établi, bien qu'ambitieux, ne péjorera pas la situation financière de la commune de Rochefort et son développement.

7. Conclusion

Compte tenu des éléments qui nous sont connus à ce jour, le plan quadriennal qui est soumis à votre approbation se veut résolument ambitieux et empreint de cohérence.

Si le Conseil communal ne doute pas que le Plan financier et des tâches 2023 – 2026 sera appelé à évoluer durant les années à venir – ne serait-ce que pas sa réactualisation annuelle – il considère néanmoins que la « ligne » tracée est respectée.

Au vu de ce qui précède, l'exécutif vous recommande de bien vouloir adhérer au programme qui vous est soumis en adoptant le Plan financier et des tâches 2023 – 2026.

En contrepartie, le Conseil communal s'engage à prendre toutes les mesures requises en vue de sa mise en œuvre pour laquelle votre Autorité sera naturellement sollicitée durant ces prochaines années, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 14 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

A. Lazeyras

F. Beutler

Planification des tâches

No cpte	Rubrique comptable / Section de frais	Description du projet	Statut projet	Etat projet	Compétence décisionnelle	Planification (année-s)
0 ADMINISTRATION						
02 Services généraux						
1100	Législatif	Création règlement émoluments communaux	Tâche	Etude	Législatif	2023-2024
6 TRAFIC						
61 Circulation routière						
6150	Routes, chemins et places communaux	Etat des lieux (réseau), catalogue+priorisation des mesures, planification financière	Tâche	Etude CC	Législatif	2023-2024
6150	Routes, chemins et places communaux	Etude mobilité / Modération du trafic	Tâche	En cours	Législatif	2022-2023
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE						
71 Approvisionnement en eau						
7100	Approvisionnement en eau	Revitalisation des captages / Sources	Tâche	Etude CC / CEE	Législatif	2022-2024
7100	Approvisionnement en eau	Etat des lieux (réseau), catalogue+priorisation des mesures, planification financière	Tâche	Etude CC	Législatif	2023-2024
72 Traitement des eaux usées						
7200	Traitement des eaux usées	Etat des lieux (réseau), catalogue+priorisation des mesures, planification financière	Tâche	Etude CC	Législatif	2023-2024
8 ECONOMIE PUBLIQUE						
87 Combustibles et énergie						
87	Energie	Réflexion globale / Commission de l'énergie	Tâche	Etude CC / CEE	Législatif	2021-2024
8720	Chauffage à distance	Modernisation et mise en conformité des installations en chaufferie	Tâche	Etude CC	Législatif	2021-2023

Planification financière

COMPTE DE RESULTATS		2023 Compte de résultats	2024 Compte de résultats	2025 Compte de résultats	2026 Compte de résultats
Charges d'exploitation		5'614'540	5'666'597	5'733'000	5'807'270
30	Charges de personnel	988'410	1'003'000	1'018'000	1'033'270
31	Biens, services et marchandises	1'141'070	1'169'597	1'164'000	1'176'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	637'030	650'000	655'000	650'000
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	58'690	0	0	0
36	Charges de transferts	2'538'580	2'590'000	2'642'000	2'694'000
37	Subventions redistribuées	42'000	44'000	44'000	44'000
39	Imputations internes	208'760	210'000	210'000	210'000
Revenus d'exploitation		-5'295'770	-5'345'500	-5'405'500	-5'465'500
40	Revenus fiscaux	-3'533'500	-3'590'000	-3'650'000	-3'710'000
42	Taxes	-962'200	-960'000	-960'000	-960'000
43	Revenus divers	-61'000	-51'500	-51'500	-51'500
45	Rèlèvements sur fonds financements spéciaux	0	0	0	0
46	Revenus de transferts	-488'310	-490'000	-490'000	-490'000
47	Subventions à redistribuer	-42'000	-44'000	-44'000	-44'000
49	Imputations internes	-208'760	-210'000	-210'000	-210'000
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		318'770	321'097	327'500	341'770
Résultat provenant de financements		-118'740	-115'000	-115'000	-115'000
34	Charges financières	55'660	65'000	65'000	65'000
44	Revenus financiers	-174'400	-180'000	-180'000	-180'000
RESULTAT OPERATIONNEL		200'030	206'097	212'500	226'770
38	Charges extraordinaires	0	0	0	0
48	Revenus extraordinaires	-215'910	-215'910	-215'910	-215'910
TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT		-15'880*	-9'813*	-3'410*	10'860*

* Excédents de revenus prévisibles

* Excédents de charges prévisibles

Planification financière

COMPTE DE RESULTATS	2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation	304'000	329'000	316'000	317'000
30 Charges de personnel	0	0	0	0
31 Biens, services et marchandises	152'000	165'000	165'000	165'000
33 Amortissements du patrimoine administratif	50'900	55'000	55'000	56'000
35 Attribution aux fonds et financements spéciaux	7'460 *	13'000 *	0	0
36 Charges de transferts	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	42'000	44'000	44'000	44'000
39 Imputations internes	51'640	52'000	52'000	52'000
Revenus d'exploitation	-304'000	-329'000	-316'000	-317'000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0
42 Taxes	-262'000	-265'000	-265'000	-265'000
43 Revenus divers (taxes d'équipement)	0	-20'000	-4'000	-4'000
45 Rélèvements sur fonds financements spéciaux	0	0	-3'000 *	-4'000 *
46 Revenus de transferts	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	-42'000	-44'000	-44'000	-44'000
49 Imputations internes	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	0	0	0	0

* Bénéfice prévisible du compte de l'eau alimentant la réserve Eau figurant au bilan

* Déficit prévisible du compte de l'eau à prélever à la réserve Eau figurant au bilan

Planification financière

COMPTE DE RESULTATS		2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation		213'100	252'600	235'500	250'700
30	Charges de personnel	0	0	0	0
31	Biens, services et marchandises	19'000	19'000	19'000	19'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	57'300	58'000	66'000	66'000
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	2'120 *	40'600 *	0	0
36	Charges de transferts	91'500	93'000	108'500	123'700
37	Subventions redistribuées	0	0	0	0
39	Imputations internes	43'180	42'000	42'000	42'000
Revenus d'exploitation		-213'100	-252'600	-235'500	-250'700
40	Revenus fiscaux	0	0	0	0
42	Taxes	-189'000	-194'000	-198'000	-201'000
43	Revenus divers (taxes d'équipement)	0	-35'000	-7'000	-7'000
45	Rèlevements sur fonds financements spéciaux	0	0	-6'900 *	-19'100 *
46	Revenus de transferts	-18'500	-18'000	-18'000	-18'000
47	Subventions à redistribuer	0	0	0	0
48	Revenus extraordinaires	-5'600	-5'600	-5'600	-5'600
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		0	0	0	0

* Bénéfice prévisible du compte de l'épuration alimentant la réserve Epuration figurant au bilan

* Déficit prévisible du compte de l'épuration à prélever à la réserve Epuration figurant au bilan

COMPTE DE RESULTATS		2023	2024	2025	2026
Charges d'exploitation		220'000	220'000	280'600	280'600
		0	0	0	0
30	Charges de personnel	131'500	130'000	140'000	140'000
31	Biens, services et marchandises	42'100	52'000	90'000	90'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	16'360 *	7'400 *	0	0
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'600	1'600	1'600	1'600
36	Charges de transferts	0	0	0	0
37	Subventions redistribuées	28'440	29'000	49'000	49'000
39	Imputations internes				
		-220'000	-220'000	-280'600	-280'600
Revenus d'exploitation					
		0	0	0	0
40	Revenus fiscaux	-220'000	-220'000	-240'000	-240'000
42	Taxes	0	0	0	0
43	Revenus divers	0	0	-40'600 *	-40'600 *
45	Rèlèvements sur fonds financements spéciaux	0	0	0	0
46	Revenus de transferts	0	0	0	0
47	Subventions à redistribuer	0	0	0	0
49	Imputations internes				
		0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION					

- * Bénéfice prévisible du compte du CAD alimentant la réserve du chauffage à distance figurant au bilan
- * Déficit prévisible du compte du CAD à prélever à la réserve du chauffage à distance figurant au bilan



Commune de Rochefort

Budget 2023

4. Compte de résultats du budget 2023

à trois niveaux (résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel), par nature

1914



LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO, ILL. U.S.A.

Budget 2023

Compte de résultats	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Charges d'exploitation	5'616'540	5'422'750	193'790	5'559'450.31	57'090
30 Charges de personnel	988'410	937'340	51'070	933'568.70	5'841
31 Biens, services et charges d'expl.	1'143'070	1'084'800	58'270	1'140'767.50	2'303
33 Amortissements du patrimoine administratif	637'030	640'710	-3'680	591'332.75	45'697
35 Attributions aux fonds et financements spé..	58'690	47'730	10'960	249'516.65	-190'827
36 Charges de transfert	2'538'580	2'460'720	77'860	2'390'792.46	147'788
37 Subventions redistribuées	42'000	43'000	-1'000	45'219.30	-3'219
39 Imputations internes	208'760	208'450	310	208'252.95	507
Revenus d'exploitation	-5'295'770	-5'065'470	-230'300	-5'237'482.73	-58'287
40 Revenus fiscaux	-3'533'500	-3'359'300	-174'200	-3'427'617.08	-105'883
42 Taxes	-962'200	-944'450	-17'750	-1'005'609.98	43'410
43 Revenus divers	-61'000	-52'000	-9'000	-57'694.25	-3'306
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux		-17'680	17'680	-126'167.62	126'168
46 Revenus de transfert	-488'310	-440'590	-47'720	-366'921.55	-121'388
47 Subventions à redistribuer	-42'000	-43'000	1'000	-45'219.30	3'219
49 Imputations internes	-208'760	-208'450	-310	-208'252.95	-507
Résultat des activités d'exploitation	320'770	357'280	-36'510	321'967.58	-1'198
34 Charges financières	55'460	63'520	-8'060	62'215.36	-6'755
44 Revenus financiers	-176'200	-201'750	25'550	-197'783.78	21'584
Résultat provenant de financements	-120'740	-138'230	17'490	-135'568.42	14'828
Résultat opérationnel	200'030	219'050	-19'020	186'399.16	13'631
38 Charges extraordinaires					
48 Revenus extraordinaires	-215'910	-220'460	4'550	-205'672.00	-10'238
Résultat extraordinaire	-215'910	-220'460	4'550	-205'672.00	-10'238
Total du compte de résultats	-15'880	-1'410	-14'470	-19'272.84	3'393



Budget 2023

Commune de Rochefort

5. Compte de résultats condensé en fonctionnelle

à une, deux et quatre positions

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Fonctionnelle	-15'880.00	-1'410.00	-14'470.00	-19'272.84	3'392.84
Total des Charges	5'672'500.00	5'486'270.00	186'230.00	5'621'665.67	50'834.33
Total des Revenus	-5'688'380.00	-5'487'680.00	-200'700.00	-5'640'938.51	-47'441.49
0 Administration Générale	627'960.00	586'920.00	41'040.00	604'532.12	23'427.88
Charges	913'420.00	862'280.00	51'140.00	881'586.33	31'833.67
Revenus	-285'460.00	-275'360.00	-10'100.00	-277'054.21	-8'405.79
1 Ordre et sécurité publique	188'425.00	177'645.00	10'780.00	168'630.04	19'794.96
Charges	231'445.00	222'165.00	9'280.00	212'662.80	18'782.20
Revenus	-43'020.00	-44'520.00	1'500.00	-44'032.76	1'012.76
2 Formation	1'204'525.00	1'139'055.00	65'470.00	1'051'784.74	152'740.26
Charges	1'242'755.00	1'200'485.00	42'270.00	1'111'465.74	131'289.26
Revenus	-38'230.00	-61'430.00	23'200.00	-59'681.00	21'451.00
3 Culture, Sports, Loisirs et Eglises	84'240.00	79'900.00	4'340.00	88'522.45	-4'282.45
Charges	142'110.00	138'470.00	3'640.00	146'732.45	-4'622.45
Revenus	-57'870.00	-58'570.00	700.00	-58'210.00	340.00
4 Santé	53'550.00	53'840.00	-290.00	58'201.60	-4'651.60
Charges	53'550.00	53'840.00	-290.00	58'201.60	-4'651.60
5 Sécurité sociale	969'000.00	901'220.00	67'780.00	896'525.78	72'474.22
Charges	969'000.00	901'220.00	67'780.00	896'525.78	72'474.22
6 Trafic	561'520.00	554'020.00	7'500.00	592'211.60	-30'691.60
Charges	622'250.00	628'450.00	-6'200.00	646'935.49	-24'685.49
Revenus	-60'730.00	-74'430.00	13'700.00	-54'723.89	-6'006.11
7 Protection environnement et aménagement	102'330.00	91'130.00	11'200.00	62'059.58	40'270.42
Charges	745'330.00	755'860.00	-10'530.00	720'418.53	24'911.47
Revenus	-643'000.00	-664'730.00	21'730.00	-658'358.95	15'358.95
8 Economie publique	10'930.00	-5'670.00	16'600.00	30'988.85	-20'058.85
Charges	684'430.00	643'180.00	41'250.00	826'004.49	-141'574.49
Revenus	-673'500.00	-648'850.00	-24'650.00	-795'015.64	121'515.64
9 Finances et impôts	-3'818'360.00	-3'579'470.00	-238'890.00	-3'572'729.60	-245'630.40
Charges	68'210.00	80'320.00	-12'110.00	121'132.46	-52'922.46
Revenus	-3'886'570.00	-3'659'790.00	-226'780.00	-3'693'862.06	-192'707.94

Budget 2023

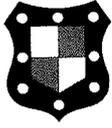
Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
0	Administration Générale	627'960	586'920	41'040	604'532.12	23'428
01	Législatif et exécutif	110'725	111'720	-995	100'032.75	10'692
02	Services généraux	517'235	475'200	42'035	504'499.37	12'736
1	Ordre et sécurité publique	188'425	177'645	10'780	168'630.04	19'795
11	Sécurité publique	7'200	3'200	4'000	7'490.35	-290
14	Questions juridiques	33'735	32'565	1'170	45'459.49	-11'724
15	Service du feu	98'870	97'080	1'790	76'291.75	22'578
16	Défense	48'620	44'800	3'820	39'388.45	9'232
2	Formation	1'204'525	1'139'055	65'470	1'051'784.74	152'740
21	Scolarité obligatoire	1'186'655	1'121'455	65'200	1'034'208.91	152'446
23	Formation professionnelle initiale	17'870	17'600	270	17'575.83	294
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	84'240	79'900	4'340	88'522.45	-4'282
32	Culture, autres	13'500	13'500		13'465.00	35
34	Sports et loisirs	13'000	12'000	1'000	11'968.10	1'032
35	Eglises et affaires religieuses	57'740	54'400	3'340	63'089.35	-5'349
4	Santé	53'550	53'840	-290	58'201.60	-4'652
42	Soins ambulatoires	53'430	53'740	-310	58'201.60	-4'772
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	120	100	20		120
5	Sécurité sociale	969'000	901'220	67'780	896'525.78	72'474
51	Maladie et accident	261'200	224'220	36'980	201'301.09	59'899
53	Viellissement et survivants	5'500	5'500		4'695.80	804
54	Famille et jeunesse	249'550	208'730	40'820	237'272.99	12'277
55	Chômage	47'580	47'090	490	38'905.56	8'674
57	Aide sociale et domaine de l'asile	405'170	415'680	-10'510	414'350.34	-9'180
6	Trafic	561'520	554'020	7'500	592'211.60	-30'692
61	Circulation routière	353'620	353'640	-20	397'358.19	-43'738
62	Transports publics	207'900	200'380	7'520	194'853.41	13'047
7	Protection environnement et aménagement	102'330	91'130	11'200	62'059.58	40'270
71	Approvisionnement en eau					
72	Traitement des eaux usées					
73	Gestion des déchets	36'550	36'650	-100	37'353.38	-803
74	Aménagements	32'500	32'500		31'128.15	1'372
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	4'640	4'570	70	4'050.60	589
77	Protection de l'environnement, autres	4'830	8'650	-3'820	3'950.50	880
79	Aménagement du territoire	23'810	8'760	15'050	-14'423.05	38'233
8	Economie publique	10'930	-5'670	16'600	30'988.85	-20'059
81	Agriculture	2'200	1'800	400	2'487.00	-287
82	Sylviculture	36'770	19'540	17'230	57'902.30	-21'132
84	Tourisme	3'960	3'990	-30	4'334.50	-375
87	Combustibles et énergie	-32'000	-31'000	-1'000	-33'734.95	1'735
9	Finances et impôts	-3'818'360	-3'579'470	-238'890	-3'572'729.60	-245'630
91	Impôts	-3'529'800	-3'355'600	-174'200	-3'423'897.08	-105'903
93	Péréquation financière et compensation..	-203'910	-149'590	-54'320	-93'750.00	-110'160
96	Administration de la fortune et de la dette	-84'150	-73'780	-10'370	-54'861.32	-29'289
97	Redistributions	-500	-500		-221.20	-279
Excédent des charges/revenus (-)		-15'880	-1'410	-14'470	-19'272.84	3'393

Budget 2023

Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
0	Administration Générale	627'960	586'920	41'040	604'532.12	23'428
0110	Législatif	14'600	16'100	-1'500	12'970.05	1'630
0120	Exécutif	96'125	95'620	505	87'062.70	9'062
0210	Administration des finances et des..	135'700	120'785	14'915	136'325.21	-625
0220	Services généraux, autres	278'695	257'655	21'040	275'221.09	3'474
0290	Immeubles administratifs	102'840	96'760	6'080	92'953.07	9'887
1	Ordre et sécurité publique	188'425	177'645	10'780	168'630.04	19'795
1110	Police	7'200	3'200	4'000	7'490.35	-290
1400	Questions juridiques (en général)	23'955	22'665	1'290	36'123.53	-12'169
1406	Office régional de l'état civil	9'780	9'900	-120	9'335.96	444
1500	Service du feu (en général)	98'870	97'080	1'790	76'291.75	22'578
1610	Défense militaire	4'960	4'960		2'402.00	2'558
1620	Protection civile (en général)	43'660	39'840	3'820	36'986.45	6'674
2	Formation	1'204'525	1'139'055	65'470	1'051'784.74	152'740
2111	Cycle élémentaire	235'950	390'600	-154'650	366'934.50	-130'985
2120	Degré primaire	329'020	334'500	-5'480	281'113.80	47'906
2130	Degré secondaire	460'250	269'800	190'450	249'827.75	210'422
2170	Bâtiments scolaires	90'435	55'555	34'880	65'412.86	25'022
2192	Ecoles obligatoires autres	71'000	71'000		70'920.00	80
2300	Formation professionnelle initiale	17'870	17'600	270	17'575.83	294
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	84'240	79'900	4'340	88'522.45	-4'282
3290	Culture, non mentionné ailleurs	13'500	13'500		13'465.00	35
3420	Loisirs	13'000	12'000	1'000	11'968.10	1'032
3500	Paroisse protestante	56'740	53'400	3'340	62'089.35	-5'349
3501	Eglise catholique	1'000	1'000		1'000.00	
4	Santé	53'550	53'840	-290	58'201.60	-4'652
4220	Services de sauvetage	53'430	53'740	-310	58'201.60	-4'772
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	120	100	20		120
5	Sécurité sociale	969'000	901'220	67'780	896'525.78	72'474
5120	Réductions de primes	261'200	224'220	36'980	201'301.09	59'899
5330	Prestations aux retraités	5'500	5'500		4'695.80	804
5410	Allocations familiales	17'700	17'430	270	16'462.27	1'238
5430	Avance et recouvrement des pensions..	2'650	3'100	-450	1'798.46	852
5451	Crèches et garderies	229'200	188'200	41'000	219'012.26	10'188
5510	Assurance chômage	15'440	15'100	340	14'840.11	600
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	32'140	31'990	150	24'065.45	8'075
5720	Aide matérielle légale	324'570	342'320	-17'750	328'719.87	-4'150
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	15'600	13'360	2'240	14'417.57	1'182
5796	Guichets sociaux régionaux	65'000	60'000	5'000	71'212.90	-6'213
6	Trafic	561'520	554'020	7'500	592'211.60	-30'692
6150	Routes communales	345'670	345'800	-130	390'430.89	-44'761
6190	Routes, autres	7'950	7'840	110	6'927.30	1'023
6220	Trafic régional	5'390	2'630	2'760	2'616.10	2'774
6230	Trafic d'agglomération	199'170	194'700	4'470	186'302.70	12'867
6231	Noctabus	1'340	1'050	290	1'071.85	268
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	2'000	2'000		4'862.76	-2'863
7	Protection environnement et aménagement	102'330	91'130	11'200	62'059.58	40'270
7100	Approvisionnement en eau (en général)					
7200	Traitement des eaux usées (en général)					
7301	Gestion des déchets ménages	36'550	36'650	-100	37'353.38	-803
7303	Gestion des déchets entreprises					
7410	Corrections de cours d'eau	32'500	32'500		31'128.15	1'372
7610	Protection de l'air et du climat	3'050	3'000	50	2'657.40	393
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement	1'590	1'570	20	1'393.20	197
7710	Cimetières, crématoires	4'830	8'650	-3'820	3'950.50	880
7900	Aménagement du territoire (en général)	22'550	7'500	15'050	-15'648.55	38'199
7907	Conférences régionales (ACN - RUN -COMUL)	1'260	1'260		1'225.50	35
8	Economie publique	10'930	-5'670	16'600	30'988.85	-20'059
8120	Améliorations structurelles	2'200	1'800	400	2'487.00	-287
8200	Sylviculture	36'770	19'540	17'230	57'902.30	-21'132
8400	Tourisme	3'960	3'990	-30	4'334.50	-375

Budget 2023

Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
8712	Usine électr.-Commerce électr. & autres	-32'000	-31'000	-1'000	-33'734.95	1'735
8720	Chauffage à distance					
9	Finances et impôts	-3'818'360	-3'579'470	-238'890	-3'572'729.60	-245'630
9100	Impôts communaux généraux	-3'477'000	-3'299'000	-178'000	-3'374'180.07	-102'820
9101	Impôts spéciaux	-52'800	-56'600	3'800	-49'717.01	-3'083
9300	Péréquation financière et compensation..	-203'910	-149'590	-54'320	-93'750.00	-110'160
9610	Intérêts	-44'230	-33'410	-10'820	-16'148.27	-28'082
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	-38'620	-39'070	450	-37'413.05	-1'207
9690	Patrimoine financier, non mentionné..	-1'300	-1'300		-1'300.00	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-500	-500		-221.20	-279
Excédent des charges/revenus (-)		-15'880	-1'410	-14'470	-19'272.84	3'393



Budget 2023

Commune de Rochefort

6. **Détail du budget (compte de résultats), avec commentaires**

Compte de résultats, fonctionnelle à 5 positions, nature à 7 positions

01100 Conseil général

- 30000.00 Jetons de présence des commissions du Conseil général
- 31020.02 Publication arrêtés législatifs
- 31051.00 Souper de fin d'année et diverses manifestations
- 31320.02 Révision annuelle des comptes par l'organe de révision (Deuber et Beuret SA)

01200 Conseil communal

- 30000.02 Traitement des membres de l'exécutif (honoraires)
- 30000.04 Vacations : montant variable en fonction du nombre d'heures des conseillers communaux
- 30500.00 Cotisations AVS-AC
- 30540.00 Cotisations Allocations familiales (ALFA)
- 30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
- 30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
- 30593.00 Cotisations Fonds formation apprenti-e-s
- 31051.00 Souper du personnel et autres manifestations et réceptions
- 43090.00 Restitution des jetons de présence (représentations des conseillers communaux)

02100 Service financier

- 30000.00 Jetons de présence Commission financière
- 30100.00 Traitement du personnel dévolu à l'administration des finances
- 30400.00 Allocations complémentaires enfants
- 30500.00 Cotisations AVS-AC
- 30520.00 Cotisations (part employeur) à la Caisse de pensions
- 30530.00 Cotisations assurance accident
- 30540.00 Cotisations Allocations familiales (ALFA)
- 30550.00 Cotisations assurance perte de gain maladie. Augmentation du taux pour 2023 : 2.98% (1.19% en 2022)
- 30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
- 30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
- 30593.00 Fonds formation apprenti-e-s
- 31020.00 Facturation (eau, épuration, déchets, CAD, taxe chiens, divers)
- 31090.01 Frais inhérents aux opérations (encaissements par cartes) du guichet
- 31300.01 Essentiellement affranchissement postal
- 31300.03 Frais téléphones et abonnements
- 31300.04 Frais de procédures et de poursuites, majoritairement au niveau des impôts (bordereau unique)
- 31331.00 Montant perçu par le Canton pour la gestion globale de l'impôt (bordereau unique)

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
	Administration Générale	627'960	586'920	41'040	604'532.12	23'428
	Charges	913'420	862'280	51'140	881'586.33	31'834
	Revenus	-285'460	-275'360	-10'100	-277'054.21	-8'406
01	Législatif et exécutif	110'725	111'720	-995	100'032.75	10'692
	Charges	113'725	114'720	-995	103'069.75	10'655
	Revenus	-3'000	-3'000		-3'037.00	37
01100	Conseil général	14'600	16'100	-1'500	12'970.05	1'630
30	Charges de personnel	4'000	6'000	-2'000	2'090.00	1'910
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	4'000	6'000	-2'000	2'090.00	1'910
31	Biens, services et charges d'expl.	10'600	10'100	500	10'880.05	-280
31020.00	Imprimés				96.00	-96
31020.02	Publications et annonces	500	500		506.30	-6
31051.00	Frais de réception	2'500	2'000	500	2'738.75	-239
31320.02	Révision des comptes communaux	7'600	7'600		7'539.00	61
01200	Conseil communal	96'125	95'620	505	87'062.70	9'062
30	Charges de personnel	87'125	86'620	505	80'605.55	6'519
30000.02	Honoraires du Conseil communal	39'500	39'500		39'187.50	313
30000.04	Vacations du Conseil communal	36'000	36'000		30'169.80	5'830
30500.00	Cotis patronales AVS,AI,APG,AC,frais adm.	9'000	11'120	-2'120	8'740.80	259
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'500		1'500	1'434.05	66
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	70		70	59.40	11
30592.00	Cotisations LAE	135		135	122.95	12
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s	400		400	396.05	4
30900.00	Formation et perfection. du personnel	520		520	495.00	25
31	Biens, services et charges d'expl.	12'000	12'000		9'494.15	2'506
31051.00	Frais de réception	12'000	12'000		9'494.15	2'506
43	Revenus divers	-3'000	-3'000		-3'037.00	37
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-3'000	-3'000		-3'037.00	37
02	Services généraux	517'235	475'200	42'035	504'499.37	12'736
	Charges	799'695	747'560	52'135	778'516.58	21'178
	Revenus	-282'460	-272'360	-10'100	-274'017.21	-8'443
02100	Service financier	135'700	120'785	14'915	136'325.21	-625
30	Charges de personnel	74'870	71'985	2'885	72'526.85	2'343
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	300	900	-600	300.00	
30100.00	Salaires du personnel administratif	58'710	56'840	1'870	56'055.65	2'654
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'260	1'260		1'080.00	180
30500.00	Cotis patronales AVS,AI,APG,AC,frais adm.	3'760	3'640	120	3'695.25	65
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	7'250	6'880	370	7'632.55	-383
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	120	115	5	110.95	9
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'230	1'195	35	1'177.30	53
30550.00	Cotis patronales assurances indém. journ.	1'750	675	1'075	2'001.15	-251
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	50	50		48.70	1
30592.00	Cotisations LAE	100	100		100.75	-1
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s	340	330	10	324.55	15
31	Biens, services et charges d'expl.	65'830	55'300	10'530	68'795.42	-2'965
31020.00	Imprimés	1'500	1'500		1'500.00	
31090.01	Frais de vente	500	200	300	427.99	72
31300.01	Frais postaux	2'200	1'500	700	2'138.45	62
31300.02	Frais bancaires	50		50	20.25	30
31300.03	Téléphones	600	600		600.00	
31300.04	Frais de poursuites	5'000	5'000		4'976.60	23
31331.00	Frais participation Bordereau Unique	18'500	18'000	500	18'421.60	78

02100 Service financier

31340.00	Assurance cautionnement
31600.00	Loyer administration des finances
31811.01	Fiscalité - Modifications de taxations, non-valeurs, abandons, ADB
43090.00	Récupération frais de procédures

02200 Administration (général)

30100.00	Traitement du personnel dévolu à l'administration générale
30400.00	Allocations complémentaires enfants
30500.00	Cotisations AVS-AC
30520.00	Cotisations (part employeur) à la Caisse de pensions
30530.00	Cotisations assurance accident
30540.00	Frais téléphones et abonnements
30550.00	Cotisations assurance perte de gain maladie. Augmentation du taux pour 2023 : 2.98% (1.19% en 2022)
30591.00	Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
30592.00	Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s
31000.00	Montant nécessaire aux achats courants de l'administration
31020.00	Papier factures, enveloppes, photocopies et impressions
31020.02	Publications et avis administratifs
31030.00	Abonnement ArInfo
31100.00	Aucune acquisition significative n'est prévue en 2023
31130.00	Renouvellement de deux postes de travail en 2023, dont le serveur
31300.00	Droits d'auteur et cotisations aux associations professionnelles
31300.01	Exclusivement affranchissement et autres frais postaux (taxes)
31300.03	Frais téléphones et abonnements
31332.00	Logiciels, maintenance informatique, site Internet Il s'agit de la redevance due au Service informatique de l'entité neuchâteloise pour l'informatique. Le coût du contrat a quelque peu augmenté du fait d'une redevance supplémentaire due à l'amélioration de la sécurité informatique
31340.00	Primes d'assurances (général, excepté ECAP, véhicules et cautionnement)
31600.00	Loyer administration générale
31620.00	Leasing photocopieur. Nouveau contrat en vigueur depuis 2022 (montant forfaitaire mensuel)
31990.00	Frais divers administration
36120.16	Part au Service de l'archivage. Les travaux se poursuivent et le déménagement des archives est prévu début 2023
46120.00	Le pourcentage dévolu au Conseil régional de sécurité publique est de 3% (EPT), sur la base des heures effectives consacrées à ce syndicat par notre personnel
49100.00	Imputation interne Administration / Déchets des ménages

02900 Immeubles administratifs

30100.01	Traitement du personnel dévolu au patrimoine administratif. A noter l'engagement d'un apprenti agent d'exploitation depuis la rentrée d'août 2022
30400.00	Allocations complémentaires enfants
30500.00	Cotisations AVS-AC
30520.00	Cotisations (part employeur) à la Caisse de pensions
30530.00	Cotisations assurance accident
30540.00	Cotisations allocations familiales
30550.00	Cotisations assurance perte de gain maladie. Augmentation du taux pour 2023 : 2.98% (1.19% en 2022)

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
31340.00	Primes d'assurances	980	1'000	-20		980
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	2'500	2'500		2'500.00	
31811.01	ADB, remises et NVA s. impôt PP	34'000	25'000	9'000	38'210.53	-4'211
43	Revenus divers	-5'000	-6'500	1'500	-4'997.06	-3
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-5'000	-6'500	1'500	-4'997.06	-3
02200	Administration (général)	278'695	257'655	21'040	275'221.09	3'474
30	Charges de personnel	210'065	197'075	12'990	203'530.60	6'534
30100.00	Salaires du personnel administratif	168'210	160'050	8'160	160'629.15	7'581
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'380	1'380		1'380.00	
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	10'770	10'240	530	10'354.25	416
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	19'380	18'450	930	20'484.55	-1'105
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	350	330	20	318.10	32
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	3'530	3'360	170	3'299.05	231
30550.00	Cotis patronales assurances indém. journ.	5'020	1'905	3'115	5'734.65	-715
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	150	140	10	136.65	13
30592.00	Cotisations LAE	300	290	10	282.90	17
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s	975	930	45	911.30	64
31	Biens, services et charges d'expl.	67'430	59'380	8'050	72'297.19	-4'867
31000.00	Matériel de bureau	3'500	3'000	500	3'273.26	227
31020.00	Imprimés	1'500	5'000	-3'500	2'252.28	-752
31020.02	Publications et annonces	1'800	500	1'300	1'615.50	185
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	280	280		276.00	4
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau	2'000	1'000	1'000	1'120.80	879
31130.00	Matériel informatique	4'500	1'300	3'200		4'500
31300.00	Prestations de services de tiers	550	500	50	560.45	-10
31300.01	Frais postaux	4'000	4'000		4'333.19	-333
31300.03	Téléphones	2'000	1'800	200	2'033.55	-34
31300.05	Cotisations				460.00	-460
31332.00	Contrat de prestation informatique	25'000	23'000	2'000	36'039.10	-11'039
31332.01	Frais de connexion au noëud cantonal (SIEN)	3'000	2'800	200	2'917.60	82
31340.00	Primes d'assurances	9'500	9'500		9'400.40	100
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	4'000	4'000		4'000.00	
31620.00	Mensualités de leasing opérationnel	4'800	1'600	3'200	3'140.52	1'659
31700.00	Frais de déplacement et autres frais		100	-100		
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000		874.54	125
35	Attributions aux fonds et financements spéci..				11'122.15	-11'122
35000.00	Attributions aux financements spéciaux des capi..				11'122.15	-11'122
36	Charges de transfert	8'000	6'000	2'000	6'905.15	1'095
36120.16	Part communale au SIAR (archives)	8'000	6'000	2'000	6'905.15	1'095
43	Revenus divers	-2'000		-2'000	-1'834.00	-166
43900.00	Autres revenus	-2'000		-2'000	-1'834.00	-166
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux				-12'000.00	12'000
45000.00	Prélèvements sur les financements spéciaux de..				-12'000.00	12'000
46	Revenus de transfert	-3'000	-3'000		-3'000.00	
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-3'000	-3'000		-3'000.00	
49	Imputations internes	-1'800	-1'800		-1'800.00	
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-1'800	-1'800		-1'800.00	
02900	Immeubles administratifs	102'840	96'760	6'080	92'953.07	9'887
30	Charges de personnel	120'640	110'010	10'630	106'024.60	14'615
30100.01	Salaires du personnel d'exploitation	94'650	88'000	6'650	81'710.20	12'940
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'200	1'200		1'200.00	
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	6'060	5'280	780	5'385.85	674
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	9'970	9'500	470	10'559.40	-589
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	3'150	2'620	530	1'844.25	1'306
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'990	1'730	260	1'716.00	274
30550.00	Cotis patronales assurances indém. journ.	2'820	980	1'840	2'917.20	-97

02900 Immeubles administratifs

- 30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
- 30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
- 30593.00 Fonds formation apprenti-e-s
- 31100.00 Aucune acquisition particulière prévue en 2023
- 31200.01 Outre l'assainissement énergétique du BCP, des économies d'énergie globales seront réalisées
- 31200.02 Des efforts en matière d'économies globales d'énergies seront engagés. La toiture solaire photovoltaïque a également un impact positif sur la facture d'électricité
- 31200.03 Consommation d'eau du bâtiment
- 31200.04 Taxe déchets facturée au BCP (entreprise)
- 31340.00 Prime d'assurance ECAP
- 31440.00 Entretien général du patrimoine administratif (BCP notamment). En 2023, une modification de l'éclairage de la salle Tablettes est prévue, de même que l'acquisition de chaises et d'un lave-vaisselle professionnel
- 31500.00 Poste dévolu à l'entretien du matériel de la salle de gymnastique
- 33004.00 Amortissements, y compris amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
- 39100.00 Imputation interne travaux autres services
- 42500.05 Rachat (estimation) de la production d'électricité du BCP (toiture photovoltaïque) par le Groupe E SA
- 44390.00 Facturation de l'électricité au CAD de Rochefort.
- 44700.00 Locations des salles du BCP, y compris loyer aux services communaux
- 48930.00 Il s'agit du prélèvement au préfinancement opéré pour la toiture solaire photovoltaïque et l'assainissement du BCP. Ledit préfinancement sert ainsi à neutraliser une partie de la charge d'amortissement des crédits votés, ce sur toute la durée de vie des objets (respectivement 40 et 50 ans)
- 48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)
- 49100.00 Imputation interne travaux autres services (eau, eau usée, CAD, Collège, etc.)

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
30591.00 Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	80	70	10	70.90	9
30592.00 Cotisations LAE	170	150	20	146.95	23
30593.00 Fonds formation apprenti-e-s	550	480	70	473.85	76
31 Biens, services et charges d'expl.	76'300	64'100	12'200	73'198.12	3'102
31100.00 Meubles, machines, appareils de bureau		2'000	-2'000		
31120.00 Uniformes, vêtements, linges, rideaux	500		500	423.00	77
31200.01 Chauffage	20'000	19'000	1'000	23'653.55	-3'654
31200.02 Electricité	9'500	8'500	1'000	11'779.10	-2'279
31200.03 Eau	1'800	2'000	-200	2'364.30	-564
31200.04 Déchets	400	400		385.50	15
31300.03 Téléphones				300.00	-300
31340.00 Primes d'assurances	6'600	6'500	100	6'558.90	41
31440.00 Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	33'000	22'200	10'800	23'703.52	9'296
31500.00 Entretien meubles, machines, appareils bureau	4'500	3'500	1'000	4'030.25	470
33 Amortissements du patrimoine administratif	171'060	173'710	-2'650	155'842.75	15'217
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	171'060	173'710	-2'650	155'842.75	15'217
35 Attributions aux fonds et financements spéci..				420.75	-421
35000.00 Attributions aux financements spéciaux des capi..				420.75	-421
39 Imputations internes	5'500	10'000	-4'500	7'853.00	-2'353
39100.00 Imputations internes pour prestations de services	5'500	10'000	-4'500	7'853.00	-2'353
42 Taxes	-15'500	-15'500		-100.00	-15'400
42100.03 Sanctions de plans				-100.00	100
42500.05 Vente d'électricité (installation photovoltaïque)	-15'500	-15'500			-15'500
43 Revenus divers				-4'731.15	4'731
43900.00 Autres revenus				-4'731.15	4'731
44 Revenus financiers	-87'500	-85'000	-2'500	-84'905.00	-2'595
44390.00 Remboursement de charges	-6'500	-5'000	-1'500	-5'365.00	-1'135
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-81'000	-80'000	-1'000	-79'540.00	-1'460
48 Revenus extraordinaires	-93'160	-93'160		-80'410.00	-12'750
48930.00 Prélèvements sur les préfinancements du capita..	-12'750	-12'750			-12'750
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-80'410	-80'410		-80'410.00	
49 Imputations internes	-74'500	-67'400	-7'100	-80'240.00	5'740
49100.00 Imputations internes pour prestations de services	-74'500	-67'400	-7'100	-80'240.00	5'740
02901 Bâtiment communal polyvalent (BCP)					

11100 Sécurité communale

- 31010.00 Achat et entretien des Roby-Dog. Acquisition de trois nouvelles structures prévues en 2023
- 31301.00 Convention passée avec la commune de Milvignes (agents de sécurité). A noter que, dès 2023, ladite convention n'intégrera plus la notification des commandements de payer (poursuites) qui sera confiée à une société privée
- 31320.00 Notification des commandements de payer par une société privée
- 42100.00 Montant alloué par le SCAN pour les retraits de plaques effectués
- 42700.00 Part restituée à la Commune sur les amendes
- 46110.03 Dédommagement OP pour notifications commandements de payer

14000 Police des habitants

- 30000.00 Jetons de présence Commission des naturalisations et agrégations
- 30100.00 Traitement du personnel dévolu au Contrôle de l'habitant
- 30400.00 Allocations complémentaires enfants
- 30500.00 Cotisations AVS-AC
- 30520.00 Cotisations (part employeur) à la Caisse de pensions
- 30530.00 Cotisations assurance accident
- 30540.00 Cotisations allocations familiales
- 30550.00 Cotisations assurance perte de gain maladie. Augmentation du taux pour 2023 : 2.98% (1.19% en 2022)
- 30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
- 30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
- 30593.00 Fonds formation apprenti-e-s
- 36110.00 Part Etat - Emoluments Contrôle de l'habitant
- 42100.00 Emoluments Contrôle de l'habitant

14060 Office régional de l'Etat civil

- 36010.04 Part Etat - Documents d'identité
- 36120.01 Part à l'Etat civil régional (Boudry) en augmentation du fait de la réorganisation du service suite à la fusion des communes de Neuchâtel, Corcelles, Peseux et Valangin
- 42100.00 Emoluments documents d'identité

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
	Ordre et sécurité publique	188'425	177'645	10'780	168'630.04	19'795
	Charges	231'445	222'165	9'280	212'662.80	18'782
	Revenus	-43'020	-44'520	1'500	-44'032.76	1'013
11	Sécurité publique	7'200	3'200	4'000	7'490.35	-290
	Charges	15'700	13'700	2'000	15'694.35	6
	Revenus	-8'500	-10'500	2'000	-8'204.00	-296
11100	Sécurité communale	7'200	3'200	4'000	7'490.35	-290
31	Biens, services et charges d'expl.	15'500	13'700	1'800	15'529.50	-30
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	3'500	1'200	2'300	212.00	3'288
31301.00	Contrat de prestation police	3'000	12'500	-9'500	15'317.50	-12'318
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	9'000		9'000		9'000
36	Charges de transfert	200		200	164.85	35
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	200		200	164.85	35
42	Taxes	-500	-500		-625.00	125
42100.00	Emoluments administratifs	-400		-400	-600.00	200
42700.00	Amendes	-100	-500	400	-25.00	-75
46	Revenus de transfert	-8'000	-10'000	2'000	-7'579.00	-421
46110.03	Dédommagements pour notifications poursuites	-8'000	-10'000	2'000	-7'579.00	-421
14	Questions juridiques	33'735	32'565	1'170	45'459.49	-11'724
	Charges	43'235	41'565	1'670	54'556.25	-11'321
	Revenus	-9'500	-9'000	-500	-9'096.76	-403
14000	Police des habitants	23'955	22'665	1'290	36'123.53	-12'169
30	Charges de personnel	26'455	25'165	1'290	30'169.45	-3'714
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	300	200	100	270.00	30
30100.00	Salaires du personnel administratif	20'720	20'090	630	23'600.85	-2'881
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	360	360		540.00	-180
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'325	1'285	40	1'555.50	-231
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	2'475	2'355	120	2'617.30	-142
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	40	40		46.80	-7
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	435	420	15	495.90	-61
30550.00	Cotis patronales assurances indém. journ.	620	240	380	842.45	-222
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	20	20		20.70	-1
30592.00	Cotisations LAE	40	40		42.85	-3
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s	120	115	5	137.10	-17
36	Charges de transfert	3'500	3'000	500	11'377.65	-7'878
36110.00	Dédommagements à cantons et concordats	3'500	3'000	500	3'281.60	218
36370.00	Subventions aux personnes physiques				8'096.05	-8'096
42	Taxes	-6'000	-5'500	-500	-5'423.57	-576
42100.00	Emoluments administratifs	-6'000	-5'500	-500	-5'423.57	-576
14060	Office régional de l'état civil	9'780	9'900	-120	9'335.96	444
36	Charges de transfert	13'280	13'400	-120	13'009.15	271
36010.04	Documents d'identité - part Etat	1'500	1'500		2'427.90	-928
36120.01	Emoluments état civil de district	11'780	11'900	-120	10'581.25	1'199
42	Taxes	-3'500	-3'500		-3'673.19	173
42100.00	Emoluments administratifs	-3'500	-3'500		-3'673.19	173
15	Service du feu	98'870	97'080	1'790	76'291.75	22'578
	Charges	108'850	107'060	1'790	87'983.75	20'866
	Revenus	-9'980	-9'980		-11'692.00	1'712

15000 Service du feu

30000.00	Jetons de présence Commission de police du feu
31051.00	Frais de fonctionnement de la Commission du feu
31420.00	Ce poste comprend notamment le coût du contrat d'entretien annuel des bornes hydrantes et un montant de CHF 6'000.00 destiné au déplacement d'une hydrante
31600.00	Location du hangar des pompiers (refacturé au syndicat)
33004.00	Amortissements, y compris amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
36100.00	Taxes fédérales pour les radios des pompiers (refacturées au syndicat)
36120.18	Part prévisible au Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
39100.00	Imputation interne pour travaux autres services
46120.00	Refacturation de certains frais au futur Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL), en particulier la location du local des pompiers
48950.00	Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

16100 Défense militaire

33009.00	Amortissements, y compris amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017 Premier amortissement lié à la réfection des installations de tir à 300 mètres, finalisée en 2021
48950.00	Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

16200 Protection civile

31200.02	Consommation d'énergie (électricité)
31200.03	Consommation d'eau
31340.00	Assurance ECAP
31440.00	Différentes mises en conformité sont prévues au budget 2023, ce suite à un contrôle de nos abris entrepris par le Canton
31600.00	Loyer PCi (Bâtiment communal polyvalent)
33004.00	Amortissements, y compris amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
36110.20	Part à l'OPC régionale. A noter que le coût passera de CHF 14.00 par habitant à CHF 13.50 par habitant au 1er janvier 2022
36120.00	Participation au poste sanitaire de Bôle
39100.00	Imputations interne personnel communal

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
15000	Service du feu	98'870	97'080	1'790	76'291.75	22'578
30	Charges de personnel	500	900	-400	240.00	260
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	500	900	-400	240.00	260
31	Biens, services et charges d'expl.	18'920	23'240	-4'320	10'587.00	8'333
31051.00	Frais de réception	500	400	100	420.00	80
31340.00	Primes d'assurances	220	240	-20	200.80	19
31420.00	Entretien ouvrages aménagement des eaux	12'500	16'900	-4'400	4'035.50	8'465
31510.00	Entretien machines, appareils et outils				230.70	-231
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	5'700	5'700		5'700.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'480	3'480		3'490.00	-10
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	3'480	3'480		3'490.00	-10
36	Charges de transfert	84'450	79'240	5'210	72'362.75	12'087
36100.00	Dédommagements à la Confédération	800	800			800
36120.18	Part communale SSCL	83'650	78'440	5'210	72'362.75	11'287
39	Imputations internes	1'500	200	1'300	1'304.00	196
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	1'500	200	1'300	1'304.00	196
46	Revenus de transfert	-6'500	-6'500		-5'700.00	-800
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-6'500	-6'500		-5'700.00	-800
48	Revenus extraordinaires	-3'480	-3'480		-5'992.00	2'512
48620.00	Revenus de transfert extraordinaires - commune..				-2'502.00	2'502
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-3'480	-3'480		-3'490.00	10
15060	Service du feu, organisation régionale					
16	Défense	48'620	44'800	3'820	39'388.45	9'232
	Charges	63'660	59'840	3'820	54'428.45	9'232
	Revenus	-15'040	-15'040		-15'040.00	
16100	Défense militaire	4'960	4'960		2'402.00	2'558
31	Biens, services et charges d'expl.	110	110		102.00	8
31340.00	Primes d'assurances	110	110		102.00	8
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'520	5'520		2'970.00	2'550
33009.00	Amort. planifiés, autres immob. corp. PA	5'520	5'520		2'970.00	2'550
48	Revenus extraordinaires	-670	-670		-670.00	
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-670	-670		-670.00	
16200	Protection civile	43'660	39'840	3'820	36'986.45	6'674
31	Biens, services et charges d'expl.	17'780	14'360	3'420	12'289.00	5'491
31200.02	Electricité	900	1'000	-100	856.30	44
31200.03	Eau	500	550	-50	566.00	-66
31340.00	Primes d'assurances	480	510	-30	466.70	13
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	5'500	1'900	3'600		5'500
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	10'400	10'400		10'400.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif	19'570	19'570		19'570.00	
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	19'570	19'570		19'570.00	
36	Charges de transfert	19'680	19'680		19'023.45	657
36110.20	Part au centre OPC (protection civile)	18'480	17'930	550	18'060.00	420
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	1'200	1'750	-550	963.45	237
39	Imputations internes	1'000	600	400	474.00	526
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	1'000	600	400	474.00	526

16200 **Protection civile**
48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
48	Revenus extraordinaires	-14'370	-14'370		-14'370.00	
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-14'370	-14'370		-14'370.00	
16260	Organisations régionales de protection civile					

21110 Cycle élémentaire / Cycle 1

36120.05 43,5 élèves (effectif moyen) / CHF 5'424.00

21200 Degré primaire / Cycle 2

31300.21 Participation orthophonie, estimation

36120.05 43 élèves (effectif moyen) / CHF 7'640.00

21300 Degré secondaire / Cycle 3

36120.05 35 élèves (effectif moyen) / CHF 13'150.00

21700 Bâtiments scolaires

30100.00 Traitement conciergerie du Collège

30500.00 Cotisations AVS-AC

30520.00 Cotisations (part employeur) à la Caisse de pensions

30530.00 Cotisations assurance accident

30540.00 Cotisations allocations familiales

30550.00 Cotisations assurance perte de gain maladie. Augmentation du taux pour 2023 : 2.98% (1.19% en 2022)

30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle

30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)

31200.01 Consommation de chaleur à distance prévisible, estimation

31200.02 Consommation d'électricité prévisible, estimation tenant compte de la nouvelle toiture solaire du BCP

31200.03 Consommation d'eau prévisible, estimation

31200.04 Achats de sacs taxés pour le Collège, estimation

31340.00 Prime ECAP du Collège de Rochefort

31440.00 Montant dévolu à l'entretien du Collège. En 2023, la réfection d'un fond de classe est prévue, au même titre que le remplacement d'armoires et le contrôle du paratonnerre de l'immeuble

31600.00 Location BCP par école de Rochefort

33004.00 Amortissements, y compris amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017

39100.00 Imputation interne personnel communal (BCP, structure d'accueil)

44700.00 Déménagement de la structure d'accueil parascolaire saKado en 2023 dans les locaux sis Place du Collège 6

48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
	Formation	1'204'525	1'139'055	65'470	1'051'784.74	152'740
	Charges	1'242'755	1'200'485	42'270	1'111'465.74	131'289
	Revenus	-38'230	-61'430	23'200	-59'681.00	21'451
21	Scolarité obligatoire	1'186'655	1'121'455	65'200	1'034'208.91	152'446
	Charges	1'224'885	1'182'885	42'000	1'093'889.91	130'995
	Revenus	-38'230	-61'430	23'200	-59'681.00	21'451
21110	Cycle 1	235'950	390'600	-154'650	366'934.50	-130'985
36	Charges de transfert	235'950	390'600	-154'650	366'934.50	-130'985
36120.05	Participation au Syndicat scolaire CESCOLE	235'950	390'600	-154'650	366'934.50	-130'985
21200	Cycle 2	329'020	334'500	-5'480	281'113.80	47'906
31	Biens, services et charges d'expl.	500	300	200	57.60	442
31300.21	Orthophonie, logopédie	500	300	200	57.60	442
36	Charges de transfert	328'520	334'200	-5'680	281'056.20	47'464
36120.05	Participation au Syndicat scolaire CESCOLE	328'520	334'200	-5'680	281'056.20	47'464
21300	Cycle 3	460'250	269'800	190'450	249'827.75	210'422
36	Charges de transfert	460'250	269'800	190'450	249'827.75	210'422
36120.05	Participation au Syndicat scolaire CESCOLE	460'250	269'800	190'450	249'827.75	210'422
21700	Bâtiments scolaires	90'435	55'555	34'880	65'412.86	25'022
30	Charges de personnel	28'435	27'055	1'380	25'161.00	3'274
30100.01	Salaires du personnel d'exploitation	22'490	21'770	720	19'772.80	2'717
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'440	1'390	50	1'303.25	137
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	2'425	2'300	125	2'341.40	84
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	750	690	60	454.70	295
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	470	460	10	415.30	55
30550.00	Cotis patronales assurances indém. journ.	670	260	410	705.75	-36
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	20	20		17.25	3
30592.00	Cotisations LAE	40	40		35.80	4
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s	130	125	5	114.75	15
31	Biens, services et charges d'expl.	33'900	25'600	8'300	37'584.86	-3'685
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau				676.00	-676
31200.01	Chauffage	7'500	8'500	-1'000	8'402.25	-902
31200.02	Electricité	600	500	100	1'592.70	-993
31200.03	Eau	1'200	1'000	200	1'463.80	-264
31200.04	Déchets	200	300	-100	704.00	-504
31340.00	Primes d'assurances	1'600	1'700	-100	1'572.05	28
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	19'200	10'000	9'200	19'574.06	-374
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	3'600	3'600		3'600.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif	59'830	59'830		59'830.00	
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	59'830	59'830		59'830.00	
39	Imputations internes	6'500	4'500	2'000	2'518.00	3'982
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	6'500	4'500	2'000	2'518.00	3'982
43	Revenus divers				-1'251.00	1'251
43900.00	Autres revenus				-1'251.00	1'251
44	Revenus financiers		-23'200	23'200	-23'200.00	23'200
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA		-23'200	23'200	-23'200.00	23'200
48	Revenus extraordinaires	-35'230	-35'230		-35'230.00	
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-35'230	-35'230		-35'230.00	
49	Imputations internes	-3'000	-3'000			-3'000

21700 Bâtiments scolaires

49100.00 Imputation interne personnel communal (renfort conciergerie Collège)

21920 Ecoles obligatoires, autres

31300.00 Transports scolaires Brot-Dessous, Fretereules, Champ-du-Moulin, Montezillon, Les Prises et Crostand
Une extension à ces deux derniers hameaux est effective depuis la rentrée scolaire 2021. A noter aussi que lesdits transports scolaires sont accessibles, sur réservation préalable, aux habitants de Crostand, La Prise, Brot-Dessous et Fretereules

23000 Formation professionnelle initiale

36110.05 Bourses d'études. Part à un système de type "pot commun", via la facture sociale

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
49100.00 Imputations internes pour prestations de services	-3'000	-3'000			-3'000
21701 Collège de Rochefort - Cycles 1 et 2					
21800 Subventions de l'accueil parascolaire					
21920 Ecoles obligatoires, autres	71'000	71'000		70'920.00	80
31 Biens, services et charges d'expl.	71'000	71'000		70'920.00	80
31300.00 Prestations de services de tiers	71'000	71'000		70'920.00	80
22000 Ecoles spéciales					
23 Formation professionnelle initiale	17'870	17'600	270	17'575.83	294
Charges	17'870	17'600	270	17'575.83	294
23000 Formation professionnelle initiale	17'870	17'600	270	17'575.83	294
36 Charges de transfert	17'870	17'600	270	17'575.83	294
36110.05 Part communale aux bourses d'études	17'870	17'600	270	17'575.83	294
29900 Formation, autres					

32900 Culture, autres

- 33200.00 Amortissement du crédit octroyant une aide financière à l'Association des amis du Château de Rochefort
- 36340.00 Subventionnement alloué au Bibliobus neuchâtelois

34200 Loisirs (général)

- 31440.00 Renouveau du fond de la place de jeux du Collège
- 31990.00 Participation à l'organisation de la Fête nationale et accueil d'un cinéma en plein air en 2023
- 36360.00 Subventionnement SLR, Rochefort d'ici et d'ailleurs, ludothèque et Société des sentiers de Gorges de l'Areuse

35000 Paroisse protestante

- 31200.01 Consommation chaleur à distance, estimation
- 31200.02 Consommation d'électricité prévisible, estimation
- 31200.03 Consommation d'eau prévisible, estimation
- 31200.04 Taxe déchets entreprises
- 31340.00 Primes assurances ECAP
- 31440.03 Un montant de CHF 5'000.00 a été engagé en 2021 en vue de moderniser l'horloge du clocher du Temple de Rochefort, ce notamment afin de permettre un réglage des sonneries plus aisé
- 33004.00 Amortissements y compris amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
Culture, Sports, Loisirs et Eglises		84'240	79'900	4'340	88'522.45	-4'282
Charges		142'110	138'470	3'640	146'732.45	-4'622
Revenus		-57'870	-58'570	700	-58'210.00	340
31100	Musées et arts plastiques					
31200	Conserv monum. hist., prot. paysage					
32	Culture, autres	13'500	13'500		13'465.00	35
	Charges	13'500	13'500		13'465.00	35
32200	Concerts et théâtre (général)					
32900	Culture, autres	13'500	13'500		13'465.00	35
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'500	2'500		2'500.00	
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	2'500	2'500		2'500.00	
36	Charges de transfert	11'000	11'000		10'965.00	35
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	11'000	11'000		10'965.00	35
33210	Télé-réseau					
34	Sports et loisirs	13'000	12'000	1'000	11'968.10	1'032
	Charges	13'000	12'000	1'000	11'968.10	1'032
34100	Sports (général)					
34110	Port					
34200	Loisirs (général)	13'000	12'000	1'000	11'968.10	1'032
31	Biens, services et charges d'expl.	9'000	9'000		7'683.10	1'317
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	3'000	3'500	-500	3'019.05	-19
31990.00	Autres charges d'exploitation	6'000	5'500	500	4'664.05	1'336
36	Charges de transfert	4'000	3'000	1'000	4'285.00	-285
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	4'000	3'000	1'000	4'285.00	-285
35	Eglises et affaires religieuses	57'740	54'400	3'340	63'089.35	-5'349
	Charges	115'610	112'970	2'640	121'299.35	-5'689
	Revenus	-57'870	-58'570	700	-58'210.00	340
35000	Paroisse protestante	56'740	53'400	3'340	62'089.35	-5'349
31	Biens, services et charges d'expl.	8'540	8'900	-360	13'850.35	-5'310
31200.01	Chauffage	3'700	4'000	-300	5'064.95	-1'365
31200.02	Electricité	850	900	-50	961.00	-111
31200.03	Eau	300	300		288.40	12
31200.04	Déchets	200	200		200.00	
31340.00	Primes d'assurances	1'490	1'500	-10	1'346.65	143
31440.03	Entretien du Temple	2'000	2'000		5'989.35	-3'989
33	Amortissements du patrimoine administratif	100'070	100'070		100'070.00	
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	100'070	100'070		100'070.00	
36	Charges de transfert	1'000	1'000		1'000.00	

35000 Paroisse protestante

36360.00	Subvention à la Paroisse protestante
39100.00	Imputation interne travaux réalisés par notre personnel communal
44700.00	Location Temple de Rochefort
48950.00	Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

35010 Eglise catholique

36360.00	Subvention à l'Eglise catholique
----------	----------------------------------

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
36360.00 Subv. organis. privées à but non lucratif	1'000	1'000		1'000.00	
39 Imputations internes	5'000	2'000	3'000	5'379.00	-379
39100.00 Imputations internes pour prestations de services	5'000	2'000	3'000	5'379.00	-379
44 Revenus financiers	-300	-1'000	700	-640.00	340
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-300	-1'000	700	-640.00	340
48 Revenus extraordinaires	-57'570	-57'570		-57'570.00	
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-57'570	-57'570		-57'570.00	
35010 Eglise catholique	1'000	1'000		1'000.00	
36 Charges de transfert	1'000	1'000		1'000.00	
36360.00 Subv. organis. privées à but non lucratif	1'000	1'000		1'000.00	

42200 Services de sauvetage

36120.17	ECAP - Missions de secours : GRIMP, CHF 0.40 par habitant
36120.19	Part aux ambulances / CHF 40.00 par habitant
36360.00	Subvention à la Croix-Rouge

49000 Santé publique, autres

30000.00	Jetons de présence Commission de salubrité publique
----------	---

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
Santé		53'550	53'840	-290	58'201.60	-4'652
Charges		53'550	53'840	-290	58'201.60	-4'652
42	Soins ambulatoires	53'430	53'740	-310	58'201.60	-4'772
	Charges	53'430	53'740	-310	58'201.60	-4'772
42200	Services de sauvetage	53'430	53'740	-310	58'201.60	-4'772
36	Charges de transfert	53'430	53'740	-310	58'201.60	-4'772
36120.17	ECAP - missions de secours	530	520	10	464.40	66
36120.19	Part communale service d'ambulances	52'800	53'120	-320	57'737.20	-4'937
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	100	100			100
43300	Service médical des écoles					
43310	Service dentaire scolaire					
43400	Contrôle des denrées alimentaires					
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	120	100	20		120
	Charges	120	100	20		120
49000	Santé publique, autres	120	100	20		120
30	Charges de personnel	120	100	20		120
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	120	100	20		120

51200 Réductions de primes

36110.02 Subventionnement primes LAMAL, selon système "pot commun" via facture sociale

53300 Prestations aux retraités

36370.00 Course des personnes âgées

54100 Allocations familiales

36110.09 Participation aux ALFA pour personnes sans activités lucratives

54300 Avance et recouvrement des pensions alimentaires

36110.14 Part au financement des avances sur contributions d'entretien

54510 Crèches et garderies

31600.00 Location de l'immeuble sis Place du Collège 6 (structure d'accueil parascolaire saKado)

36360.01 Subventionnement aux structures d'accueil préscolaires

36360.03 Subventionnement à l'Association privée saKado. Jusqu'en 2022, le subside intégrait également la location des locaux du Collège

39100.00 Conciergerie de la structure d'accueil parascolaire

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
Sécurité sociale		969'000	901'220	67'780	896'525.78	72'474
Charges		969'000	901'220	67'780	896'525.78	72'474
51	Maladie et accident	261'200	224'220	36'980	201'301.09	59'899
	Charges	261'200	224'220	36'980	201'301.09	59'899
51200	Réductions de primes	261'200	224'220	36'980	201'301.09	59'899
36	Charges de transfert	261'200	224'220	36'980	201'301.09	59'899
36110.02	Subsides LAMal	261'200	224'220	36'980	201'301.09	59'899
52300	Foyers pour invalides					
53	Vielliesse et survivants	5'500	5'500		4'695.80	804
	Charges	5'500	5'500		4'695.80	804
53100	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)					
53160	Agences régionales AVS					
53161	Agence AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs					
53300	Prestations aux retraités	5'500	5'500		4'695.80	804
36	Charges de transfert	5'500	5'500		4'695.80	804
36370.00	Subventions aux personnes physiques	5'500	5'500		4'695.80	804
54	Famille et jeunesse	249'550	208'730	40'820	237'272.99	12'277
	Charges	249'550	208'730	40'820	237'272.99	12'277
54100	Allocations familiales	17'700	17'430	270	16'462.27	1'238
36	Charges de transfert	17'700	17'430	270	16'462.27	1'238
36110.09	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	17'700	17'430	270	16'462.27	1'238
54300	Avance et recouvr. pensions alim.	2'650	3'100	-450	1'798.46	852
36	Charges de transfert	2'650	3'100	-450	1'798.46	852
36110.14	Avance sur contributions d'entretien	2'650	3'100	-450	1'798.46	852
54400	Protection de la jeunesse (général)					
54510	Crèches et garderies	229'200	188'200	41'000	219'012.26	10'188
31	Biens, services et charges d'expl.	28'200		28'200		28'200
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	28'200		28'200		28'200
36	Charges de transfert	195'000	188'200	6'800	219'012.26	-24'012
36360.01	Subventions à l'accueil préscolaire	150'000	120'000	30'000	162'937.51	-12'938
36360.03	Subventionnement à Sakado	45'000	68'200	-23'200	56'074.75	-11'075
39	Imputations internes	6'000		6'000		6'000
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	6'000		6'000		6'000
54580	Accueil familial de jour					

55100 Assurance chômage

36110.03 Participation au financement de l'assurance chômage (LAC)

55900 Chômage, autres

36110.08 Participation aux mesures d'intégration mises sur pied par le Service de l'emploi

57200 Aide matérielle légale

36110.04 Montant dévolu à la lutte contre les abus

36110.06 Montant dû au pot commun de l'aide sociale (aide matérielle)

36360.00 Dons divers

57900 Assistance, autres

36110.10 Participation aux instances privées œuvrant dans le domaine social

57960 Guichet sociaux régionaux

36120.00 Part aux charges d'exploitation du Guichet social régional du Val-de-Ruz. Montant fluctuant en fonction du nombre de dossiers d'aide sociale générés

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
55	Chômage	47'580	47'090	490	38'905.56	8'674
	Charges	47'580	47'090	490	38'905.56	8'674
55100	Assurance chômage	15'440	15'100	340	14'840.11	600
36	Charges de transfert	15'440	15'100	340	14'840.11	600
36110.03	Part sur financement LACI	15'440	15'100	340	14'840.11	600
55200	Prestations aux chômeurs					
55900	Chômage, autres	32'140	31'990	150	24'065.45	8'075
36	Charges de transfert	32'140	31'990	150	24'065.45	8'075
36110.08	Mesures d'intégration professionnelle (MIP)	32'140	31'990	150	24'065.45	8'075
57	Aide sociale et domaine de l'asile	405'170	415'680	-10'510	414'350.34	-9'180
	Charges	405'170	415'680	-10'510	414'350.34	-9'180
57200	Aide matérielle légale	324'570	342'320	-17'750	328'719.87	-4'150
36	Charges de transfert	324'570	342'320	-17'750	328'719.87	-4'150
36110.04	Lutte contre les abus	5'110	5'020	90	4'579.51	530
36110.06	Aide sociale	318'960	336'800	-17'840	324'140.36	-5'180
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	500	500			500
57900	Assistance, autres	15'600	13'360	2'240	14'417.57	1'182
36	Charges de transfert	15'600	13'360	2'240	14'417.57	1'182
36110.10	Social privé	15'600	13'360	2'240	14'417.57	1'182
57960	Guichets sociaux régionaux	65'000	60'000	5'000	71'212.90	-6'213
36	Charges de transfert	65'000	60'000	5'000	71'212.90	-6'213
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	65'000	60'000	5'000	71'212.90	-6'213
59200	Actions d'entraide dans le pays					

61500 Routes communales

- 30100.01 Traitement du personnel dédié aux travaux publics
- 30400.00 Allocations complémentaires enfants
- 30500.00 Cotisations AVS-AC
- 30520.00 Cotisations (part employeur) à la Caisse de pensions
- 30530.00 Cotisations assurance accident
- 30540.00 Cotisations allocations familiales
- 30550.00 Cotisations assurance perte de gain maladie. Augmentation du taux pour 2023 : 2.98% (1.19% en 2022)
- 30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
- 30591.01 Attribution à réserve professions pénibles. Montant de CHF 15'000 ventilé dans les différents chapitres concernés (voirie, service forestier)
- 30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
- 30593.00 Fonds formation apprenti-e-s
- 31010.00 Matériel divers voirie
- 31010.02 Essence pour véhicules (Caddy et Lindner)
- 31110.00 Montant dévolu au renouvellement des machines, appareils et véhicules. En 2023, l'achat d'une plaque de compactage et d'une tronçonneuse électrique destinée à l'élagage est prévu
- 31110.02 Signalisation routière et marquage
- 31120.00 Matériel de corps du voyer (renouvellement)
- 31200.00 Principalement : énergie utilisée pour l'éclairage public. En diminution prévisible du fait de l'extinction partielle de l'EP décidée par le Conseil général le 29 septembre dernier
- 31300.03 Montant forfaitaire alloué au voyer (téléphone)
- 31340.00 Assurances véhicules et divers
- 31370.02 Taxes Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)
- 31400.00 Montant dévolu à l'entretien des places et parcs
- 31410.00 Montant nécessaire à l'entretien courant des routes, chemins, trottoirs, etc.
- 31410.01 Montant nécessaire à l'accomplissement du service de déneigement
- 31510.00 Montant nécessaire à l'entretien courant de nos véhicules, machines et appareils
- 31510.02 Mise en conformité de notre éclairage public découlant d'une exigence de l'Inspection fédérale des courants forts (ESTI) en 2021.
- 31600.00 Location d'une surface (bailleur : CFF SA) attenante au passage à niveau de Montezillon
- 31600.01 Location des locaux utilisés par la voirie (BCP)
- 31700.00 Frais divers du service (frais déplacements, indemnités)
- 33001.00 Amortissement des routes, chemins, trottoirs et places, y compris amortissements liés au retraitement du bilan
Augmentation de la charge découlant de la réfection de la route de Champ-du-Moulin-Dessus
- 33006.00 Amortissement éclairage public
- 33006.01 Amortissement des véhicules et machines (Caddy, Lindner, saleuse)
- 39100.00 Imputation interne pour les travaux entrepris pour la voirie par les autres services
- 43090.00 Revenus divers et autres recettes
- 46010.01 Consécutivement à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) qui a vu la route de Chambrelieu nous être remise, le Canton a prévu un versement annuel aux communes calculé en fonction de différents critères tels que la longueur des réseaux routiers, l'altitude moyenne de la commune. Son financement provient de la taxe automobile dont la part affectée aux communes a été augmentée à 5%
- 48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)
- 49100.00 Imputation interne pour les travaux entrepris par notre voyer pour les autres services

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
	Trafic	561'520	554'020	7'500	592'211.60	-30'692
	Charges	622'250	628'450	-6'200	646'935.49	-24'685
	Revenus	-60'730	-74'430	13'700	-54'723.89	-6'006
61	Circulation routière	353'620	353'640	-20	397'358.19	-43'738
	Charges	388'350	402'070	-13'720	428'944.84	-40'595
	Revenus	-34'730	-48'430	13'700	-31'586.65	-3'143
61500	Routes communales	345'670	345'800	-130	390'430.89	-44'761
30	Charges de personnel	102'490	97'850	4'640	98'609.45	3'881
30100.01	Salaires du personnel d'exploitation	75'850	73'430	2'420	72'571.20	3'279
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	2'400	2'400		2'400.00	
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	4'850	4'700	150	4'782.75	67
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	8'630	8'200	430	9'074.40	-444
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	2'520	2'330	190	1'801.15	719
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'590	1'540	50	1'524.20	66
30550.00	Cotis patronales assurances indém. journ.	2'260	880	1'380	2'590.90	-331
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	65	65		63.05	2
30591.01	Cotisations pont AVS (professions pénibles)	3'750	3'750		3'250.00	500
30592.00	Cotisations LAE	135	130	5	130.65	4
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s	440	425	15	421.15	19
31	Biens, services et charges d'expl.	167'500	168'400	-900	208'312.64	-40'813
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'000	2'000		1'303.75	696
31010.02	Carburants	3'300	3'000	300	3'559.17	-259
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	5'500	3'500	2'000	2'914.05	2'586
31110.02	Signalisation routière	2'000	10'000	-8'000	7'388.10	-5'388
31120.00	Uniformes, vêtements, linges, rideaux	700	700		549.80	150
31200.00	Eau, énergie, combustible	17'000	21'000	-4'000	20'608.10	-3'608
31200.02	Electricité				118.40	-118
31300.03	Téléphones	300	300		404.40	-104
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes				2'080.15	-2'080
31340.00	Primes d'assurances	4'300	4'300		4'091.20	209
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	2'700	2'700		2'644.45	56
31400.00	Entretien de terrains	2'000	2'500	-500	3'110.68	-1'111
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	66'000	66'000		53'693.45	12'307
31410.01	Entretien hivernal des routes	38'000	30'000	8'000	52'913.25	-14'913
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	5'000	5'000		18'624.24	-13'624
31510.02	Entretien éclairage public (EP)	1'500		1'500	17'092.60	-15'593
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	1'500	1'500		16'900.00	-15'400
31600.01	Location locaux (BCP)	15'400	15'400			15'400
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	300	500	-200	316.85	-17
33	Amortissements du patrimoine administratif	71'910	79'980	-8'070	73'910.00	-2'000
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies comm. PA	38'030	40'530	-2'500	33'500.00	4'530
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA				2'530.00	-2'530
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	10'000	15'570	-5'570	14'000.00	-4'000
33006.01	Amort. planifiés véhicules	23'880	23'880		23'880.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéci..				3'295.45	-3'295
35000.00	Attributions aux financements spéciaux des capi..				3'295.45	-3'295
39	Imputations internes	38'500	48'000	-9'500	37'890.00	610
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	38'500	48'000	-9'500	37'890.00	610
43	Revenus divers	-3'000	-4'000	1'000	-1'878.65	-1'121
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-3'000	-4'000	1'000	-1'878.65	-1'121
46	Revenus de transfert	-13'500	-13'500		-13'543.00	43
46010.01	Quote-part à la taxe LTVRB	-13'500	-13'500		-13'543.00	43
48	Revenus extraordinaires	-2'530	-2'530		-2'530.00	
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'530	-2'530		-2'530.00	
49	Imputations internes	-15'700	-28'400	12'700	-13'635.00	-2'065
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-15'700	-28'400	12'700	-13'635.00	-2'065

61900 Routes, autres

36120.17 ECAP - Missions de secours : Secours routiers, CHF 6.02 par habitant

62200 Trafic régional

33001.00 Amortissement crédit aménagement PN piétonnier en gare de Chambrelieu

36120.17 ECAP - Missions de secours : Ferroviaire / Aéronef, CHF 0.10 par habitant

62300 Subvention Onde-Verte

31300.22 Subventionnement des abonnements Onde Verte. Le champ d'application de ce subventionnement a été étendu aux jeunes adultes jusqu'à 25 ans révolus.

36110.11 Part au pot commun des transports publics. La clé de répartition liée au mode de calcul de cette charge a été modifiée en 2018 (le nombre de dessertes ayant pris une plus grande importance dans le calcul et inversement pour le nombre d'habitants). La baisse en regard des comptes 2020 est due à la requalification de la ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds

62310 Noctambus

36140.00 Part au Noctambus

62900 Transports publics, non mentionné ailleurs

31300.00 Achat de cartes journalières. Une réflexion quant au maintien ou à la suppression de cette prestation a été menée. L'option de maintenir ce service dans la prévision 2023 a été retenue. A noter, une reprise nette de la sollicitation de cette prestation.

42500.00 Vente de cartes journalières

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
61550	Places de stationnement					
61900	Routes, autres	7'950	7'840	110	6'927.30	1'023
36	Charges de transfert	7'950	7'840	110	6'927.30	1'023
36120.17	ECAP - missions de secours	7'950	7'840	110	6'927.30	1'023
62	Transports publics	207'900	200'380	7'520	194'853.41	13'047
	Charges	233'900	226'380	7'520	217'990.65	15'909
	Revenus	-26'000	-26'000		-23'137.24	-2'863
62200	Trafic régional	5'390	2'630	2'760	2'616.10	2'774
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'260	2'500	2'760	2'500.00	2'760
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies comm. PA	5'260	2'500	2'760	2'500.00	2'760
36	Charges de transfert	130	130		116.10	14
36120.17	ECAP - missions de secours	130	130		116.10	14
62300	Subvention aux transports publics	199'170	194'700	4'470	186'302.70	12'867
30	Charges de personnel	600		600	420.00	180
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	600		600	420.00	180
31	Biens, services et charges d'expl.	17'000	17'000		16'166.80	833
31300.22	Abonnements TN - participation	17'000	17'000		16'166.80	833
36	Charges de transfert	181'570	177'700	3'870	169'715.90	11'854
36110.11	Transports publics (pot commun)	181'570	177'700	3'870	169'715.90	11'854
62310	Noctambus	1'340	1'050	290	1'071.85	268
36	Charges de transfert	1'340	1'050	290	1'071.85	268
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	1'340	1'050	290	1'071.85	268
62900	Cartes journalières des CFF	2'000	2'000		4'862.76	-2'863
31	Biens, services et charges d'expl.	28'000	28'000		28'000.00	
31300.00	Prestations de services de tiers	28'000	28'000		28'000.00	
42	Taxes	-26'000	-26'000		-23'137.24	-2'863
42500.00	Ventes	-26'000	-26'000		-23'137.24	-2'863
63100	Navigation					

71000 Approvisionnement en eau

31010.00	Acquisition de matériel divers pour le réseau d'eau
31020.00	Matériel pour facturation (BVR)
31050.00	Achats d'eau à la Ville de Neuchâtel
31110.00	Aménagement d'un local dédié au réseau d'eau et achat d'une génératrice
31110.01	Acquisition de compteurs d'eau
31200.00	Electricité des stations de pompage et des réservoirs
31300.03	Location de lignes pour système d'automatisation du réseau d'eau
31320.00	Un contrat a été conclu avec une société privée concernant le service de piquet du réseau d'eau. L'idée consiste à décharger le fontainier de cette tâche, la situation actuelle ne pouvant perdurer puisque le piquet est assuré par une seule personne, également de piquet au niveau du chauffage à distance
31430.16	Montant nécessaire à l'entretien du réseau (fuites et autres interventions).
31430.17	Entretien courant des réservoirs
31430.18	La révision des pompes a été effectuée ces trois dernières années
31430.19	Montant nécessaire à l'entretien des fontaines
31510.00	Frais d'entretien divers
31810.00	Pertes sur débiteurs / Estimation
31990.00	Frais divers
33002.00	Amortissements réseau et réservoirs
37010.01	Redevance cantonale facturée par le Service de la protection de l'environnement
39100.00	Imputation interne pour les travaux réalisés par les autres services communaux
39400.00	Imputation interne d'intérêts (financement des investissements)
42401.01	Location des compteurs d'eau
42401.02	Vente d'eau potable prévisible
43090.00	Recettes diverses
47010.01	Redevance cantonale facturée aux clients

72000 Traitement des eaux usées

Le chapitre du traitement des eaux usées tient compte du raccordement à la Station d'épuration de la Saunerie, à Colombier. Si notre part au syndicat est pour l'heure stable, elle augmentera considérablement ces prochaines années.

Il convient de se rappeler que la Step de la Saunerie se trouve face à des investissements importants (CHF 47 mios) et que ceux-ci seront consentis prochainement. Ils concerneront le renouvellement des installations et le traitement des micropolluants. La réserve épuration nous permettra de lisser les impacts financiers découlant de cet investissement durant une dizaine d'années. Au-delà l'augmentation de la taxe d'épuration sera inévitable.

31020.00	Matériel pour facturation (BVR)
31200.00	Electricité des stations d'épuration

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Protection environnement et aménagement	102'330	91'130	11'200	62'059.58	40'270
Charges	745'330	755'860	-10'530	720'418.53	24'911
Revenus	-643'000	-664'730	21'730	-658'358.95	15'359
71 Approvisionnement en eau					
Charges	304'000	325'180	-21'180	305'552.10	-1'552
Revenus	-304'000	-325'180	21'180	-305'552.10	1'552
71000 Approvisionnement en eau (général)					
31 Biens, services et charges d'expl.	152'000	174'800	-22'800	98'991.58	53'008
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	2'000	1'500	500	1'635.55	364
31020.00 Imprimés	500	500		500.00	
31050.00 Denrées alimentaires	45'000	42'000	3'000	36'812.85	8'187
31110.00 Machines, appareils, véhicules et outils	9'000		9'000		9'000
31110.01 Compteurs (acquisition)	500	500		509.30	-9
31200.00 Eau, énergie, combustible	27'000	24'000	3'000	23'299.10	3'701
31300.01 Frais postaux	1'000	900	100	19.40	981
31300.03 Téléphones	5'000	5'000		4'746.20	254
31320.00 Honoraires conseillers externes, spécialistes	5'500	7'000	-1'500		5'500
31332.00 Contrat de prestation informatique		22'000	-22'000		
31430.16 Entretien du réseau d'eau	47'000	51'000	-4'000	23'222.82	23'777
31430.17 Entretien des réservoirs	5'000	12'900	-7'900	132.50	4'868
31430.18 Entretien des stations de pompage	1'000	1'000		5'723.40	-4'723
31430.19 Entretien des fontaines	1'000	500	500		1'000
31510.00 Entretien machines, appareils et outils	1'000	4'000	-3'000	1'885.30	-885
31810.00 Pertes sur créances effectives	500	1'000	-500	100.16	400
31990.00 Autres charges d'exploitation	1'000	1'000		405.00	595
33 Amortissements du patrimoine administratif	50'900	60'000	-9'100	43'500.00	7'400
33002.00 Amortissements planifiés, aménagement des ea..	50'900	60'000	-9'100	43'500.00	7'400
35 Attributions aux fonds et financements spéci..	7'460		7'460	62'583.22	-55'123
35100.00 Attributions aux financements spéciaux	7'460		7'460	62'583.22	-55'123
37 Subventions redistribuées	42'000	43'000	-1'000	45'219.30	-3'219
37010.01 Redevances sur vente d'eau (canton)	42'000	43'000	-1'000	45'219.30	-3'219
39 Imputations internes	51'640	47'380	4'260	55'258.00	-3'618
39100.00 Imputations internes pour prestations de services	32'500	34'000	-1'500	41'228.00	-8'728
39400.00 Imputations internes pour int. et charges fin.	19'140	13'380	5'760	14'030.00	5'110
42 Taxes	-262'000	-264'000	2'000	-259'574.50	-2'426
42401.01 Taxe de base eau (compteur)	-70'000	-69'000	-1'000	-70'337.50	338
42401.02 Taxe sur la consommation d'eau	-192'000	-195'000	3'000	-189'237.00	-2'763
43 Revenus divers		-500	500	-758.30	758
43090.00 Autres revenus d'exploitation				-758.30	758
43900.00 Autres revenus		-500	500		
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux		-17'680	17'680		
45100.00 Prélèvements sur les financements spéciaux		-17'680	17'680		
47 Subventions à redistribuer	-42'000	-43'000	1'000	-45'219.30	3'219
47010.01 Redevance cantonale sur l'eau potable	-42'000	-43'000	1'000	-45'219.30	3'219
72 Traitement des eaux usées					
Charges	213'100	213'150	-50	206'923.59	6'176
Revenus	-213'100	-213'150	50	-206'923.59	-6'176
72000 Traitement des eaux usées (général)					
31 Biens, services et charges d'expl.	19'000	29'400	-10'400	33'560.54	-14'561
31020.00 Imprimés	500	500		500.00	
31200.00 Eau, énergie, combustible	4'000	500	3'500	3'464.00	536

72000 Traitement des eaux usées

31200.03	Achats d'eau
31200.04	Evacuation des boues d'épuration
31430.20	Montant nécessaire à l'entretien du réseau (fuites, obstructions et autres interventions).
31510.00	Entretien du matériel et de machines des Steps.
31700.00	Frais déplacements gardien de STEP et autres divers
31810.00	Pertes sur débiteurs / Estimation
31990.00	Frais divers
33003.00	Amortissements réseau et infrastructures, y compris amortissements liés au retraitement du bilan de 2017
35100.00	Attribution à la réserve Epuration prévue en 2023
36120.00	Participation aux frais du CANEP (anciennement : Corcelles-Peseux)
36120.09	Part à la STEP de la Saunerie, à Colombier
39100.00	Imputation interne pour les travaux réalisés par les autres services communaux
39400.00	Imputation interne d'intérêts (emprunts, financement des investissements)
42401.10	Taxe d'épuration estimée pour 2023
46120.00	Dédommagement Val-de-Ruz (ancienne STEP Montmollin - Montezillon)
48950.00	Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

73010 Gestion des déchets / Ménages

31020.00	Matériel pour facturation (BVR)
31300.40	Ramassage des ordures ménagères
31300.42	Collecte et élimination des déchets verts
31300.43	Récupération du papier et du carton (compacteur mixte)
31300.44	Collecte du verre
31300.46	Déchets encombrants (écopoints, écodébarras, déchets sauvages, etc.)
31810.00	Pertes sur débiteurs, estimation
31990.00	Déchets "spéciaux" des ménages et autres charges d'exploitation
35100.00	Attribution à la Réserve déchets prévue pour 2023
36120.00	Part à la déchèterie (CHF 32.00 HT par habitant) + Dédommagement Val-de-Ruz pour les secteurs des Grands-Champs et de l'Impasse des Cerisiers (desservis par Val-de-Ruz en matière de déchets)
39100.00	Imputations internes administration et autres services
42401.20	Taxe de base : CHF 77.00 TTC, facturée par ménage avec tarif dégressif

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31200.02 Electricité				22.90	-23
31200.03 Eau	1'000	1'000		890.75	109
31200.04 Déchets	6'000	8'000	-2'000	5'945.81	54
31340.00 Primes d'assurances	500		500	557.00	-57
31430.20 Entretien des canaux, égoûts	4'000	11'000	-7'000	21'918.50	-17'919
31510.00 Entretien machines, appareils et outils	1'000	6'300	-5'300		1'000
31700.00 Frais de déplacement et autres frais	1'000	600	400		1'000
31810.00 Pertes sur créances effectives	500	1'000	-500	1.58	498
31990.00 Autres charges d'exploitation	500	500		260.00	240
33 Amortissements du patrimoine administratif	57'300	56'200	1'100	48'600.00	8'700
33003.00 Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	57'300	56'200	1'100	48'600.00	8'700
35 Attributions aux fonds et financements spéci..	2'120	1'170	950		2'120
35100.00 Attributions aux financements spéciaux	2'120	1'170	950		2'120
36 Charges de transfert	91'500	88'700	2'800	78'300.05	13'200
36120.00 Dédom. à communes et syndicats intercom.	5'500	5'500			5'500
36120.09 Part au STEPCO (La Saunerie)	86'000	83'200	2'800	78'300.05	7'700
39 Imputations internes	43'180	37'680	5'500	46'463.00	-3'283
39100.00 Imputations internes pour prestations de services	17'500	11'000	6'500	21'243.00	-3'743
39400.00 Imputations internes pour int. et charges fin.	25'680	26'680	-1'000	25'220.00	460
42 Taxes	-189'000	-183'000	-6'000	-188'442.57	-557
42401.10 Taxe d'épuration	-189'000	-183'000	-6'000	-188'442.57	-557
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux				-407.62	408
45100.00 Prélèvements sur les financements spéciaux				-407.62	408
46 Revenus de transfert	-18'500	-20'000	1'500	-12'473.40	-6'027
46120.00 Dédommagements des communes et des syndi..	-18'500	-20'000	1'500	-12'473.40	-6'027
48 Revenus extraordinaires	-5'600	-10'150	4'550	-5'600.00	
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-5'600	-10'150	4'550	-5'600.00	
72030 Traitement des eaux claires					
73 Gestion des déchets	36'550	36'650	-100	37'353.38	-803
Charges	150'450	148'050	2'400	152'403.64	-1'954
Revenus	-113'900	-111'400	-2'500	-115'050.26	1'150
73010 Gestion des déchets ménages	36'550	36'650	-100	37'353.38	-803
31 Biens, services et charges d'expl.	84'250	81'550	2'700	85'251.64	-1'002
31020.00 Imprimés	500	500		49.70	450
31300.01 Frais postaux	500	500		500.00	
31300.40 Ramassage des déchets urbains	29'000	28'000	1'000	28'797.30	203
31300.42 Compostage (ramassage et traitement)	42'000	40'000	2'000	44'998.30	-2'998
31300.43 Récupération du papier	6'000	7'500	-1'500	5'927.95	72
31300.44 Recyclage et collecte du verre	3'000	3'000		2'966.00	34
31300.46 Ramassage et élimination déchets encombrants	1'000		1'000	461.85	538
31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds	250	250		250.00	
31810.00 Pertes sur créances effectives	500	300	200		500
31990.00 Autres charges d'exploitation	1'500	1'500		1'300.54	199
35 Attributions aux fonds et financements spéci..	8'000	4'000	4'000	10'200.00	-2'200
35100.00 Attributions aux financements spéciaux	8'000	4'000	4'000	10'200.00	-2'200
36 Charges de transfert	44'000	41'000	3'000	44'036.00	-36
36120.00 Dédom. à communes et syndicats intercom.	44'000	41'000	3'000	44'036.00	-36
39 Imputations internes	10'000	17'300	-7'300	8'116.00	1'884
39100.00 Imputations internes pour prestations de services	10'000	17'300	-7'300	8'116.00	1'884
42 Taxes	-105'500	-104'000	-1'500	-105'924.51	425
42401.20 Taxe déchets ménages	-75'000	-76'500	1'500	-74'168.76	-831

73010 Gestion des déchets / Ménages

- 42401.22 Taxe pour résidence secondaire : CHF 77.00 TTC
- 42600.00 Recettes valorisations, principalement verre, papier et carton
- 42600.18 Restitution Vadec sur sacs taxés
- 46120.00 Participation Boudry (secteur : Pré-Vert)
- 49300.02 Imputation interne coûts/frais aux entreprises

73030 Gestion des déchets / Entreprises

- 35100.00 Attribution à réserve déchets entreprises
- 39300.00 Imputation interne coûts/frais aux entreprises
- 42401.21 Taxes déchets facturées aux entreprises, selon tarifs applicables

74100 Corrections de cours d'eau

- 31420.00 Des travaux d'entretien et de nettoyage du lit du ruisseau (Sagneule-Merdasson) sont prévus en 2023
- 33002.00 Amortissement travaux Sagneule-Merdasson
- 39100.00 Dans le cadre des travaux d'entretien prévus en 2023, notre équipe forestière sera sollicitée

76100 Chimique / Radioprotection

- 36120.17 ECAP - Missions de secours : Chimique / Radioprotection, CHF 2.31 par habitant

76900 Hydrocarbure

- 36120.17 ECAP - Missions de secours : Hydrocarbure, CHF 1.20 par habitant

77100 Cimetières, crématoires

- 31430.04 Montant nécessaire à l'entretien des cimetières
- 33006.00 Amortissement mur cimetière Brot-Dessous
- 33009.00 Amortissement jardin du souvenir / columbarium
- 39100.00 Imputation interne travaux autres services

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
42401.22	Taxe déchets résidences secondaires	-6'000	-6'000	-5'987.30	-13
42600.00	Remboursements de tiers	-5'500	-3'500	-6'768.35	1'268
42600.18	Rétrocession Vadec ménages	-19'000	-18'000	-19'000.10	
46	Revenus de transfert	-1'200	-1'200	-1'114.20	-86
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-1'200	-1'200	-1'114.20	-86
49	Imputations internes	-3'000	-2'000	-3'211.55	212
49300.02	Imputation déchets entreprises	-3'000	-2'000	-3'211.55	212
73030	Gestion des déchets entreprises				
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	1'200	2'200	1'588.45	-388
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	1'200	2'200	1'588.45	-388
39	Imputations internes	3'000	2'000	3'211.55	-212
39300.00	Imputations internes pour frais adm. et d'expl.	3'000	2'000	3'211.55	-212
42	Taxes	-4'200	-4'200	-4'800.00	600
42401.21	Taxe de base déchets entreprises	-4'200	-4'200	-4'800.00	600
74	Aménagements	32'500	32'500	31'128.15	1'372
	Charges	32'500	32'500	31'128.15	1'372
74100	Corrections de cours d'eau	32'500	32'500	31'128.15	1'372
31	Biens, services et charges d'expl.	5'500	5'500	2'124.75	3'375
31420.00	Entretien ouvrages aménagement des eaux	5'500	5'500	2'124.75	3'375
33	Amortissements du patrimoine administratif	22'000	22'000	22'000.00	
33002.00	Amortissements planifiés, aménagement des ea..	22'000	22'000	22'000.00	
39	Imputations internes	5'000	5'000	7'003.40	-2'003
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	5'000	5'000	7'003.40	-2'003
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	4'640	4'570	4'050.60	589
	Charges	4'640	4'570	4'050.60	589
7610.0	Chimique / Radioprotection	3'050	3'000	2'657.40	393
36	Charges de transfert	3'050	3'000	2'657.40	393
36120.17	ECAP - missions de secours	3'050	3'000	2'657.40	393
7690.0	Hydrocarbure	1'590	1'570	1'393.20	197
36	Charges de transfert	1'590	1'570	1'393.20	197
36120.17	ECAP - missions de secours	1'590	1'570	1'393.20	197
77	Protection de l'environnement, autres	4'830	8'650	3'950.50	880
	Charges	4'830	8'650	3'950.50	880
77100	Cimetières, crématoires	4'830	8'650	3'950.50	880
31	Biens, services et charges d'expl.	1'000	1'000	427.50	573
31430.04	Entretien cimetières	1'000	1'000	427.50	573
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'830	1'650	1'650.00	180
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	400	400	400.00	
33009.00	Amort. planifiés, autres immob. corp. PA	1'430	1'250	1'250.00	180
39	Imputations internes	2'000	6'000	1'873.00	127
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	2'000	6'000	1'873.00	127

79000 Aménagement du territoire

- 31020.00 Plans, tirages divers, autres frais
- 31320.00 Prestations architecte conseil (expertise dossiers et contrôle des travaux) et avocat (conseil).
Augmentation justifiée par la nécessité de renforcer les contrôles durant la phase de réalisation des projets et par les diverses procédures en cours et/ou à venir (révision PAL)
- 33200.00 Amortissement Plan directeur régional (PDR) et révision Plan d'aménagement local (étape No 1)
- 36110.15 Montant facturé par le Service de l'aménagement du territoire pour l'examen des dossiers
- 42100.03 Emoluments facturés aux requérants (permis de construire)

79070 Conférences régionales (ACN - RUN - COMUL)

- 36140.00 Cotisations à l'Association des communes neuchâtelaises (ACN)

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
77910	Toilettes publiques					
79	Aménagement du territoire	23'810	8'760	15'050	-14'423.05	38'233
	Charges	35'810	23'760	12'050	16'409.95	19'400
	Revenus	-12'000	-15'000	3'000	-30'833.00	18'833
79000	Aménagement du territoire (général)	22'550	7'500	15'050	-15'648.55	38'199
30	Charges de personnel	1'050		1'050	300.00	750
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	1'050		1'050	300.00	750
31	Biens, services et charges d'expl.	10'500	7'500	3'000	3'096.45	7'404
31020.00	Imprimés	500	500		500.00	
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	10'000	7'000	3'000	2'596.45	7'404
33	Amortissements du patrimoine administratif	15'000	5'000	10'000	5'000.00	10'000
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	15'000	5'000	10'000	5'000.00	10'000
36	Charges de transfert	8'000	10'000	-2'000	6'788.00	1'212
36110.15	Sanction de plan SAT	8'000	10'000	-2'000	6'788.00	1'212
42	Taxes	-12'000	-15'000	3'000	-30'833.00	18'833
42100.03	Sanctions de plans	-12'000	-15'000	3'000	-30'833.00	18'833
79070	Conférences régionales	1'260	1'260		1'225.50	35
36	Charges de transfert	1'260	1'260		1'225.50	35
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	1'260	1'260		1'225.50	35

81200	Améliorations structurelles
36110.00	Contribution communale aux mesures paysagères
82000	Sylviculture
30100.01	Traitement du personnel forestier
30400.00	Allocations complémentaires enfants
30500.00	Cotisations AVS-AC
30520.00	Cotisations (part employeur) à la Caisse de pensions
30530.00	Cotisations assurance accident
30540.00	Cotisations allocations familiales
30550.00	Cotisations assurance perte de gain maladie. Augmentation du taux pour 2023 : 2.98% (1.19% en 2022)
30591.00	Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
30591.01	Attribution à réserve professions pénibles. Montant de CHF 15'000 ventilé dans les différents chapitres concernés (voirie, service forestier)
30592.00	Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s
30900.00	Prise en charge du coût inhérent à la formation de "Ranger" suivie par le garde forestier
31010.00	Montant nécessaire à l'acquisition du matériel d'exploitation (renouvellement).
31010.02	Essence véhicule et carburant machines
31110.00	Renouvellement du parc machines, appareils et outils.
31120.00	Equipement de corps du personnel (renouvellement)
31300.05	Cotisations (fonds du bois, EFS, etc.)
31300.50	Montant en lien avec l'exploitation forestière. La location occasionnelle d'un tracteur est prévue en 2023 ce en sus des prestations fournies par le débardeur durant les coupes et autres travaux
31320.00	Participation aux frais de gestion technique (ingénieur forestier)
31340.00	Assurances véhicules + ECAP
31370.02	Plaques, expertises
31380.00	Cotisations cours apprenti forestier bûcheron
31440.00	Entretien du Chalet des Chaumes
31450.01	Montant dévolu à l'entretien des dessertes forestières
31510.00	Montant dévolu à l'entretien des véhicules, machines et du matériel
31600.00	Location dépôt forestier (BCP)
31700.00	indemnités et frais déplacements véhicules privés (garde-forestier notamment)
33004.00	Amortissement du chalet forestier, y compris amortissements liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
33006.01	Amortissement Toyota Land Cruiser
34900.00	Escompte sur vente de bois
35100.00	Attribution prévisible d'un montant obligatoire découlant des subventions fédérales reçues. Celle-ci diminue notablement, à l'instar des subventions fédérales accordées

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
	Economie publique	10'930	-5'670	16'600	30'988.85	-20'059
	Charges	684'430	643'180	41'250	826'004.49	-141'574
	Revenus	-673'500	-648'850	-24'650	-795'015.64	121'516
81	Agriculture	2'200	1'800	400	2'487.00	-287
	Charges	2'200	1'800	400	2'487.00	-287
81200	Améliorations structurelles	2'200	1'800	400	2'487.00	-287
36	Charges de transfert	2'200	1'800	400	2'487.00	-287
36110.00	Dédommagements à cantons et concordats	2'200	1'800	400	2'487.00	-287
81300	Améliorations de l'élevage					
81400	Améliorations de la production végétale					
82	Sylviculture	36'770	19'540	17'230	57'902.30	-21'132
	Charges	438'270	409'140	29'130	569'033.39	-130'763
	Revenus	-401'500	-389'600	-11'900	-511'131.09	109'631
82000	Sylviculture	36'770	19'540	17'230	57'902.30	-21'132
30	Charges de personnel	332'060	314'580	17'480	313'891.20	18'169
30100.01	Salaires du personnel d'exploitation	245'520	238'220	7'300	231'627.70	13'892
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	15'710	15'240	470	15'265.10	445
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	26'670	25'270	1'400	27'917.40	-1'247
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	13'350	14'740	-1'390	12'237.25	1'113
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	5'160	5'000	160	4'864.20	296
30550.00	Cotis patronales assurances indém. journ.	7'320	2'840	4'480	8'268.45	-948
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	215	210	5	201.30	14
30591.01	Cotisations pont AVS (professions pénibles)	11'750	11'250	500	11'750.00	
30592.00	Cotisations LAE	440	430	10	416.35	24
30593.00	Fonds formation apprenti-e-s	1'425	1'380	45	1'343.45	82
30900.00	Formation et perfection. du personnel	4'500		4'500		4'500
31	Biens, services et charges d'expl.	91'460	81'360	10'100	119'738.81	-28'279
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	4'000	4'000		6'962.23	-2'962
31010.02	Carburants	11'000	10'000	1'000	10'383.53	616
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	7'000	8'100	-1'100	4'937.35	2'063
31120.00	Uniformes, vêtements, linges, rideaux	5'000	5'000		3'428.35	1'572
31200.02	Electricité	100		100	177.75	-78
31300.05	Cotisations	2'500	2'500		1'806.15	694
31300.50	Frais de façonnage et débardage	36'000	22'000	14'000	61'124.70	-25'125
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	5'900	5'900		6'303.75	-404
31340.00	Primes d'assurances	2'400	2'400		2'885.95	-486
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	810	810		807.00	3
31380.00	Cours, examens et conseils	1'500	2'600	-1'100	1'158.50	342
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	500	500	1'902.95	-903
31450.01	Entretien de la dévestiture	1'000	1'000			1'000
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	4'000	7'300	-3'300	8'501.60	-4'502
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	3'250	3'250		3'250.00	
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	6'000	6'000		6'109.00	-109
33	Amortissements du patrimoine administratif	8'700	8'700		8'700.00	
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	3'700	3'700		3'700.00	
33006.01	Amort. planifiés véhicules	5'000	5'000		5'000.00	
34	Charges financières	1'000	800	200	2'141.08	-1'141
34900.00	Autres charges financières	1'000	800	200	2'141.08	-1'141
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	3'550	3'600	-50	122'288.30	-118'738
35000.00	Attributions aux financements spéciaux des capi..				118'737.25	-118'737
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	3'550	3'600	-50	3'551.05	-1

82000 Sylviculture

- 39100.00 Imputation interne autres services
- 42500.01 Ventes de bois de service
- 42500.02 A l'avenir, le bois dit d'industrie ne sera plus produit par notre équipe, ce pour des raison de coûts (rentabilité)
- 42500.03 Ventes de bois de feu
- 43090.00 Refacturation matériel forêts à la commune de Milvignes, location jeep forestière pour déneigement et divers travaux
- 44700.00 Locations hangar de l'Aréteau et chalet des Chaumes
- 46000.00 Rétrocession droits de douane
- 46120.00 Contrat de prestations avec la commune de Milvignes
- 46300.00 Subventions fédérales (mesures protectrices, soins cultureux, etc.). Celles-ci diminue significativement durant l'actuelle législature. La situation devrait ensuite s'améliorer
- 46310.00 Subventionnement du Canton, selon surface forestière
- 48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)
- 49100.00 Imputation interne travaux pour autres services

84000 Tourisme

- 36110.12 Subventionnement à organisations touristiques (notamment : Tourisme neuchâtelois)

87120 Usine électrique - Commerce d'électricité

- 35110.01 Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL),
- 42400.06/07 A compter du 1er janvier 2018, le système de perception a été modifié. Préalablement, une redevance était perçue et celle-ci était affectée (entièrement) au compte de fonctionnement. Dès le 1er janvier 2018, deux redevances sont perçues, à savoir : a) utilisation du Domaine public et b) vocation énergétique. La première est portée en recettes du compte de résultats, la seconde est quant à elle attribuée à la réserve énergie figurant au bilan

87201 Chauffage à distance (CAD)

- 31010.00 Acquisition fournitures nécessaires au fonctionnement de l'installation
- 31200.00 Achat de plaquettes forestières et de mazout
- 31200.02 Electricité utilisée par le CAD
- 31200.04 Suite à une modification législative, l'élimination des centres de bois génère des coûts importants
- 31500.00 Entretien chaudière et ramonages
- 31510.00 La poursuite de la campagne de remplacement des compteurs est prévue en 2023. Coût : CHF 6'000.00
- 31600.00 Location des locaux (BCP)

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
39	Imputations internes	1'500	100	1'400	2'274.00	-774
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	1'500	100	1'400	2'274.00	-774
42	Taxes	-66'000	-64'000	-2'000	-99'191.85	33'192
42500.01	Vente de bois de service	-41'000	-40'000	-1'000	-73'246.97	32'247
42500.02	Vente de bois d'industrie		-16'000	16'000	-547.38	547
42500.03	Vente de bois de feu	-25'000	-8'000	-17'000	-25'397.50	398
43	Revenus divers	-48'000	-38'000	-10'000	-39'207.09	-8'793
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-48'000	-38'000	-10'000	-39'207.09	-8'793
44	Revenus financiers	-800	-1'600	800	-1'920.00	1'120
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-800	-1'600	800	-1'920.00	1'120
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux				-113'760.00	113'760
45000.00	Prélèvements sur les financements spéciaux de..				-113'760.00	113'760
46	Revenus de transfert	-223'400	-223'100	-300	-189'805.75	-33'594
46000.00	Quotes-parts aux revenus de la Confédération	-1'800	-1'800		-2'202.30	402
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-120'000	-120'000		-86'300.40	-33'700
46300.00	Subventions de la Confédération	-87'300	-87'000	-300	-87'227.05	-73
46310.00	Subventions des cantons et des concordats	-14'300	-14'300		-14'076.00	-224
48	Revenus extraordinaires	-3'300	-3'300		-3'300.00	
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-3'300	-3'300		-3'300.00	
49	Imputations internes	-60'000	-59'600	-400	-63'946.40	3'946
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-60'000	-59'600	-400	-63'946.40	3'946
84	Tourisme	3'960	3'990	-30	4'334.50	-375
	Charges	3'960	3'990	-30	4'334.50	-375
84000	Tourisme	3'960	3'990	-30	4'334.50	-375
36	Charges de transfert	3'960	3'990	-30	4'334.50	-375
36110.12	Subventions à organisations touristiques	3'960	3'990	-30	4'334.50	-375
87	Combustibles et énergie	-32'000	-31'000	-1'000	-33'734.95	1'735
	Charges	240'000	228'250	11'750	250'149.60	-10'150
	Revenus	-272'000	-259'250	-12'750	-283'884.55	11'885
87120	Usine électr.-Commerce électr. & autres	-32'000	-31'000	-1'000	-33'734.95	1'735
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	20'000	18'250	1'750	20'630.20	-630
35110.01	Attribution à fonds communal à vocation énergét..	20'000	18'250	1'750	20'630.20	-630
42	Taxes	-52'000	-49'250	-2'750	-54'365.15	2'365
42400.06	Redevance utilisation du Domaine public	-32'000	-31'000	-1'000	-33'734.95	1'735
42400.07	Redevance à vocation énergétique	-20'000	-18'250	-1'750	-20'630.20	630
87200	Pétrole et gaz					
87201	Chauffage à distance (CAD)					
31	Biens, services et charges d'expl.	131'500	122'500	9'000	140'995.27	-9'495
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	500	500		289.90	210
31200.00	Eau, énergie, combustible	88'000	73'000	15'000	93'076.99	-5'077
31200.02	Electricité	6'500	4'500	2'000	5'365.00	1'135
31200.04	Déchets	4'500	6'500	-2'000	2'365.78	2'134
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	4'000	8'000	-4'000	6'781.00	-2'781
31500.00	Entretien meubles, machines, appareils bureau	6'000	8'000	-2'000	7'216.35	-1'216
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	6'000	6'000		9'900.25	-3'900
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	16'000	16'000		16'000.00	

87201 Chauffage à distance (CAD)

33003.00	Amortissement infrastructure de réseau
35100.00	Attribution prévisible à la réserve CAD (bénéfice de l'exercice)
36100.01	Cotisation à Suisse Energie
39100.00	Imputation interne personnel communal (responsable chaufferie)
39400.00	Imputation interne d'intérêts (emprunts, financement des investissements)
42401.44	Vente de chaleur aux clients, estimation

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
33	Amortissements du patrimoine administratif	42'100	40'000	2'100	41'200.00	900
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	42'100	40'000	2'100	41'200.00	900
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	16'360	18'510	-2'150	17'388.13	-1'028
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	16'360	18'510	-2'150	17'388.13	-1'028
36	Charges de transfert	1'600	1'300	300	1'300.00	300
36100.01	Cotisation à Energie Suisse	1'600	1'300	300	1'300.00	300
39	Imputations internes	28'440	27'690	750	28'636.00	-196
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	22'500	21'500	1'000	22'466.00	34
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	5'940	6'190	-250	6'170.00	-230
42	Taxes	-220'000	-210'000	-10'000	-229'519.40	9'519
42401.44	Vente de chaleur à distance (CAD)	-220'000	-210'000	-10'000	-229'519.40	9'519

91000 Impôts communaux généraux

Les rentrées fiscales ont été calculées sur la base des tableaux de bord au 31 octobre 2022

40000.00	Impôt sur revenu / PP, année en cours / Estimation sur la base des tableaux de bord, état 31.10.2022
40002.00	Rectificatifs de taxations PP
40006.00	Remboursement de l'IFI / charge
40010.00	Impôt sur fortune / PP, année en cours / Estimation sur la base des tableaux de bord, état 31.10.2022
40020.00	Recette prévisible liée à l'impôt perçu à la source (déduction du salaire)
40030.00	Impôt perçu sur les prestations en capital (par exemple : 2ème pilier)
40050.00	Part à l'impôt des frontaliers (accord internationaux)
40100.00	Impôt bénéfice PM, année en cours
40101.00	Impôt bénéfice PM, années précédentes
40107.00	Rectificatifs de taxations PM
40110.00	Impôt s/ capital PM, année en cours
40111.00	Impôt s/ capital PM, années précédentes
40190.00	Dans le cadre de la réforme fiscale, la répartition en fonction de la population a été abandonnée
40191.00	Part au fonds des personnes morales, répartition sur la base du nombre d'emplois

91010 Impôts spéciaux

36010.02	Montant de la taxe des chiens restituée au Canton
40210.00	L'augmentation de cette recette est due à l'extension de la perception, dès 2020, de l'impôt foncier aux personnes physiques propriétaires de biens de rendement
40330.00	Montant perçu au titre de taxe des chiens. Réduction de CHF 90.00 à CHF 80.00 à compter de 2020

93000 Péréquation financière et compensation des charges

36228.01	Dès 2021 (réforme de la péréquation), notre Commune ne contribue plus en matière scolaire
36228.02	Dès 2023 (réforme de la péréquation), notre Commune ne contribue plus en matière d'accueil préscolaire
36228.03	Dès 2020 (réforme de la péréquation), notre Commune doit contribuer en matière d'accueil parascolaire
46219.00	Le système de péréquation portant sur les charges structurelles a été abandonné au profit d'une péréquation verticale des charges de centres supportées par les villes, principalement dans les domaines de la culture, des loisirs et des sports.
46227.00	Dès 2020 (réforme de la péréquation), notre Commune bénéficie du fonds péréquatai (ressources)
46228.01	Dès 2022, notre Commune bénéficiera de la péréquation en matière de charges scolaires
46228.02	Dès 2023, notre Commune bénéficiera de la péréquation en matière de charges préscolaires

96100 Intérêts

31300.01	Frais facturés par les établissements financiers
31300.02	Frais facturés par les établissements financiers

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
Finances et impôts		-3'818'360	-3'579'470	-238'890	-3'572'729.60	-245'630
Charges		68'210	80'320	-12'110	121'132.46	-52'922
Revenus		-3'886'570	-3'659'790	-226'780	-3'693'862.06	-192'708
91	Impôts	-3'529'800	-3'355'600	-174'200	-3'423'897.08	-105'903
Charges		3'700	3'700		3'720.00	-20
Revenus		-3'533'500	-3'359'300	-174'200	-3'427'617.08	-105'883
91000	Impôts communaux généraux	-3'477'000	-3'299'000	-178'000	-3'374'180.07	-102'820
40	Revenus fiscaux	-3'477'000	-3'299'000	-178'000	-3'374'180.07	-102'820
40000.00	Impôts sur le revenu, PP - année fiscale	-2'752'000	-2'653'000	-99'000	-2'692'437.70	-59'562
40002.00	Rappels d'impôts sur le revenu, PP	-25'000	-25'000		-22'193.58	-2'806
40006.00	Imputation forfaitaire d'impôt PP - IFD	1'000	500	500	355.05	645
40010.00	Impôts sur la fortune, PP - année fiscale	-450'000	-402'000	-48'000	-417'211.50	-32'789
40020.00	Impôts à la source, PP	-70'000	-75'000	5'000	-65'467.28	-4'533
40030.00	Prestations en capital	-75'000	-55'000	-20'000	-66'491.40	-8'509
40050.00	Impôts sur le revenu travailleurs frontaliers ISIS	-27'000	-21'000	-6'000	-27'340.52	341
40100.00	Impôts sur le bénéfice PM - année fiscale	-16'000	-18'000	2'000	-16'025.36	25
40107.00	Taxations rectificatives PM	-500	-500		633.75	-1'134
40110.00	Impôts sur le capital PM - année fiscale	-5'000	-5'000		-6'321.76	1'322
40190.00	IPM part au fonds en prop. population	-1'500	-40'000	38'500	-1'953.91	454
40191.00	IPM part au fonds en prop. nombre d'emplois	-56'000	-5'000	-51'000	-59'725.86	3'726
91010	Impôts spéciaux	-52'800	-56'600	3'800	-49'717.01	-3'083
36	Charges de transfert	3'700	3'700		3'720.00	-20
36010.02	Taxe des chiens - part Etat	3'700	3'700		3'720.00	-20
40	Revenus fiscaux	-56'500	-60'300	3'800	-53'437.01	-3'063
40210.00	Impôts fonciers	-46'000	-50'000	4'000	-43'077.01	-2'923
40330.00	Taxe des chiens	-10'500	-10'300	-200	-10'360.00	-140
93	Péréquation financière et compensation des ..	-203'910	-149'590	-54'320	-93'750.00	-110'160
Charges		9'800	13'200	-3'400	39'735.00	-29'935
Revenus		-213'710	-162'790	-50'920	-133'485.00	-80'225
93000	Péréquation financière et compensation des cha..	-203'910	-149'590	-54'320	-93'750.00	-110'160
36	Charges de transfert	9'800	13'200	-3'400	39'735.00	-29'935
36228.01	Péréquation 2020 - Charges scolaires				9'079.00	-9'079
36228.02	Péréquation 2020 - Accueil préscolaire		2'400	-2'400	18'209.00	-18'209
36228.03	Péréquation 2020 - Accueil parascolaire	9'800	10'800	-1'000	12'447.00	-2'647
46	Revenus de transfert	-213'710	-162'790	-50'920	-133'485.00	-80'225
46219.00	Péréquation financière et compensation des cha..	-15'770		-15'770	-14'997.00	-773
46227.00	Contribution de la péréquation financière (resso..	-172'700	-154'200	-18'500	-118'488.00	-54'212
46228.01	Péréquation financière - Charges scolaires	-10'000	-8'590	-1'410		-10'000
46228.02	Péréquation financière - Charges préscolaires	-15'240		-15'240		-15'240
96	Administration de la fortune et de la dette	-84'150	-73'780	-10'370	-54'861.32	-29'289
Charges		54'710	63'420	-8'710	77'677.46	-22'967
Revenus		-138'860	-137'200	-1'660	-132'538.78	-6'321
96100	Intérêts	-44'230	-33'410	-10'820	-16'148.27	-28'082
31	Biens, services et charges d'expl.	250	700	-450	833.18	-583
31300.01	Frais postaux	50	100	-50	21.40	29
31300.02	Frais bancaires	200	600	-400	811.78	-612
34	Charges financières	37'780	45'790	-8'010	46'209.63	-8'430
34000.02	Intérêts rémunérateurs sur Impôts PM				-73.62	74

96100 Intérêts

34060.00	Charge d'intérêts découlant de notre dette. Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2023
44000.00	Intérêts positifs des comptes courants
44011.01	Intérêts facturés aux contribuables (PP)
44011.02	Intérêts facturés aux contribuables (PM)
44200.00	Recettes liées à nos actions, principalement auprès de la SEVT SA
49400.00	Imputations de la charge d'intérêts de la dette prévisible aux chapitres autofinancés

96301 Immeuble Grattes-de-Bise 4

34310.00	Frais d'entretien courants
34391.01	Frais de chauffage, refacturés aux locataires
34391.03	Eau, refacturée aux locataires
34394.00	Primes d'assurance ECAP
44300.00	Loyers perçus
44390.00	Charges refacturées aux locataires

96302 Immeuble au Hameau 10, Fretereules

34310.00	Frais d'entretien courants
34391.01	Frais de chauffage, refacturés aux locataires
34391.02	Electricité, refacturée aux locataires
34391.03	Eau, refacturée aux locataires
34394.00	Primes d'assurance ECAP
44300.00	Loyers perçus
44390.00	Charges refacturées aux locataires

96303 Immeuble de la Cernia

34310.00	Frais d'entretien courants.
34394.00	Primes d'assurance ECAP
44300.00	Loyers perçus

96900 Patrimoine financier, autres

44300.00	Loyer champs et pâturages
----------	---------------------------

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
34060.00 Intérêts passifs engagements à long terme	37'780	45'790	-8'010	46'283.25	-8'503
36 Charges de transfert				16'770.00	-16'770
36500.00 Réévaluations, participations PA				16'770.00	-16'770
44 Revenus financiers	-31'500	-33'650	2'150	-34'541.08	3'041
44000.00 Intérêts des disponibilités		-150	150		
44011.01 Intérêts sur impôts PP	-23'000	-25'000	2'000	-23'670.82	671
44019.03 Intérêts rémunérateurs ISIS				-32.76	33
44200.00 Dividendes	-8'500	-8'500		-9'727.50	1'228
44900.00 Réévaluations PA				-1'110.00	1'110
49 Imputations internes	-50'760	-46'250	-4'510	-45'420.00	-5'340
49400.00 Imputations internes int. et charges fin.	-50'760	-46'250	-4'510	-45'420.00	-5'340
96200 Frais d'émission					
96300 Biens-fonds du patrimoine financier					
96301 Immeuble Grattes-de-Bise 4	-16'850	-17'500	650	-16'293.25	-557
34 Charges financières	6'350	5'700	650	6'771.00	-421
34310.00 Entretien courant par des tiers PF	2'000	1'000	1'000	2'560.30	-560
34391.01 Chauffage PF	2'400	2'400		2'270.45	130
34391.03 Eau PF	1'600	1'600		1'593.80	6
34394.00 Primes d'assurances PF	350	700	-350	346.45	4
44 Revenus financiers	-23'200	-23'200		-23'064.25	-136
44300.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF	-19'200	-19'200		-19'200.00	
44390.00 Remboursement de charges	-4'000	-4'000		-3'864.25	-136
96302 Immeuble au Hameau 10, Fretereules	-18'520	-18'820	300	-17'296.35	-1'224
34 Charges financières	9'180	9'580	-400	6'517.10	2'663
34310.00 Entretien courant par des tiers PF	2'800	2'500	300	195.15	2'605
34391.01 Chauffage PF	4'000	4'500	-500	4'093.75	-94
34391.02 Electricité PF	700	500	200	639.65	60
34391.03 Eau PF	800	1'200	-400	770.50	30
34394.00 Primes d'assurances PF	880	880		818.05	62
44 Revenus financiers	-27'700	-28'400	700	-23'813.45	-3'887
44300.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF	-22'200	-22'200		-19'380.00	-2'820
44390.00 Remboursement de charges	-5'500	-6'200	700	-4'433.45	-1'067
96303 Immeuble de la Cernia	-3'250	-2'750	-500	-3'823.45	573
34 Charges financières	1'150	1'650	-500	576.55	573
34310.00 Entretien courant par des tiers PF	500	1'000	-500	233.60	266
34394.00 Primes d'assurances PF	650	650		342.95	307
44 Revenus financiers	-4'400	-4'400		-4'400.00	
44300.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF	-4'400	-4'400		-4'400.00	
96900 Patrimoine financier, autres	-1'300	-1'300		-1'300.00	
44 Revenus financiers	-1'300	-1'300		-1'300.00	
44300.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF	-1'300	-1'300		-1'300.00	
97 Redistributions	-500	-500		-221.20	-279
Revenus	-500	-500		-221.20	-279
97100 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-500	-500		-221.20	-279

97100 Redistributions liées à la taxe sur le CO2
46990.00 Rétribution aux Communes de la taxe CO2 (sur masse salariale)

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
46	Revenus de transfert	-500	-500		-221.20	-279
46990.00	Redistribution taxe CO2	-500	-500		-221.20	-279



Budget 2023

Commune de Rochefort

7. **Détail du budget (compte des investissements), avec commentaires**

Compte des investissements, récapitulation et fonctionnelle à 4 positions, nature à 7 positions

	RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS NETS (par chapitres)	683'000
0	Administration générale	107'000
5	Sécurité sociale	50'000
6	Trafic	204'000
7	Protection de l'environnement et aménagement	213'000
8	Economie publique	109'000

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Fonctionnelle	683'000.00	1'118'300.00	-435'300.00	1'515'594.49	-832'594.49
Total des Charges	797'000.00	1'148'300.00	-351'300.00	1'560'078.49	-763'078.49
Total des Revenus	-114'000.00	-30'000.00	-84'000.00	-44'484.00	-69'516.00
0 Administration Générale	107'000.00		107'000.00	842'847.88	-735'847.88
Charges	107'000.00		107'000.00	865'047.88	-758'047.88
Revenus				-22'200.00	22'200.00
1 Ordre et sécurité publique				30'473.25	-30'473.25
Charges				41'055.25	-41'055.25
Revenus				-10'582.00	10'582.00
5 Sécurité sociale	50'000.00		50'000.00		50'000.00
Charges	50'000.00		50'000.00		50'000.00
6 Trafic	204'000.00	248'300.00	-44'300.00	134'796.85	69'203.15
Charges	214'000.00	268'300.00	-54'300.00	139'477.65	74'522.35
Revenus	-10'000.00	-20'000.00	10'000.00	-4'680.80	-5'319.20
7 Protection environnement et aménagement	213'000.00	390'000.00	-177'000.00	499'859.76	-286'859.76
Charges	249'000.00	390'000.00	-141'000.00	506'880.96	-257'880.96
Revenus	-36'000.00		-36'000.00	-7'021.20	-28'978.80
8 Economie publique	109'000.00	480'000.00	-371'000.00	7'616.75	101'383.25
Charges	177'000.00	490'000.00	-313'000.00	7'616.75	169'383.25
Revenus	-68'000.00	-10'000.00	-58'000.00		-68'000.00

0290	Immeubles administratifs	107'000
50	Immobilisations corporelles	107'000
50600	Biens mobiliers	
	Aménagement salle de l'Aréteau	21'000
50900	Autres immobilisations corporelles	
	Système de clés et cylindres électroniques	86'000

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Administration Générale	107'000		107'000	842'847.88	-735'848
Charges	107'000		107'000	865'047.88	-758'048
Revenus				-22'200.00	22'200
0290 Immeubles administratifs	107'000		107'000	842'847.88	-735'848
Charges	107'000		107'000	865'047.88	-758'048
Revenus				-22'200.00	22'200
50 Immobilisations corporelles	107'000		107'000	865'047.88	-758'048
50400.00 Bâtiments				865'047.88	-865'048
50600.00 Biens mobiliers	21'000		21'000		21'000
50900.00 Autres immobilisations corporelles	86'000		86'000		86'000
63 Subventions d'investissement acquises				-22'200.00	22'200
63100.00 Subventions d'investissement des cantons et ..				-22'200.00	22'200

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Ordre et sécurité publique				30'473.25	-30'473
Charges				41'055.25	-41'055
Revenus				-10'582.00	10'582
1610 Défense militaire				30'473.25	-30'473
Charges				41'055.25	-41'055
Revenus				-10'582.00	10'582
50 Immobilisations corporelles				41'055.25	-41'055
50600.00 Biens mobiliers				41'055.25	-41'055
61 Remboursements				-10'582.00	10'582
61000.00 Remboursements de tiers pour des investiss..				-10'582.00	10'582

5451	CRECHES ET GARDERIES	50'000
50	Immobilisations corporelles	50'000
50600	Biens mobiliers Réaménagement locaux parascolaires (Place du Collège 6)	50'000

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
Sécurité sociale	50'000		50'000		50'000
Charges	50'000		50'000		50'000
5451 Crèches et garderies	50'000		50'000		50'000
Charges	50'000		50'000		50'000
50 Immobilisations corporelles	50'000		50'000		50'000
50600.00 Biens mobiliers	50'000		50'000		50'000

6150	ROUTES COMMUNALES	144'000
50	Immobilisations corporelles	144'000
50100	Routes / Voies de communication	
	Chemin piétonnier Brot-Dessous	45'000
	Réaménagement place PN Montezillon (écopoint)	20'000
	Mesures de modération du trafic (Chambrelien)	35'000
50600	Biens mobiliers - Eclairage public	
	Extinction partielle éclairage public	44'000
6220	TRAFIC REGIONAL	60'000
50	Immobilisations corporelles	70'000
50300	Autres ouvrages de génie-civil en général	
	Mise en conformité arrêts de bus (LHand)	70'000
63	Subventions d'investissements acquises	-10'000
63100	Subventions d'investissements des cantons et des concordats	
	Subvention cantonale, mise en conformité arrêts de bus	-10'000

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
Trafic		204'000	248'300	-44'300	134'796.85	69'203
	Charges	214'000	268'300	-54'300	139'477.65	74'522
	Revenus	-10'000	-20'000	10'000	-4'680.80	-5'319
6150	Routes communales	144'000	100'000	44'000	121'856.05	22'144
	Charges	144'000	100'000	44'000	126'536.85	17'463
	Revenus				-4'680.80	4'681
50	Immobilisations corporelles	144'000	100'000	44'000	101'345.80	42'654
50100.00	Routes / voies de communication	100'000	100'000		101'345.80	-1'346
50600.01	Biens mobiliers - Eclairage Public	44'000		44'000		44'000
52	Immobilisations incorporelles				25'191.05	-25'191
52900.00	Autres immobilisations incorporelles				25'191.05	-25'191
61	Remboursements				-4'680.80	4'681
61100.02	Taxe d'équipement - Routes				-4'680.80	4'681
6220	Trafic régional	60'000	148'300	-88'300	12'940.80	47'059
	Charges	70'000	168'300	-98'300	12'940.80	57'059
	Revenus	-10'000	-20'000	10'000		-10'000
50	Immobilisations corporelles	70'000	168'300	-98'300	12'940.80	57'059
50300.00	Autres ouvrages de génie civil en général	70'000	168'300	-98'300	12'940.80	57'059
63	Subventions d'investissement acquises	-10'000	-20'000	10'000		-10'000
63100.00	Subventions d'investissement des cantons et ...	-10'000	-20'000	10'000		-10'000

7100	APPROVISIONNEMENT EN EAU	63'000
50	Immobilisations corporelles	6'000
50600	Biens mobiliers Acquisition d'un système de relevé des conduites	6'000
52	Immobilisations incorporelles	57'000
52000	Logiciels Système de gestion du réseau d'eau potable	57'000
7200	TRAITEMENT DES EAUX USEES	6'000
50	Immobilisations corporelles	6'000
50600	Biens mobiliers Acquisition d'un système de relevé des conduites	6'000
7900	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	144'000
52	Immobilisations incorporelles	180'000
52900	Autres immobilisations incorporelles Révision du Plan d'aménagement local, étape No 2 Révision du Plan d'aménagement local, études spécifiques	80'000 100'000
63	Subventions d'investissements acquises	-36'000
63100	Subventions d'investissements acquises Subventions cantonales	-36'000

Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
Protection environnement et aménagement		213'000	390'000	-177'000	499'859.76	-286'860
	Charges	249'000	390'000	-141'000	506'880.96	-257'881
	Revenus	-36'000		-36'000	-7'021.20	-28'979
7100	Approvisionnement en eau (en général)	63'000	340'000	-277'000	23'926.61	39'073
	Charges	63'000	340'000	-277'000	27'437.21	35'563
	Revenus				-3'510.60	3'511
50	Immobilisations corporelles	6'000	340'000	-334'000	27'437.21	-21'437
50310.01	Réseau d'eau potable		340'000	-340'000	27'437.21	-27'437
50600.00	Biens mobiliers	6'000		6'000		6'000
52	Immobilisations incorporelles	57'000		57'000		57'000
52000.00	Logiciels	57'000		57'000		57'000
61	Remboursements				-3'510.60	3'511
61200.01	Taxe d'équipement - Eau				-3'510.60	3'511
7200	Traitement des eaux usées (en général)	6'000		6'000	428'400.95	-422'401
	Charges	6'000		6'000	431'911.55	-425'912
	Revenus				-3'510.60	3'511
50	Immobilisations corporelles	6'000		6'000	431'911.55	-425'912
50320.00	Ouvrages de génie civil du traitement des ea..				431'911.55	-431'912
50600.00	Biens mobiliers	6'000		6'000		6'000
61	Remboursements				-3'510.60	3'511
61300.01	Taxe d'équipement - Epuration				-3'510.60	3'511
7710	Cimetières, crématoires				8'454.45	-8'454
	Charges				8'454.45	-8'454
50	Immobilisations corporelles				8'454.45	-8'454
50600.00	Biens mobiliers				8'454.45	-8'454
7900	Aménagement du territoire (en général)	144'000	50'000	94'000	39'077.75	104'922
	Charges	180'000	50'000	130'000	39'077.75	140'922
	Revenus	-36'000		-36'000		-36'000
52	Immobilisations incorporelles	180'000	50'000	130'000	39'077.75	140'922
52900.00	Autres immobilisations incorporelles	180'000	50'000	130'000	39'077.75	140'922
63	Subventions d'investissement acquises	-36'000		-36'000		-36'000
63100.00	Subventions d'investissement des cantons et ..	-36'000		-36'000		-36'000

8720	CHAUFFAGE A DISTANCE	109'000
50	Immobilisations corporelles	177'000
50320	Autres ouvrages de génie-civil en général Extensions CAD (Champ-de-la-Pierre, Place du Collège, rte de Bourgogne)	177'000
61	Remboursements	-68'000
61900	Remboursement de tiers pour des investissements Participation des propriétaires	-68'000

Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Economie publique	109'000	480'000	-371'000	7'616.75	101'383
Charges	177'000	490'000	-313'000	7'616.75	169'383
Revenus	-68'000	-10'000	-58'000		-68'000
8720 Chauffage à distance	109'000	480'000	-371'000	7'616.75	101'383
Charges	177'000	490'000	-313'000	7'616.75	169'383
Revenus	-68'000	-10'000	-58'000		-68'000
50 Immobilisations corporelles	177'000	490'000	-313'000	7'616.75	169'383
50350.00 Autres ouvrages de génie civil	177'000	40'000	137'000	7'616.75	169'383
50600.00 Biens mobiliers		450'000	-450'000		
61 Remboursements	-68'000	-10'000	-58'000		-68'000
61900.00 Remboursements de tiers pour des investiss..	-68'000	-10'000	-58'000		-68'000



Commune de Rochefort

Budget 2023

8. Détail du budget (compte de résultat), par nature

par nature à 5 positions

Budget 2023

*	Classification par nature	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
	CHARGES	5'672'500	5'486'270	186'230	5'621'665.67	50'834
30	Charges de personnel	988'410	937'340	51'070	933'568.70	54'841
30000	Salaires, indemnités journalières et jetons de ..	82'370	83'600	-1'230	72'977.30	9'393
30100	Salaires du personnel administratif et d'explo..	686'150	658'400	27'750	645'967.55	40'182
30400	Allocations pour enfants et allocations de for..	6'600	6'600		6'600.00	
30500	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frai..	52'915	52'895	20	51'082.75	1'832
30520	Cotisations patronales aux caisses de pensio..	76'800	72'955	3'845	80'627.00	-3'827
30530	Cotisations patronales aux assurances-accid..	20'280	20'865	-585	16'813.20	3'467
30540	Cotisations patronales aux caisses de compe..	15'905	13'705	2'200	14'926.00	979
30550	Cotisations patronales aux assurances d'inde..	20'460	7'780	12'680	23'060.55	-2'601
30591	Fonds de formation professionnel	16'170	15'575	595	15'617.95	552
30592	Cotisations LAE	5'740	4'965	775	5'401.40	339
30900	Formation et perfectionnement du personnel	5'020		5'020	495.00	4'525
31	Biens, services et charges d'expl.	1'143'570	1'084'800	58'770	1'140'767.50	2'803
31000	Matériel de bureau	3'500	3'000	500	3'273.26	227
31010	Matériel d'exploitation, fournitures	26'300	22'200	4'100	24'346.13	1'954
31020	Imprimés, publications	7'300	9'500	-2'200	7'519.78	-220
31030	Littérature spécialisée, magazines	280	280		276.00	4
31050	Denrées alimentaires	45'000	42'000	3'000	36'812.85	8'187
31051	Frais de réception	15'000	14'400	600	12'652.90	2'347
31090	Autres charges de matériel et de marchandis..	500	200	300	427.99	72
31100	Acquisition de meubles, machines et appareil..	2'000	3'000	-1'000	1'796.80	203
31110	Acquisition de machines, appareils, véhicules..	24'000	22'100	1'900	15'748.80	8'251
31120	Acquisition de vêtements, linge, rideaux	6'200	5'700	500	4'401.15	1'799
31130	Acquisition de matériel informatique	4'500	1'300	3'200		4'500
31200	Alimentation et élimination	201'750	185'650	16'100	213'616.43	-11'866
31300	Prestations de services de tiers	257'450	240'100	17'350	283'152.32	-25'702
31301	Contrat de prestation police	3'000	12'500	-9'500	15'317.50	-12'318
31320	Honoraires de conseillers externes, experts, ..	42'000	35'500	6'500	25'300.35	16'700
31331	Frais de participation au Bordereau Unique	18'500	18'000	500	18'421.60	78
31332	Contrat de prestation informatique	28'000	47'800	-19'800	38'956.70	-10'957
31340	Primes d'assurances	28'180	27'760	420	27'181.65	998
31370	Impôts et taxes	3'510	3'510		3'451.45	59
31380	Cours, examens et conseils	1'500	2'600	-1'100	1'158.50	342
31400	Entretien des terrains	2'000	2'500	-500	3'110.68	-1'111
31410	Entretien des routes / voies de communication	104'000	96'000	8'000	106'606.70	-2'607
31420	Entretien des ouvrages d'aménagement des ..	18'000	22'400	-4'400	6'160.25	11'840
31430	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	59'000	77'400	-18'400	51'424.72	7'575
31440	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	63'700	40'100	23'600	54'188.93	9'511
31450	Entretien des forêts	1'000	1'000			1'000
31500	Entretien de meubles, machines et appareils ..	10'500	11'500	-1'000	11'246.60	-747
31510	Entretien de machines, appareils, véhicules e..	18'500	28'600	-10'100	56'234.69	-37'735
31600	Loyers et fermages des biens-fonds	90'800	62'600	28'200	62'600.00	28'200
31620	Mensualités de leasing opérationnel	4'800	1'600	3'200	3'140.52	1'659
31700	Frais de déplacement et autres frais	7'300	7'200	100	6'425.85	874
31810	Pertes sur créances effectives	1'500	2'300	-800	101.74	1'398
31811	ADB, remises et non-valeur sur impôts	34'000	25'000	9'000	38'210.53	-4'211
31990	Autres charges d'exploitation	10'000	9'500	500	7'504.13	2'496
33	Amortissements du patrimoine administra..	637'030	640'710	-3'680	591'332.75	45'697
33001	Amortissements planifiés, routes/voies de co..	43'290	43'030	260	36'000.00	7'290
33002	Amortissements planifiés, aménagement des ..	72'900	82'000	-9'100	65'500.00	7'400
33003	Amortissements planifiés, autres ouvrages de..	99'400	96'200	3'200	89'800.00	9'600
33004	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA d..	357'710	360'360	-2'650	345'032.75	12'677
33006	Amortissements planifiés, biens meubles PA ..	39'280	44'850	-5'570	43'280.00	-4'000
33009	Amortissements planifiés, autres immobilisati..	6'950	6'770	180	4'220.00	2'730
33200	Amortissements planifiés, immobilisations inc..	17'500	7'500	10'000	7'500.00	10'000
34	Charges financières	55'460	63'520	-8'060	62'215.36	-6'755
34000	Intérêts passifs des engagements courants				-73.62	74
34060	Intérêts passifs des engagements financiers ..	37'780	45'790	-8'010	46'283.25	-8'503
34310	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	5'300	4'500	800	2'989.05	2'311
34391	Eau, énergie, combustible	9'500	10'200	-700	9'368.15	132
34394	Primes d'assurances PF	1'880	2'230	-350	1'507.45	373

Budget 2023

*	Classification par nature	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
34900	Autres intérêts passifs	1'000	800	200	2'141.08	-1'141
35	Attributions aux fonds et financements sp..	58'690	47'730	10'960	249'516.65	-190'827
35000	Attributions aux financements spéciaux des c..				133'575.60	-133'576
35100	Attributions aux financements spéciaux du ca..	38'690	29'480	9'210	95'310.85	-56'621
35110	Attributions aux fonds du capital propre	20'000	18'250	1'750	20'630.20	-630
36	Charges de transfert	2'538'580	2'460'720	77'860	2'390'792.46	147'788
36010	Quotes-parts de revenus destinées aux canto..	5'200	5'200		6'147.90	-948
36100	Dédommagements à la Confédération	2'400	2'100	300	1'300.00	1'100
36110	Dédommagements aux cantons et aux conço..	904'380	879'040	25'340	823'847.65	80'532
36120	Dédommagements aux communes et aux sy..	1'396'100	1'348'570	47'530	1'251'640.45	144'460
36140	Dédommagements aux entreprises publiques	2'600	2'310	290	2'297.35	303
36228	Subventions de la compensation des charges..	9'800	13'200	-3'400	39'735.00	-29'935
36340	Subventions aux entreprises publiques	11'000	11'000		10'965.00	35
36360	Subventions aux organisations privées à but ..	201'600	193'800	7'800	225'297.26	-23'697
36370	Subventions aux personnes physiques	5'500	5'500		12'791.85	-7'292
36500	Réévaluations, participations PA				16'770.00	-16'770
37	Subventions redistribuées	42'000	43'000	-1'000	45'219.30	-3'219
37010	Cantons et concordats	42'000	43'000	-1'000	45'219.30	-3'219
39	Imputations internes	208'760	208'450	310	208'252.95	507
39100	Imputations internes pour prestations de servi..	155'000	160'200	-5'200	159'621.40	-4'621
39300	Imputations internes pour frais administratifs ..	3'000	2'000	1'000	3'211.55	-212
39400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	50'760	46'250	4'510	45'420.00	5'340
	PRODUITS	-5'688'380	-5'487'680	-200'700	-5'640'938.51	-47'441
40	Revenus fiscaux	-3'533'500	-3'359'300	-174'200	-3'427'617.08	-105'883
40000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-2'752'000	-2'653'000	-99'000	-2'692'437.70	-59'562
40002	Rappels d'impôts sur le revenu, personnes p..	-25'000	-25'000		-22'193.58	-2'806
40006	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes phys..	1'000	500	500	355.05	645
40010	Impôts sur la fortune, personnes physiques - ..	-450'000	-402'000	-48'000	-417'211.50	-32'789
40020	Impôts à la source, personnes physiques	-70'000	-75'000	5'000	-65'467.28	-4'533
40030	Prestations en capital	-75'000	-55'000	-20'000	-66'491.40	-8'509
40050	Impôts sur le revenu des travailleurs frontalier..	-27'000	-21'000	-6'000	-27'340.52	341
40100	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-16'000	-18'000	2'000	-16'025.36	25
40107	Impôts sur le bénéfice, taxations rectificatives..	-500	-500		633.75	-1'134
40110	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-5'000	-5'000		-6'321.76	1'322
40190	Autres impôts directs, personnes morales	-1'500	-40'000	38'500	-1'953.91	454
4091	IPM part au fonds en proportion du nombre d'..	-56'000	-5'000	-51'000	-59'725.86	3'726
40210	Impôts fonciers	-46'000	-50'000	4'000	-43'077.01	-2'923
40330	Taxe des chiens	-10'500	-10'300	-200	-10'360.00	-140
42	Taxes	-962'200	-944'450	-17'750	-1'005'609.98	43'410
42100	Emoluments administratifs	-21'900	-24'000	2'100	-40'629.76	18'730
42400	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations d..	-52'000	-49'250	-2'750	-54'365.15	2'365
42401	Taxes facturées pour les services à financem..	-756'200	-743'700	-12'500	-762'492.53	6'293
42500	Ventes	-107'500	-105'500	-2'000	-122'329.09	14'829
42600	Remboursements de tiers	-24'500	-21'500	-3'000	-25'768.45	1'268
42700	Amendes	-100	-500	400	-25.00	-75
43	Revenus divers	-61'000	-52'000	-9'000	-57'694.25	-3'306
43090	Autres revenus d'exploitation	-59'000	-51'500	-7'500	-49'878.10	-9'122
43900	Autres revenus	-2'000	-500	-1'500	-7'816.15	5'816
44	Revenus financiers	-176'700	-201'750	25'050	-197'783.78	21'084
44000	Intérêts des disponibilités		-150	150		
44011	Intérêts moratoires sur impôts	-23'000	-25'000	2'000	-23'670.82	671
44019	Intérêts rémunérateurs sur impôts (cpte de di..				-32.76	33
44200	Dividendes	-8'500	-8'500		-9'727.50	1'228
44300	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-47'100	-47'100		-44'280.00	-2'820

Budget 2023

*	Classification par nature	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
44390	Remboursement de charges	-16'000	-15'200	-800	-13'662.70	-2'337
44700	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-82'100	-105'800	23'700	-105'300.00	23'200
44900	Réévaluations PA				-1'110.00	1'110
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux		-17'680	17'680	-126'167.62	126'168
45000	Prélèvements sur les financements spéciaux ..				-125'760.00	125'760
45100	Prélèvements sur les financements spéciaux ..		-17'680	17'680	-407.62	408
46	Revenus de transfert	-488'310	-440'590	-47'720	-366'921.55	-121'388
46000	Quotes-parts aux revenus de la Confédération	-1'800	-1'800		-2'202.30	402
46010	Quotes-parts au revenu des impôts cantonaux	-13'500	-13'500		-13'543.00	43
46110	Dédommagements des cantons et des conco..	-8'000	-10'000	2'000	-7'579.00	-421
46120	Dédommagements des communes et des sy..	-149'200	-150'700	1'500	-108'588.00	-40'612
46219	Péréquation financière et compensation des ..	-15'770		-15'770	-14'997.00	-773
46227	Péréquation financière intercommunale	-197'940	-162'790	-35'150	-118'488.00	-79'452
46300	Subventions de la Confédération	-87'300	-87'000	-300	-87'227.05	-73
46310	Subventions des cantons et des concordats	-14'300	-14'300		-14'076.00	-224
46990	Redistribution taxe CO2	-500	-500		-221.20	-279
47	Subventions à redistribuer	-42'000	-43'000	1'000	-45'219.30	3'219
47010	Cantons et concordats	-42'000	-43'000	1'000	-45'219.30	3'219
48	Revenus extraordinaires	-215'910	-220'460	4'550	-205'672.00	-10'238
48620	Revenus de transfert extraordinaires - comm..				-2'502.00	2'502
48930	Prélèvements sur les préfinancements du ca..	-12'750	-12'750			-12'750
48950	Prélèvements sur la réserve liée au retraitem..	-203'160	-207'710	4'550	-203'170.00	10
49	Imputations internes	-208'760	-208'450	-310	-208'252.95	-507
49100	Imputations internes pour prestations de servi..	-155'000	-160'200	5'200	-159'621.40	4'621
49300	Imputations internes pour frais administratifs ..	-3'000	-2'000	-1'000	-3'211.55	212
49400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	-50'760	-46'250	-4'510	-45'420.00	-5'340



Commune de Rochefort

9. Contrôle des crédits d'engagement

Crédits d'engagements, votés, en cours et à voter, état au 31.12.2021

Crédits d'engagement en vue d'investissements

Numéro de compte	DECISION D'OCTROI DU CREDIT			Montant crédit (brut)	Désignation des crédits d'engagements	CONTRÔLE DU CREDIT							Date du décompte	
	Date votation	Instancé(s) décisionnelle(s)				Dépenses cumulées au 31.12.2020	Dépenses d'investissement	Dépenses cumulées au 31.12.2021	Recettes cumulées au 01.01.2021	Recettes d'investissement	Recettes cumulées au 31.12.2021	Solde		
2900 (investiss.)	27.09.2018	Conseil général		60'000.00	Réfection du Bureau communal de Rochefort	56'634.30	0.00	56'634.30	0.00	0.00	0.00	0.00	3'365.70	17.06.2021
2900 (investiss.)	11.12.2020	Conseil général		1'063'000.00	Toiture solaire photovoltaïque + assainissement énergétique BCP	0.00	865'047.88	865'047.88	0.00	22'200.00	22'200.00	0.00	220'152.12	en cours
2900 (investiss.)	11.06.2020	Conseil général		20'000.00	Etude requalification Place du Collège, phase No 1	0.00	25'191.05	25'191.05	0.00	0.00	0.00	0.00	-5'191.05	14.06.2022
1610 (investiss.)	13.12.2019	Conseil général		51'000.00	Renouvellement installation de tir à 300m	20'527.60	41'055.25	61'582.85	0.00	10'582.00	10'582.00	0.00	-0.85	14.06.2022
3290 (investiss.)	11.06.2020	Conseil général		30'000.00	Soutien à l'Association des amis du Château de Rochefort	30'000.00	0.00	30'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.06.2021
6150 (investiss.)	07.03.2019	Conseil général		320'000.00	Réfection de la route de Champ-du-Moulin-Dessus	194'277.00	26'280.75	220'557.75	0.00	0.00	0.00	0.00	99'442.25	en cours
6150 (investiss.)	11.12.2020	Conseil général		168'000.00	Réfection de la route de la Vieille-Fontaine	0.00	68'064.55	68'064.55	0.00	0.00	0.00	0.00	99'935.45	en cours
6150 (investiss.)	11.12.2020	Conseil général		480'000.00	Réfection et amélioration route/accès du Burkli	0.00	7'000.50	7'000.50	0.00	0.00	0.00	0.00	472'999.50	en cours
6220 (investiss.)	17.06.2021	Conseil général		168'300.00	Mise en conformité de 4 arrêts de bus au sens de la LHand	0.00	12'940.80	12'940.80	0.00	0.00	0.00	0.00	155'359.20	en cours
7100 (investiss.)	10.12.2021	Conseil général		49'000.00	Pose d'une conduite d'eau potable, secteur Vieille-Fontaine	0.00	25'837.21	25'837.21	0.00	0.00	0.00	0.00	23'162.79	en cours
7100 (investiss.)	17.06.2021	Conseil général		340'000.00	Remplacement d'une conduite d'eau potable, Grande-Fin	0.00	1'600.00	1'600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	338'400.00	en cours
7200 (investiss.)	20.06.2017	Conseil général		1'255'000.00	Raccordement EU à la Step de la Saunerie, réalisation	627'335.47	60'129.20	687'464.67	182'121.85	0.00	182'121.85	0.00	749'657.18	en cours
7200 (investiss.)	11.12.2020	Conseil général		63'000.00	Réfection canalisation d'eaux usées, Chassagnettaz	0.00	58'656.35	58'656.35	0.00	0.00	0.00	0.00	4'343.65	14.06.2021
7200 (investiss.)	11.12.2020	Conseil général		27'500.00	Réfection canalisation d'eaux usées, Burkli	0.00	24'560.00	24'560.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'940.00	14.06.2021
7200 (investiss.)	11.12.2020	Conseil général		450'000.00	Réalisation d'une mesure de séparatif, Vieille-Fontaine	0.00	281'566.00	281'566.00	0.00	0.00	0.00	0.00	168'434.00	en cours
7200 (investiss.)	11.12.2020	Conseil général		262'000.00	Réalisation d'une mesure de séparatif, Burkli	0.00	7'000.00	7'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	255'000.00	en cours
7710 (investiss.)	21.04.2016	Conseil général		35'000.00	Cimetière de Rochefort, columbarium	20'016.00	8'454.45	28'470.45	0.00	0.00	0.00	0.00	6'529.55	en cours
7900 (investiss.)	13.12.2019	Conseil général		100'000.00	Révision du Plan d'aménagement local (PAL), étape No 1	33'429.05	39'077.75	72'506.80	0.00	0.00	0.00	0.00	27'493.20	en cours
87201 (investiss.)	17.06.2021	Conseil général		37'000.00	Etude CAD, mise en conformité et renforcement installation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	37'000.00	en cours
87201 (investiss.)	11.06.2020	Conseil général		37'000.00	Extension du réseau CAD, secteur Bourgogne (B)	34'931.30	7'616.75	42'548.05	18'570.10	0.00	18'570.10	0.00	13'022.05	en cours
87201 (investiss.)	15.11.2012	Conseil général		155'000.00	Extension du réseau CAD, secteur Champ-de-la-Pierre	56'807.40	0.00	56'807.40	52'000.00	0.00	52'000.00	0.00	150'192.60	en cours

Total des investissements (bruts) 2021, contrôle

1'560'076.49



Budget 2023

Commune de Rochefort

10. Indicateurs financiers harmonisés, selon RLFineC

Taux d'endettement net, degré d'autofinancement, part des charges d'intérêts, degré de couverture des revenus, dette brute par rapport aux revenus, part du service de la dette, taux d'autofinancement, poids des intérêts passifs

Budget 2023

Commune de Rochefort

	Désignation	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2021	Budget 2020
90	Taux d'endettement net (%)	38.19	11.09	19.23	30.86
91	Degré d'autofinancement	72.58	40.39	25.90	75.89
92	Part des charges d'intérêts	0.27	0.40	0.64	0.48
93	Degré de couverture des revenus déter..	0.29	0.03		0.69
94	Dettes brute par rapport aux revenus	51.22	57.96	64.58	68.79
95	Proportion des investissements	14.43	20.16	27.15	14.65
96	Part du service de la dette	12.02	12.66	12.95	12.42
97	Dettes nette par habitant en francs	1'014.59	281.08	468.72	836.65
98	Taux d'autofinancement	9.14	8.65	7.16	9.22
99	Poids des intérêts passifs	1.60	1.93	2.47	2.23



Commune de Rochefort

Budget 2023

11. Procédures de contrôles du respect des dispositions prévues par le Règlement communal sur les finances

Equilibre budgétaire, couverture du déficit, capital propre, taux d'endettement et degré d'autofinancement

**Procédures de contrôles du respect des dispositions
prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)**

1) Extrait du Règlement communal sur les finances (RCF)

No d'article

Article 4, al. 1-5

Principes

- a) Equilibre du compte de résultats
- b) Couverture du déficit par l'excédent du bilan
- c) Excédent de charges ne dépassant pas 20% du capital propre

2) Procédure de contrôles

a) Equilibre du compte de fonctionnement

Le budget 2023, bénéficiaire, répond à cette disposition réglementaire.

STATUT : OK

b) Couverture du déficit par l'excédent du bilan

Cette disposition est respectée, selon la démonstration suivante :

STATUT : OK

Fortune nette, selon dernier bilan (N -1 / C_2021)

7'193'000 *Compte bilan 2999000*

Résultat comptable, selon bouclément (N / C_2022)

1'000 *Excédents de revenus (budget 2022)*

Fortune à la fin du dernier exercice bouclé (N / C_2022)

7'194'000 *Compte bilan 2999000*

c) Excédent de charges ne dépassant pas 20% du capital propre

Le résultat prévisible, bien que déficitaire, répond à cette disposition réglementaire, selon démonstration suivante :

STATUT : OK

Réserves et fonds (N-1 / C_2021)

2'019'700 *Comptes bilan 290 + 291 + 293*

Excédent du bilan (N-1 / C_2021)

7'193'000 *Compte bilan 2999000*

Capital propre

9'212'700

Déficit autorisé (20% du capital propre, au maximum)

1'842'540 *excédent de charges*

Résultat comptable, selon bouclément (N / C_2022)

1'000 *Excédents de revenus (budget 2022)*

Delta résultat comptable / Déficit autorisé

1'843'540

**Procédures de contrôles du respect des dispositions
prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)**

1) Extrait du Règlement communal sur les finances (RCF)

No d'article

Article 5, al. 1-6

Principes

- a) Définition du taux d'endettement net de l'exercice bouclé
- b) Définition du degré d'autofinancement minimal exigé

2) Détermination des indicateurs financiers ci-dessus

a) Définition du taux d'endettement net de l'exercice bouclé

200 Engagements courants	0
201 Engagements financiers à court terme	38'000
204 Passifs de régularisation	937'000
205 Provisions à court terme	28'000
206 Engagements financiers à long terme	2'741'000
208 Provisions à long terme	15'000
209 Engagements enregistrés comme capitaux de tiers	158'300
Total capitaux de tiers	3'917'300

100 Disponibilités et places à court terme	403'000
101 Créances	933'000
104 Actifs de régularisation	174'000
108 Immobilisations corporelles du Patrimoine financier	1'056'000
Total patrimoine financier	2'566'000

91 Rentrées fiscales	3'424'000
Total revenus fiscaux	3'424'000

Taux d'endettement net, en %

39.47%

b) Définition du degré d'autofinancement minimal exigé

Au vu de taux d'endettement net du dernier exercice bouclé et en application de l'art. 5, al², du Règlement communal sur les finances, le degré d'autofinancement minimal exigé est fixé à

50%

**Procédures de contrôles du respect des dispositions
prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)**

1) Extrait du Règlement communal sur les finances (RCF)

No d'article

Article 5, al. 1-6

Principe

- a) Respect du degré d'autofinancement exigé

2) Procédure de contrôles

a) Respect du degré d'autofinancement exigé

Cette exigence réglementaire est strictement respectée, selon la démonstration suivante :

STATUT : OK

Résultat prévisible de l'exercice (N+1 / B_2022)	16'000
Amortissements légaux totaux (N+1 / B_2022)	434'000
./ dont à déduire amortissements légaux des chapitres autofinancés	<u>-144'700</u>
Marge d'autofinancement	305'300
Investissements nets totaux (N+1 / B_2022)	683'000
./ dont à déduire investissements nets liés aux chapitres autofinancés	<u>-178'000</u>
Investissements nets, sous-total	505'000
Investissements considérés au sens de l'art. 5, al. 1, lettre b, du RCF (85%)	429'250
Degré d'autofinancement minimal exigé	50.00%
Degré d'autofinancement effectif (N+1 / B_2022)	71.12%
Montant de l'investissement net (100%) pouvant encore être investi sans déroger aux dispositions du RCF	181'000



Budget 2023

Commune de Rochefort

12. Informations financières diverses

Amortissements légaux + excédentaires, imputation des intérêts aux chapitres autofinancés, récapitulation charges de transferts, emprunts communaux, dépenses exceptionnelles 2023

Récapitulation des amortissements légaux

Désignation	Taux	Montant annuel	Classification fonctionnelle	Nature	Compte du bilan
Bâtiment communal polyvalent (BCP)	2.00%	41'000	0290	33004.00	1404001
Bâtiment communal polyvalent (BCP), hangar	2.00%	1'500	0290	33004.00	1404008
Bâtiment communal polyvalent (BCP), foyer et local matériel	5.00%	11'000	0290	33004.00	1404018
Bâtiment communal polyvalent (BCP), cuisine	10.00%	5'000	0290	33004.00	1404018
Bâtiment communal polyvalent (BCP), photovoltaïque	2.50%	9'400	0290	33004.00	1404018
Bâtiment communal polyvalent (BCP), assainissement enveloppe	2.00%	8'500	0290	33004.00	1404018
Baraquement militaire de Combanné	10.00%	1'400	0290	33004.00	1404023
Système de clés électroniques	10.00%	5'500	0290	33004.00	1404020
Réfection Bureau communal	5.00%	2'830	0290	33004.00	1404032
Hangar des Biolles	10.00%	2'000	0290	33004.00	1404003
Requalification Place du Collège, étude	10.00%	2'520	0290	33200.00	1427005
Cibleries (stand de tir)	10.00%	2'300	1610	33009.00	1404021
Renouveau installation de tir à 300m	5.00%	2'550	1610	33009.00	1404033
Abri PCi Chambrelieu	2.00%	1'900	1620	33004.00	1404004
Abri PCi Montezillon	2.00%	3'300	1620	33004.00	1404005
Collège de Rochefort, bâtiment	2.00%	5'600	2170	33004.00	1404002
Collège de Rochefort, rénovation	5.00%	12'000	2170	33004.00	1404015
Collège de Rochefort, réfection appartement (structure d'accueil)	10.00%	7'000	2170	33004.00	1404014
Soutien financier à l'AACRO	5.00%	2'500	3290	33200.00	1456000
Temples de Rochefort et Brot-Dessous	2.00%	2'500	3500	33004.00	1404007
Restauration du Temple de Rochefort	5.00%	40'000	3500	33004.00	1404016
Routes, chemins et trottoirs communaux	2.00% / 2.50%	32'500	6150	33001.00	1401000
Mesures de modération du trafic	10.00%	3'000	6150	33001.00	1401006
Eclairage public, assainissement	10.00%	8'000	6150	33006.00	1401003
Eclairage public, extension Chassagnettaz	5.00%	2'000	6150	33006.00	1401007
Véhicule de voirie / Lindner / 2014	10.00%	18'000	6150	33006.01	1406003
Véhicule polyvalent / VW Caddy / 2015	10.00%	3'000	6150	33006.01	1406002
Acquisition d'une saleuse / 2018	10.00%	2'880	6150	33006.01	1406005
Sécurisation passage à niveau piétons (Gare de Chambrelieu)	10.00%	2'500	6220	33001.00	1401002
Mise en conformité arrêts de bus LHand	2.00%	2'760	6220	33001.00	1401008
Service des eaux, réseau, réservoirs et captages	2.00% / 5.00%	50'900	7100	33002.00	1400100
Epuration des eaux, réseau et STEP	2.00% / 2.50%	41'100	7200	33003.00	1403200
Station d'épuration de Montmollin - Montezillon	2.50%	10'600	7200	33003.00	1403201
Ouvrages Sagneule-Merdasson	2.50%	22'000	7410	33002.00	1402001
Mur du cimetière de Brot-Dessous	2.50%	400	7710	33006.00	1404017
Cimetière de Rochefort, colombarium	5.00%	1'430	7710	33009.00	1404022
Plan directeur régional (PDR), 1ère étape	10.00%	5'000	7900	33200.00	1427003
Révision du Plan d'aménagement local (PAL), étape No 1	10.00%	10'000	7900	33200.00	1427004
Chalet des Chaumes	2.00%	400	8200	33004.00	1404009
Véhicule forestier / Toyota Land Cruiser / 2016	10.00%	5'000	8200	33006.01	1406001
Chauffage à distance au bois (CAD), réseau	5.00%	42'100	8720	33003.00	1403500

Total des amortissements légaux *

433'870

* Total ne comprenant pas les amortissements supplémentaires découlant de l'opération de retraitement du bilan effectuée en 2017

**Amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan 2017
(Patrimoine administratif)**

Désignation	Amortissement excédentaire	Classification fonctionnelle	Nature Charge	Nature Recette
-------------	----------------------------	------------------------------	---------------	----------------

Baraque des pansements	1'600.00	2900	33004.00	4895000
Tour du sel	3'730.00	2900	33004.00	4895000
Bâtiment communal polyvalent (BCP)	74'000.00	2900	33004.00	4895000
Hangar des Biolles	1'080.00	2900	33004.00	4895000
Hangars des pompiers	3'480.00	1500	33004.00	4895000
Cibleries (stand de tir)	670.00	1610	33009.00	4895000
Abris PCi Chambrelie et Montezillon	14'370.00	1620	33004.00	4895000
Collège de Rochefort, bâtiment	35'230.00	2170	33004.00	4895000
Temples de Rochefort et Brot-Dessous	57'570.00	3500	33004.00	4895000
Abribus	2'050.00	6150	33004.00	4895000
Local TP et garage Brot-Dessous	480.00	6150	33004.00	4895000
Stations d'épuration (Brot-Dessous et Champ-du-Moulin)	5'600.00	7200	33003.00	4895000
Chalet des Chaumes	2'380.00	8200	33004.00	4895000
Hangar de l'Aréteau	920.00	8200	33004.00	4895000

Total des amortissements excédentaires	203'160.00
---	-------------------

**Imputation des intérêts de la dette
dans les chapitres autofinancés**

Chapitre	Désignation	Etat au	Taux d'intérêt moyen de la dette	Solde au 01.01.2022	Imputation d'intérêts	Total	Imputation comptable	
7100	Eau	Réseau	01.01.2022	1.66%	933'000.00	15'487.80		
		Amortissements 2022	31.12.2022	1.66%	-50'000.00	-830.00		
		Investissements 2022	31.12.2022	1.66%	350'000.00	5'810.00		
		Taxes d'équipement	31.12.2022	1.66%	-	-		
		Réserve eau	01.01.2022	1.66%	-80'000.00	-1'328.00		
		Avance eau	01.01.2022	1.66%	0.00	0.00		
		Total				1'153'000.00		
							<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
						19'139.80	7100 / 39400.00	9610 / 49400.00
7200	Epuration	Réseau et STEP	01.01.2022	1.66%	1'546'000.00	25'663.60		
		STEP Montmollin	31.12.2022	1.66%	120'000.00	1'992.00		
		Amortissements 2022	31.12.2022	1.66%	-51'000.00	-846.60		
		Investissements 2022	31.12.2022	1.66%	100'000.00	1'660.00		
		Taxes d'équipement	31.12.2022	1.66%	-	-		
		Réserve épuration	01.01.2022	1.66%	-168'000.00	-2'788.80		
		Avance épuration	01.01.2022	1.66%	0.00	0.00		
Total				1'547'000.00				
							<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
						25'680.20	7200 / 39400.00	9610 / 49400.00
8720	CAD	Réseau	01.01.2022	1.66%	528'000.00	8'764.80		
		Amortissements 2022	31.12.2022	1.66%	-40'000.00	-664.00		
		Investissements 2022	31.12.2022	1.66%	10'000.00	166.00		
		Parts propriét. 2022	31.12.2022	1.66%	0.00	0.00		
		Réserve CAD	01.01.2022	1.66%	-140'000.00	-2'324.00		
		Avance CAD	01.01.2022	1.66%	0.00	0.00		
		Total				358'000.00		
							<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
						5'942.80	8720 / 39400.00	9610 / 49400.00

Evolution des principales charges de transferts 2022 / 2023

Classification fonctionnelle	Nature	Désignation	Montant 2022	Montant 2023	Différence
02200	36120.16	Part communale au SIAr (archives)	6'000	8'000	2'000
11100	3612000	Dédommagement à communes et syndicats intercommunaux (CRSP)	0	200	200
14000	3611000	Dédommagement Canton (émoluments CdH)	3'000	3'500	500
14060	3601004	Dédommagement Canton (émoluments documents d'identité)	1'500	1'500	0
14060	3612000	Etat civil régional Boudry	11'900	11'780	-120
	3612017	ECAP, missions de secours	13'060	13'250	190
4220		<i>Grimp</i>	520	530	
6190		<i>Secours routiers</i>	7'840	7950	
6220		<i>Ferroviaire / Aéronef</i>	130	130	
7610		<i>Chimique / Radioprotection</i>	3'000	3050	
7690		<i>Hydrocarbure</i>	1'570	1590	
15000	3610000	Dédommagement Confédération (redevances radios)	800	800	0
15000	3612018	Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)	78'440	83'650	5'210
16200	3612000	Dédommagements aux communes et syndicats (poste sanitaire Bôle)	1'750	1'200	-550
16200	3611020	Part à la protection civile	17'930	18'480	550
21110	3612005	Ecolage cycle 1	390'600	235'950	-154'650
21200	3612018	Ecolage cycle 2	334'200	328'520	-5'680
21300	3612018	Ecolage cycle 3	269'800	460'250	190'450
32900	3634000	Subventionnement au Bibliobus neuchâtelois	11'000	11'000	0
34200	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	3'000	4'000	1'000
35000	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0
35010	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0
42200	36120.19	Part communale au SIS	53'120	52'800	-320
42200	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	100	100	0
53300	3637000	Subventions au personnes physiques	5'500	5'500	0
54510	3636001	Subventionnement accueil parascolaire	120'000	150'000	30'000
54510	3636003	Subventionnement à Sakado	68'200	45'000	-23'200
57200	3636000	Subvention à organisations privées à but non lucratif	500	500	0
57960	3612000	Guichet social régional du Val-de-Ruz / Estimation	60'000	65'000	5'000
		Facture sociale harmonisée	664'620	686'670	22'050
23000	3611005	<i>Bourse d'études</i>	17'600	17'870	
51200	3611002	<i>Subsides LAMAL</i>	224'220	261'200	
54100	3611009	<i>Allocation familiales pour personnes sans activités lucratives</i>	17'430	17'700	
54300	3611014	<i>Avances sur contributions d'entretien</i>	3'100	2'650	
55100	3611003	<i>Part financement LACI</i>	15'100	15'440	
55900	3611008	<i>Mesures d'intégration professionnelle</i>	31'990	32'140	
57200	3611004	<i>Lutte contre les abus</i>	5'020	5'110	
57200	3611006	<i>Aide sociale</i>	336'800	318'960	
57900	3611010	<i>Social privé</i>	13'360	15'600	
62200	3611011	Part au pot commun des transports	177'700	181'570	3'870
62310	3614000	Dédommagements aux entreprises publiques (Noctambus)	1'050	1'340	290
72000	3612000	Dédommagements à communes et Syndicat (CANEP, Corcelles)	5'500	5'500	0
72000	3612009	Part au Syndicat de la Step de la Saunerie	83'200	86'000	2'800
73010	3612000	Dédommagements à communes et Syndicat (DILAC, Val-de-Ruz)	41'000	44'000	3'000
79000	3611015	Sanction plans par SAT	10'000	8'000	-2'000
79000	3614000	Dédommagements aux entreprises publiques (ACN)	1'260	1'260	0
81200	3611000	Dédommagements à cantons et concordats	1'800	2'200	400
84000	3611012	Subventionnement à organisations touristiques	3'990	3'960	-30
87201	3610001	Cotisation à Suisse Energie	1'300	1'600	300
91010	3601002	Taxe des chiens - Part Etat	3'700	3'700	0
93000	3622700	Péréquation financière intercommunale	13'200	9'800	-3'400
			2'460'720	2'538'580	77'660

**Tableau récapitulatif
des emprunts communaux**

No cpte du Bilan	Désignation	Capital initial	Échéance	Taux d'intérêts	Capital au 31.12.2022	Amortissements contractuels 2023	Capital au 31.12.2023	Charge d'intérêts 2023
------------------	-------------	-----------------	----------	-----------------	-----------------------	----------------------------------	-----------------------	------------------------

2063002	Postfinance / 2011	1'500'000	2026	2.75%	675'000	75'000	600'000	18'600
2063003	Postfinance / 2013	1'000'000	2023	1.63%	1'000'000	1'000'000	0	2'050
2063004	Postfinance / 2014	500'000	2024	1.29%	100'000	50'000	50'000	1'290
2063005	Prêt LIM Sagneule-Merdasson	180'600	2025	0%	25'800	8'600	17'200	0
2063006	Prêt LIM CAD-PGEE	417'000	2025	0%	62'550	20'850	41'700	0
2063007	Prêt LIM CAD	65'000	2029	0%	19'500	3'250	16'250	0
2063008	Postfinance / 2018	1'000'000	2028	0.99%	600'000	100'000	500'000	5'940
2063009	Postfinance / 2022	1'000'000	2032	0.99%	1'000'000	0	1'000'000	9'900

TOTAUX

5'662'600

3'482'850

1'257'700

2'225'150

37'780

**Catalogue des dépenses uniques
impactant la prévision budgétaire 2023**

Compte de résultats

Classification fonctionnelle	Nature	Désignation	Précisions, remarques	Montant usuel	Montant additionnel	Montant Budget 2023
2200	3113000	Matériel informatique	Remplacement de 2 poste de travail dont serveur	500	4'000	4'500
2200	3612016	Archivage	Poursuite des travaux d'archivage + déménagement	1'000	7'000	8'000
2900	3144000	Entretien bâtiments	Eclairage salle Tablettes, remplacement chaises salle polyvalente et lave-vaisselle professionnel	18'000	15'000	33'000
1110	3101000	Matériel d'exploitation et fournitures	Nouvelles structures roby-dog (3)	1'000	2'500	3'500
1500	3142000	Entretien hydrantes	Déplacement d'une hydrante	6'500	6'000	12'500
1620	3144000	Entretien des abris	Mises en conformité diverses	500	5'000	5'500
2170	3144000	Entretien du Collège	Remplacement armoire, contrôle paratonnerre, réfection d'un fond d'une classe et aspirateur dorsal	5'000	14'200	19'200
3420	3199000	Loisirs - Autres charges d'exploit.	Accueil d'un cinéma "open air"	3'000	3'000	6'000
3500	3144003	Entretien terrains bâtis et bât. PA	Contrôle paratonnerre Temple	2'000	1'200	3'200
6150	3101000	Matériel d'exploitation, fournitures	Bacs à fleurs entrée de village	1'000	1'000	2'000
6150	3111000	Machines, appareils, véhic. et outils	Tronçonneuse électrique (élagage), plaque de compactage	2'500	3'000	5'500
7100**	3111000	Machines, appareils, véhic. et outils	Génératrice et remplacement mobilier local dédié au réseau d'eau (mobilier)	0	9'000	9'000
7100**	3132000	Honoraires conseillers externes	Délégation service de piquets (Läderach)	0	5'500	5'500
7100**	3143016	Entretien du réseau d'eau	Campagne de détection	40'000	2'000	42'000
7410	3142000	Entretien ouvrag. aménag. des eaux	Nettoyage lit Merdasson	500	5'000	5'500
8200	3111000	Machines, appareils, véhic. et outils	Poste à souder	6'000	1'000	7'000
8200	3130050	Frais façonnage et débardage	Location occasionnelle d'un tracteur + frais de débardage selon prévisions (coupes de bois)	16'000	20'000	36'000
8200	3090000	Formation, perfectionn. personnel	Formation de "Ranger" du garde forestier	0	4'500	4'500
8720**	3151000	Entretien machines	Remplacement de compteurs de chaleur	0	6'000	6'000
Total					114'900 **	
					22'500	
						92'400
						Montant impactant le budget 2023 (résultat)



Commune de Rochefort

Budget 2023

13. Arrêté du Conseil général approuvant le budget 2023

Propositions et approbation



Commune de Rochefort

ARRETE

Approbation du budget

Le Conseil général de la commune de Rochefort,
Vu le rapport du Conseil communal du 14 novembre 2022,
Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
Vu le préavis de la Commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier - Est approuvé le budget de l'exercice 2023, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats, qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	5'616'540.00
Revenus d'exploitation	CHF	<u>-5'295'770.00</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	320'770.00
Charges financières	CHF	55'460.00
Produits financiers	CHF	<u>-176'200.00</u>
Résultat provenant des financements (2)	CHF	-120'740.00
Résultat opérationnel (1) + (2)	CHF	200'030.00
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Revenus extraordinaires	CHF	<u>-215'910.00</u>
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-215'910.00
Résultat total, compte de résultats (1) + (2) + (3)	CHF	-15'880.00

b) Les dépenses d'investissements sont de :

Total des dépenses	CHF	797'000.00
Total des recettes	CHF	<u>-114'000.00</u>
Investissements nets	CHF	683'000.00

Art. 2 - ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Rochefort, le 9 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire,

Le président,

J.-L. Naguel

F. Bottge

